

RD 921 • Déviation entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel

Dossier d'enquête publique complémentaire
au titre du Code de l'Environnement



Dévation
de Jargeau
Naturellement

SOUS-DOSSIER 0

Régularisation de l'avis de l'Autorité Environnementale (AE)

• Pièce C •

Réponses du maître d'ouvrage
janvier 2022



Mieux desservir le Loiret en harmonie avec la nature

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

RD 921 - DEVIATION DE JARGEAU / SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL

**REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE A L'AVIS DE
L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (MRAE)**



PREAMBULE

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) a émis l'avis n°2021-3440 le 10 décembre 2021 sur le projet de la déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel dans le cadre d'une régularisation de l'arrêté « Loi sur l'eau », en application du jugement du 15 avril 2021 du Tribunal administratif d'Orléans. En effet, par ce jugement n°1900292, le Tribunal administratif d'ORLEANS a décidé de surseoir à statuer, pour une durée d'une année au plus, sur la légalité de l'arrêté délivré par le Préfet du Loiret au titre de la «Loi sur l'eau» en date du 5 octobre 2016 dans l'attente de la régularisation de la procédure. Le Tribunal motivait sa demande plus précisément pour «permettre la production d'un arrêté de régularisation prenant en compte le nouvel avis de l'autorité environnementale (AE) dans les conditions prévues aux points du présent jugement ». L'ensemble des autres moyens a été rejeté.

L'avis s'est appuyé sur l'étude d'impact initiale présentée à l'enquête publique de février 2016 ainsi que sur une notice complémentaire et ses annexes déposées le 6 octobre 2021, auprès de la Préfecture du Loiret, visant à apporter des éléments supplémentaires sur le développement et l'adaptation du projet, sur la base d'études menées depuis 2015.

La MRAE a estimé que le projet présenté par le Département répond à l'exercice de l'évaluation environnementale et confirme globalement la qualité et la complétude du dossier déposé. En ce sens, la MRAE souligne :

- « la qualité globalement satisfaisante de l'étude d'impact et de la notice complémentaire »,
- que « l'état initial est complet et proportionné aux différents enjeux, l'analyse des incidences est pertinente et la mise en œuvre de la séquence Éviter-Réduire-Compenser permet une véritable prise en compte des enjeux environnementaux sur le secteur »,
- que le volet paysager « fournit une description de qualité du contexte paysager du projet, comprenant l'analyse de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du Val de Loire et du contexte paysager au droit du projet et à proximité (intégrant également les sites classés au titre du code de l'environnement et les monuments historiques, etc.), l'évaluation des incidences paysagères (à l'aide notamment de photos montages, qui permettent une visualisation aisée du projet), et les mesures de réduction proposées », et « Le projet de déviation intègre l'enjeu paysager, en recherchant et proposant un parti d'aménagement visant à garantir la bonne intégration paysagère de l'ouvrage de franchissement, de ses abords et voies d'accès, et à ne pas porter atteinte significative à la VUE du Val de Loire »,
- sur le volet eau, que « Le porteur de projet a bien pris en compte la problématique de protection des eaux destinées à la consommation humaine. »,
- concernant la biodiversité, que « La notice complémentaire apporte de nouvelles informations relatives à la prise en compte de la biodiversité dans le projet. Elle intègre la demande de dérogation « espèces protégées » ainsi que la demande complémentaire relative à la présence de la *Corydalle solide*, espèce végétale protégée, identifiée plus tardivement (en 2019) sur le site. Ces ajouts s'avèrent être pertinents et illustrent la mise en œuvre concrète de la démarche ERC (page 28 et suivantes de la notice). Aussi, la notice permet de répondre aux remarques émises par le CNPN (Comité National de la Protection de la Nature) en appliquant plusieurs de leurs propositions afin de limiter l'impact résiduel »,
- sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, que « l'étude d'impact identifie l'enjeu majeur que constitue la maîtrise de l'urbanisation aux abords de la future déviation, et précise plusieurs mesures pour y contribuer »,

- sur la justification des choix opérés, que « *Le dossier expose clairement le contexte et la justification du projet, en présentant la situation géographique et son insertion dans le réseau routier, la progression constante du trafic, sur la base d'études de trafic ainsi que les conséquences de cette augmentation du trafic sur la population (nuisances et accidentalité).* »,
- pour conclure que « *Le dossier relatif au projet de la déviation de Jargeau a fait l'objet d'une longue réflexion, et d'une étude particulièrement approfondie de certaines incidences induites directement et indirectement sur différents aspects environnementaux. L'étude d'impact d'octobre 2014, complétée de la notice additionnelle de 2021 qui apporte les éléments récents (nouvelles études, adaptation réglementaire, optimisation du projet), répond à l'exercice de l'évaluation environnementale. Malgré quelques lacunes, l'état initial est complet et proportionné aux différents enjeux, l'analyse des incidences est pertinente et la mise en œuvre de la séquence Éviter– Réduire-Compenser permet une véritable prise en compte des enjeux environnementaux sur le secteur.* ».

Comme l'indique en préambule la notice complémentaire produite par le maître d'ouvrage, il convient de rappeler que le cadre réglementaire en vigueur à la date des arrêtés d'autorisations administratives du projet en 2016 s'applique, également, à la procédure de mise à jour de l'avis de l'autorité environnementale.

Cependant, le maître d'ouvrage souhaite apporter ci-après toutes les précisions et réponses sur le fond aux recommandations et observations de l'avis de l'autorité environnementale alors même qu'elles relèveraient de l'application de règlements et textes postérieurs à la date de délivrance des autorisations administratives.

1. RECOMMANDATION N°1 : L'autorité environnementale recommande que le dossier soit complété de manière à justifier explicitement la prise en compte des objectifs du SRADDET.

Extrait de l'avis de l'AE :

« Il est à noter cependant que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) s'est substitué au schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en 2020, et qu'il conviendrait dès lors de mettre à jour le dossier pour prendre en compte les objectifs du Sraddet. »

Réponse apportée par le Maître d'ouvrage :

Comme le précise l'avis de la MRAE, le Sraddet de la Région Centre Val de Loire a été approuvé par un arrêté préfectoral du 4 février 2020. Postérieur aux autorisations administratives délivrées en 2016, la compatibilité de ce schéma n'est pas opposable au projet de déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel. C'est pour cette raison que le maître d'ouvrage ne l'a pas précisée dans la vérification de la compatibilité du projet avec les plans et schémas en vigueur. En revanche, la compatibilité du projet au SRCE adopté le 16 janvier 2015 a été vérifiée et présentée dans un additif suite à l'avis initial de l'AE (pièce 3 de l'enquête publique de 2016) puis dans la notice complémentaire objet de la présente procédure (page 80-81) : à travers sa conception et l'ensemble des mesures prévues et mises en œuvre pour éviter, réduire et compenser les impacts engendrés, le projet répond notamment à l'objectif stratégique du SRCE de « préserver la fonctionnalité écologique du territoire » (OS01) et respecte les recommandations pour favoriser le maintien ou la restauration des milieux, notamment en ce qui concerne les infrastructures de transports terrestres.

Toutefois, et dans une volonté de transparence, il est présenté ci-après en quoi le projet, et ses adaptations postérieures à l'enquête publique, prend en considération les objectifs concernés du Sraddet et ne s'en écartent pas. Celui-ci se structure autour de 4 orientations stratégiques (ci-après désignées de a) à d)) qui se déclinent en 20 objectifs dont le détail est joint en annexe 1. Le projet de la déviation de Jargeau est concerné par 14 de ces objectifs.

- a) Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée. Cette orientation se décline par 4 objectifs dont 3 concernées par le projet :
 - **Objectif 1** : La citoyenneté et l'égalité, priorité à la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire :

Le projet a fait l'objet d'une concertation et d'une participation du public importante depuis la mise en place d'un groupe d'évaluation environnementale en 2003 au moment de la genèse du projet (groupes de travail hétéroclites associant services, associations, élus et organismes spécialisés), puis par des réunions publiques en 2004 et 2009, une concertation publique en 2011 et enfin par deux enquêtes publiques en 2016 et 2022.

Le projet répond ainsi à l'exigence tenant à associer davantage les citoyens à l'action publique.

- **Objectif 2** : Des territoires en dialogues où villes et campagnes coopèrent :

Une collaboration étroite a été menée avec Réseau Ferré de France (RFF) puis SNCF Réseau, au cours de la conception des projets routier et ferroviaire (réouverture aux voyageurs de la ligne Orléans-Chateaufort-sur-Loire) pour favoriser leur complémentarité. En effet, le projet ferroviaire a vocation à offrir une offre de mobilité adaptée au territoire rurale de l'est orléanais vers le centre de la Métropole et le projet routier une offre de mobilité adaptée pour ces mêmes territoires vers les périphéries nord et sud de la Métropole. Par ailleurs, la conception du projet routier est compatible avec l'électrification de la voie ferrée (augmentation du gabarit) et permet de supprimer 3 passages à niveau sur la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

De plus, le Département co-construit avec les acteurs locaux (commune, Tourisme Loiret) un aménagement spécifique à proximité de l'itinéraire de la « Loire à vélo » (Pontvilliers) dédié aux usages de mobilité douce touristique et de déplacements locaux.

Par ces actions, le Département du Loiret répond à cet objectif de coopération entre les territoires urbains et ruraux.

- **Objectif 3** : Des réseaux thématiques innovants au service de notre développement

Le Département a lancé fin novembre 2021 une étude de mobilité à l'échelle de son territoire (Cf. réponse à la recommandation n°4). En 2022, les bassins de vie et de mobilité seront sollicités pour co-construire les modes de déplacement cohérents avec les besoins du territoire au droit de l'espace public départemental.

La biodiversité est promue à la fois pendant la phase travaux avec la mise en place d'une maison pédagogique qui présentera les espèces et les habitats concernés avec des visites thématiques et pédagogiques. En phase d'exploitation, la création d'un espace naturel accessible (Clos Yré) présentera les habitats et les espèces des milieux humides.

Le Département va dans le sens des ambitions régionales innovantes en matière de mobilité et de biodiversité tant à l'échelle de son territoire que sur le projet concerné.

- b) Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise. Cette orientation se décline par 5 objectifs dont 2 concernées par le projet :

- **Objectif 5** : Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers

L'objectif principal de ce projet est d'améliorer la qualité de vie des centres urbains traversés (Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Darvoy) par une réduction des nuisances subies (sonores, vibrations), une réduction de la pollution liés aux déplacements routiers, la sécurisation des modes de déplacements et des accès aux établissements recevant du public. Cette amélioration du cadre de vie et des déplacements vers les pôles d'activités sera de nature à favoriser l'attractivité des centres villes et la densification urbaine au détriment de l'étalement urbain.

Bien qu'une nouvelle infrastructure de mobilité soit consommatrice d'espaces naturels, agricoles et forestiers, de nombreuses mesures ont été retenues par le maître d'ouvrage pour éviter, réduire ou compenser son impact :

- Réutilisation d'une infrastructure existante (RD411) sur 1,3 km pour réduire la consommation d'espaces. Adaptation du projet par la suppression d'un bassin et le déplacement de 2 autres bassins (réduction de plus d'un hectare de la consommation d'espaces) ;
- Allongement du viaduc de 100 mètres (570 m au lieu de 470 m) pour garantir la continuité écologique de la trame verte et bleue associée à la Loire. L'infrastructure n'est pas clôturée pour permettre les déplacements de la faune. Des mesures de compensations sont prévues pour les espèces protégées (tremplins à chauve-souris, tunnels à batraciens, banquettes dans les ouvrages hydrauliques (buses) et les ouvrages courants de rivière (Dhuy, Marmagne)) ;
- 15 hectares (soit près de 20% de l'emprise du projet) seront aménagés en espaces naturels (Clos Yré et secteur des Lombardiaux) ;
- 19 hectares sont déjà reboisés, avec des espèces adaptées au changement climatique (pins maritimes, pins sylvestres, chênes sessiles, chênes pubescents et chênes verts), dont 12,3 ha en lien direct avec le tracé à Mardié (au lieu des 5,3 ha prévu au dossier d'enquête publique) dans des zones plus adaptées (Lieu-dit Pièce Plaidée) permettant de préserver une clairière agricole (Lieu-dit le Carcan) ;

- Interdiction de raccordements riverains directement sur la déviation et conception des carrefours giratoires pour éviter de nouvelles branches (lutte contre l'étalement urbain) ;
- Aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental visant à regrouper et réorganiser les exploitations agricoles pour compenser l'impact du projet sur le milieu agricole. Une réserve foncière de 83 ha apportée par le Département pour éviter des prélèvements complémentaires ;
- Un ouvrage franchissant la Loire qui anticipe l'évolution des crises climatiques liées au risque d'inondation (garantie d'un fonctionnement normal de l'infrastructure jusqu'à la crue de 200 ans et jusqu'à la crue de 500 ans pour les services de secours). Dans les zones de captage d'eau potable, les eaux de ruissellement de chaussée seront captées, acheminées et traitées par des dispositifs étanches ;
- De nouvelles opportunités pour améliorer le cadre de vie des centres villes traversés (réorganisation des usages, réappropriation des berges de Loire, redensification des centres urbains) ;

Les objectifs de ce projet tendront vers un urbanisme plus durable par l'attractivité apportée aux centres bourgs déviés. La conception du projet et les mesures qui y sont associées limitent la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

- **Objectif 7** : Des services publics modernisés partout combinés à une offre de mobilités multimodale qui prend appui sur les formidables innovations offertes par le numérique

Ce projet a été conçu pour être complémentaire au projet ferroviaire Orléans-Châteauneuf-sur-Loire. Le projet routier permet de désengorger les centres villes traversés et des déplacements pendulaires adaptés vers les zones périphériques de la Métropole nécessitant un franchissement de la Loire quand le projet ferroviaire doit assurer un déplacement pendulaire vers le centre de la Métropole avec rabattement des déplacements ruraux vers les haltes ferroviaires. Les transports routiers poids lourds sont intra-départementaux quand le développement du fret aurait une vocation nationale. Le projet a évolué pour mieux considérer les nouveaux usages : 2 parkings de covoiturages sont actés au nord et au sud de la Loire avec borne de recharges électriques, réorganisation des usages sur le viaduc pour assurer une continuité cyclable de 1 325 mètres et permettre des déplacements du quotidien entre les itinéraires au nord et au sud de la Loire grâce à des pistes cyclables conforme au guide du CEREMA, étude en cours pour les déplacements équités dans le cadre du projet de la route d'Artagnan. Le report des flux motorisés de transit permettra de réorganiser les déplacements dans les centres villes, notamment en donnant plus de place aux mobilités douces de courtes distances. Les affectations sur le pont urbain de Jargeau seront revues pour sécuriser les déplacements cyclables dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Les partenariats organisés sur ce projet avec d'autres acteurs porteurs de projets de déplacement démontrent le respect de cet objectif.

- c) Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée. Cette orientation se décline par 6 objectifs dont 4 concernées par le projet :
 - **Objectif 10** : Une qualité d'accueil et une attractivité renforcée pour booster notre développement économique et touristique
 - **Objectif 11** : Un patrimoine naturel exceptionnel et une vitalité culturelle et sportive à conforter pour proposer une offre de loisirs toujours plus attractive

Le projet traverse l'identité même de la région Centre-Val de Loire en franchissant la Loire et le val associé (Darvoy, Sandillon). Ces paysages sont protégés (inscrit au Patrimoine de l'humanité) et constituent l'un des emblèmes touristiques régionaux grâce à l'itinéraire cyclable de la Loire à vélo qui attire toujours plus de touristes de nature à promouvoir le patrimoine régional à l'international :

- Le maître d'ouvrage a ainsi mené dès la conception du projet une étude d'impact patrimonial (pièce n°7 du dossier d'enquête publique de 2016) réalisé en partenariat avec les acteurs en charge de la protection de ce site inscrit (Mission « Val de Loire » qui dépend de la Région Centre-Val de Loire et ICOMOS France qui est l'organe consultatif officiel de l'Unesco pour le patrimoine mondial culturel). Cette étude a conduit à retenir un ouvrage fin et horizontal en adéquation avec le paysage du val de Loire à cet emplacement. L'ouvrage a vocation à s'effacer dans le paysage. Pour cela, les travées sont allongées (jusqu'à 115 mètres) pour réduire le nombre de piles dans le fleuve et le tablier est à inertie variable à la fois pour atténuer son épaisseur et rappeler le vocabulaire des ouvrages maçonnés en arche. Les pentes des remblais sont atténuées pour limiter l'effet de barrière. Dans le val, l'infrastructure est rasante pour s'effacer, uniquement marquée par des alignements d'arbres caractéristiques de l'identité des infrastructures routières dans le val de Loire ;
- Le projet constitue une nouvelle station pour l'itinéraire de la « Loire à vélo ». Il offre de nouvelles perspectives sur le fleuve qui est l'un des objectifs des itinérants. Pour cela, l'ouvrage d'art franchissant la Loire comprend 2 pistes cyclables sécurisées de 2 mètres, séparées de la circulation motorisée (soit 40% du tablier), associées à 2 belvédères de 55 mètres de longueur offrant une sur largeur jusqu'à 1,50 mètre invitant à la contemplation des paysages et de la biodiversité ligérienne. Pour marquer cette nouvelle station, le Département étudie avec les collectivités locales concernées, l'aménagement d'un point d'étape au niveau du lieu-dit « Pontvilliers » à Darvoy ;
- Le nouveau franchissement de Loire offre un nouvel itinéraire de la Loire à vélo au nord du fleuve pour rejoindre Orléans par la boucle de Bou. Ce nouvel itinéraire est réalisé conjointement avec la Métropole d'Orléans. L'itinéraire cyclable est toujours séparé de la déviation pour garantir la sécurité des cyclistes ;
- Ce nouveau franchissement, situé à 3 km à l'aval du pont urbain de Jargeau, offrira deux nouvelles boucles de promenade, l'une de 7 km pour les randonneurs en utilisant les berges (GR3 au nord et chemin de petite randonnée au sud), l'autre de 35 km, pour les cyclistes en provenance de la Métropole ;

Le tracé retenu s'attache à préserver au mieux les espaces naturels traversés tout en favorisant le développement économique dans les secteurs qui lui sont dévolus. Ainsi, le maître d'ouvrage s'est rapproché de la Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel qui est un acteur économique local majeur pour s'assurer de la compatibilité de son développement industriel avec la déviation (aménagement anticipé du stationnement poids lourds extérieur, accès motorisés et piétons de l'extension nord « Inové », passerelle aérienne pour transfert de fluides industriels, accès et compatibilité d'un projet de création de serres pour la filière végétale « les Crudettes » et d'un projet de station de traitement des eaux le long de la rue du Gué Girault).

Le cadre exceptionnel du projet et les mesures qui y sont associées en matière de mobilités douces sont de nature à dynamiser le développement touristique, culturel et sportif engendrant des retombées économiques pour les collectivités locales.

- **Objectif 13** : Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux

Le Département déplore le report du projet ferroviaire de réouverture aux voyageurs de la ligne Orléans-Chateaufort, dont l'utilité publique n'a pas été prise suite à l'enquête publique, bien que ses objectifs soient complémentaires à ceux du projet départemental (Cf. réponse à l'objectif n°7). La présence d'activités économiques le long de cette voie ferrée (SDH ferroviaire, Baudin-Chateaufort, Mars) offre une opportunité de relancer le fret sur cette ligne peu exploitée actuellement. Le report des flux de transit permettra de réorganiser les flux dans les centres urbains et notamment les accès à la halte ferroviaire de Saint-Denis-de-l'Hôtel, ainsi que des lignes de bus de rabattement vers cette halte.

La création d'une infrastructure adaptée au trafic de transit attendu avec des bandes de sécurité de 7 mètres de largeur, permet de sécuriser l'itinéraire et réduire l'insécurité dans les centres urbains.

L'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur les 2 aires de covoiturage encouragera le recours à ce mode de véhicules propres.

Toute la déviation sera enfin équipée d'infrastructure de génie civil pour le futur déploiement d'un réseau de télécommunication à très haut débit (THD).

Par ces mesures, le projet répond aux cibles de cet objectif.

- **Objectif 14** : Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires

Le marché public de conception-réalisation du franchissement de la Loire d'un linéaire de 4,1 km incluant le franchissement de la Loire a été attribué à un groupement dont le mandataire est Baudin-Châteauneuf pour un montant de 58,1 M€ TTC (soit 60% du montant de l'opération). Le caisson métallique du tablier sera assemblé dans l'usine de Châteauneuf-sur-Loire. Ce chantier d'envergure est une vitrine exceptionnelle pour cette société locale leader dans son domaine d'activité, et vecteur d'emplois pour le bassin local.

L'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental, arrêté au sud de la Loire sur un périmètre de 1 800 hectares est une opportunité pour les exploitations de se restructurer pour une meilleure efficacité. Le maître d'ouvrage a anticipé ce remembrement, par une politique volontariste d'acquisition de réserves foncières. Cette contribution évite tout prélèvement supplémentaire sur les espaces agricoles et compense l'impact de l'infrastructure sur l'activité agricole. Le Département a également accompagné les exploitants et les propriétaires dans le déplacement de leur forage agricole, en menant les études nécessaires à l'obtention des autorisations administratives et l'établissement des cahiers des charges des travaux de déplacement. Aucune coupure d'irrigation n'aura lieu pendant la phase d'exécution des travaux. Enfin, l'impact de la déviation sur l'activité horticole est compensé en soutenant le développement de cette économie locale (serres horticoles de Sandillon).

Le projet sera de nature à rendre plus performantes les ressources locales concernées.

- d) Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence eco-responsable. Cette orientation se décline par 5 objectifs tous concernés par le projet :

- **Objectif 16** : Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergies

Les mesures de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers sont présentées dans les réponses à l'objectif n°5. Des secteurs à fort potentiel de biodiversité ont été soit intégrés à l'emprise déclarée d'utilité publique comme le secteur du Clos Yré à Darvoy, par la densification de la mosaïque d'habitats disponibles pour le cortège des amphibiens des milieux pionniers du val agricole de Darvoy sur une surface de 5 ha, soit par la maîtrise foncière d'emprises connexes à la déviation, favorable au développement d'habitats pour les espèces caractéristiques des zones humides (ancienne carrière de Saint-Denis-de-l'Hôtel sur 9 ha) et des milieux prairiaux (secteur des Lombardiaux à Sandillon sur 10ha).

La conception durable de cette nouvelle infrastructure, la prise en compte des différents modes de déplacements en faveur d'une alternative à l'automobile personnelle et les conséquences induites par le projet sur un urbanisme maîtrisé et recentré sont développées dans les réponses aux objectifs n°5, 7, 13 et 14. Au stade de l'élaboration du dossier PROjet, postérieurement à l'enquête publique, le maître d'ouvrage a optimisé certains aménagements et des méthodologies constructives de nature à réduire l'émission de gaz à effet de serre. En ce sens, l'aménagement des futurs carrefours giratoires ne présente plus de trottoirs extérieurs en milieu interurbain, les fossés en béton dans les secteurs de captage d'eau potable sont remplacés par des complexes imperméables (géomembrane et terre végétale) et les produits hydrocarbonés moins consommateurs de CO2 seront privilégiés aux bétons dans l'analyse des offres des entreprises. Des mesures de réduction en phase chantier sont mises en œuvre pour réduire l'empreinte carbone et l'émission de gaz à effets de serre. Ainsi, la structure de la chaussée de la section de franchissement de la Loire (4,1 km) est constituée des matériaux du site

traités et renforcés avec des fibres de chanvres naturels. Cette structure permet d'éviter l'approvisionnement de matériaux extérieurs et de réduire l'épaisseur des couches hydrocarbonées supérieures (grave bitume). Le phasage des travaux sur cette même section permet d'éviter le transport de matériaux par le pont urbain de Jargeau (plus de 3 000 camions) en utilisant le viaduc projeté dont les travaux sont réalisés préalablement au mouvement des terres. Les revêtements des parkings de covoiturage sont perméables (dallage en nid d'abeille par exemple).

L'amélioration de la qualité de l'air dans les centres urbains et la conception durable du projet sont de nature à favoriser une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergie en faveur d'une qualité de vie durable.

- **Objectif 17** : L'eau : une richesse de l'humanité à préserver

Le projet franchit plusieurs cours d'eau dont la Loire, au régime hydraulique libre entraînant régulièrement des épisodes de crue. La conception du projet intègre cet enjeu majeur dans un contexte au fort risque d'inondation dans le Val amont d'Orléans et se veut résilient. Ce nouveau franchissement constitue une amélioration substantielle du plan d'évacuation des populations dans le Val d'Orléans. Une étude de dangers a été produite (pièce 18 de l'enquête publique) et une modélisation hydraulique (2D) a permis d'identifier les conséquences du projet jusqu'à la crue de référence de 500 ans. Son incidence est négligeable pour la zone à fort enjeu constitué du déversoir de Jargeau situé à 5 km environ à l'amont. Le tablier du viaduc est situé 1 mètre au-dessus de la ligne de la crue de référence 500 ans (106,01 NGF). La chaussée se situe au niveau du terrain naturel dans le Val pour éviter de constituer un barrage à l'écoulement d'une crue exceptionnelle au-delà de la zone d'endiguement. Pour assurer l'intégrité de la levée de Loire, elle sera renforcée au droit du franchissement, par un complexe d'inclusions rigides associées à un matelas granulaire, précédé d'un rideau de palplanches pour éviter l'érosion interne du corps de la digue. Le cours de la Loire ne sera pas modifié, l'ouvrage étant bien plus large que le lit vif du fleuve. Un chenal secondaire sera aménagé, à la fois pour assurer la capacité d'écoulement dans le lit endigué (équilibre avec les volumes de remblai soustraits) et écarter les écoulements secondaires du pied de la digue. Un ouvrage hydraulique de 75 mètres assure la continuité des écoulements sous la déviation. Seules des plantations de ripisylves seront réalisées au-droit des berges. Dans les zones de captage, les eaux de ruissellement sont gérées par des dispositifs imperméables avant leur traitement dans des bassins de rétention.

L'incidence du projet sur les zones humides est largement compensée (Cf. chapitre 9.2 de la notice complémentaire), grâce à l'aménagement écologique de plusieurs espaces dédiés aux habitats d'espèces inféodés aux milieux humides : Secteur du Clos Yré sur 5 ha, Secteur des Lombardiaux sur 10 ha, fossés des bassins versants naturels environ 4ha). La compatibilité au SDAGE Loire – Bretagne et aux SAGE Val Dhuy Loiret et Nappe de Beauce est démontrée dans l'étude d'impact et complétée dans la notice complémentaire. De plus, une ancienne friche industrielle (exploitation de granulats) au nord-est de Saint-Denis-de-l'Hôtel fera l'objet d'un plan de gestion écologique favorable aux habitats d'espèces inféodés aux milieux humides, sur une emprise de l'ordre de 9 ha. Toutes ces surfaces sont maîtrisées foncièrement par le maître d'ouvrage.

La conception durable du projet et les mesures qui y sont associées sont de nature à préserver la ressource en eau et anticiper les conséquences en matière d'inondation face à des phénomènes météorologiques amplifiés.

- **Objectif 18** : La région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive

La préservation de la biodiversité du Sradet est traitée par son volet Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). La compatibilité du projet au SRCE a bien été présentée dans la notice complémentaire. L'étude d'impact initiale identifie les continuités écologiques. Des mesures dans la conception des ouvrages permettent de garantir les continuités écologiques (allongement du viaduc pour préserver les berges, création de banquettes dans les ouvrages courants des rivières Dhuy et Marmagne, absence de clôtures dans les zones boisées, tunnels à batraciens sous la chaussée, trempins à chauves-souris). Les principales mesures sur les habitats en faveur de la biodiversité sont présentées au point précédent. Pour garantir la mise en œuvre de ces mesures, un écologue

indépendant suit la totalité de l'exécution des travaux. L'espace naturel du Clos Yré sera protégé pour assurer sa pérennité.

Le projet concerne 3 massifs boisés (le bois des Comtesses et le bois de Latingy au nord de la Loire, le bois du Bruel au sud de la Loire). L'empreinte du projet a pu être réduite depuis l'enquête publique de 2016, dans le bois de Latingy par une réduction du défrichement sur une surface de 8 000 m² par des adaptations sur le positionnement de 2 bassins d'assainissement. L'impact résiduel du projet sur les boisements s'élève à 13,5 ha (au lieu de 14,3 ha). En matière de reboisement compensatoire, le maître d'ouvrage s'est engagé au-delà de son obligation, par la création d'une forêt durable constituée d'essences adaptées à l'évolution du climat en région Centre-Val de Loire (pins, chênes verts, sessiles et pubescents). A ce jour, plus de 19 ha sont déjà plantés et suivis annuellement, dont 12,6 ha en lien direct avec le massif boisé de Mardié. A terme, le Département envisage un reboisement d'une surface proche de 25 hectares. Enfin, le maître d'ouvrage a acquis une emprise de 9 ha boisé dans le bois des Comtesses, dans l'objectif d'y mettre en œuvre un plan de gestion écologique en faveur des chiroptères.

La conception durable du projet et les mesures qui y sont associées garantissent le maintien d'un état de conservation favorable de la biodiversité et le développement d'une forêt durable.

- **Objectif 19** : Des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée

Le maître d'ouvrage encourage les entreprises de travaux à la réutilisation de matériaux recyclés comme les agrégats dans les produits hydrocarbonés (de 20 à 40% selon les couches de structures considérées) et les bétons concassés en substitution des granulats naturels. Des prescriptions sont intégrées au cahier des charges des entreprises de travaux pour valoriser les déchets de chantier (tri sélectif des bois, plastiques, ferraille, polluants) qui sont suivis dans le schéma d'organisation, de suivi et d'élimination des déchets (SOSED).

Les prescriptions fixées par le maître d'ouvrage garantissent un engagement vertueux des entreprises pour préserver les espaces naturels tout en limitant et valorisant les déchets.

- **Objectif 20** : L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter

Les grumes résultant des déboisements sont broyées en copeaux et acheminés vers les chaufferies d'Orléans (circuit court, réutilisation de l'énergie sous forme de chauffage urbain).

Des actions concrètes et ciblées sont mises en œuvre pour développer l'économie circulaire.

Synthèse : Le projet porté par le Département, bien que conçu avant la mise en œuvre du Sradet, intègre ses objectifs dont il ne s'écarte pas. Au-delà d'une simple infrastructure routière, le projet intègre et projette l'évolution des modes de déplacement, anticipe les évolutions et crises climatiques, encourage un urbanisme raisonné, favorise un développement économique et touristique ciblé, se montre à la hauteur des paysages exceptionnels traversés et compense son incidence sur les espaces naturels et agricoles.

2. Recommandation n°2 : L'autorité environnementale recommande :

2a) de considérer le projet de déviation et la requalification des centres-bourgs comme participant d'un même projet de sécurisation et de déviation du trafic de transit ;

2b) d'inclure donc les aménagements des centres-bourgs dans le périmètre du projet pour y réduire significativement la vitesse effectivement pratiquée.

a) Extrait de l'avis de l'AE :

« Le projet vise à désencombrer les centre-villes, améliorer la sécurité routière et réduire les nuisances sonores et la pollution en centre-ville ainsi que favoriser les mobilités actives. Au-delà de la pétition de principe, il n'explique cependant pas comment cet effet sera obtenu.

L'analyse des origines et destinations ne permet pas d'apprécier la part de trafic qui est susceptible d'être captée effectivement par la déviation en l'absence d'aménagements réalisés en centre-bourg Il conviendra de procéder à cette observation pour vérifier les hypothèses sur lesquelles se fonde le projet. »...

Réponse apportée par le Maître d'ouvrage :

L'étude de trafic de 2010 établit, sur la base d'une enquête origine-destination, une modélisation des trafics sur le périmètre d'étude. Le modèle microscopique de circulation est ainsi calé et vérifié sur les données de 2010, puis projeté par simulation aux horizons 2020 et 2030 selon différents scénarios, notamment sans et avec déviation (prise en compte de la nouvelle offre de déplacements avec temps de parcours, temps d'arrêts, consommation de carburants). Les simulations du modèle sont répliquées pour rechercher une situation moyenne. Ce modèle a permis de calculer le report de trafic sur la déviation et le trafic résiduel sur les routes départementales existantes sans aménagement des centres bourgs, ce qui en fait, par défaut, une hypothèse pessimiste. Cette méthode, communément utilisée pour évaluer les projections de trafic pour des projets de mobilités, confirme que le franchissement projeté de la Loire réduit de 35 % le trafic sur le pont existant, limité à terme aux destinations locales. L'étude complémentaire de 2014 a mis à jour le modèle par la prise en compte, d'une interdiction de circuler aux poids lourds sauf trafic local dans la traversée de Sandillon, d'un jalonnement des flux privilégiant l'itinéraire par la RD14 pour rejoindre le sud d'Orléans et de la projection des aménagements connus (CHRO, IKEA, extension ZA Saussaye) aux horizons correspondants.

Par ailleurs, l'analyse consolidée du trafic en 2019 conforte les évolutions de trafic prises en hypothèse de croissance par l'étude de 2014. En particulier, il est constaté et vérifié que le trafic en 2019 sur le pont actuel est de 16 311 veh/jour, supérieur au trafic projeté dans l'étude SORMEA sur le pont sans déviation à l'horizon 2020 de 15 700 veh/jour et à l'horizon 2030 de 15 800 veh/jour. **Aussi, les hypothèses de trafic prises par le Département peuvent d'ores et déjà être qualifiées de prudentes et justifient, en ce sens, la nécessité de mise en œuvre du projet pour permettre aux riverains de se maintenir dans les centres-bourgs et assurer la mobilité de la population locale dans des conditions sécurisées.**

Enfin, il convient de relever que ces études de trafic ont tenu compte de la réouverture de la ligne ferroviaire Orléans / Châteauneuf-sur-Loire, favorisée par le projet de déviation avec la suppression de 3 Passages à Niveaux sur la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel. En effet, le projet ferroviaire a un intérêt est-ouest au nord de la Loire vers le centre d'Orléans, la déviation un intérêt nord-sud avec franchissement de la Loire notamment vers les zones d'activités en périphérie de la Métropole orléanaise. Or, à ce jour, le projet ferroviaire n'a pas été déclaré d'utilité publique et son report non planifié est préjudiciable puisque ce sont, par exemple, 800 véhicules par jour sur la RD 960 à l'Ouest de la déviation, initialement prévus en report modal, qui seront maintenus à l'horizon 2030 sur cet itinéraire (cf. étude d'impact : Page 249/396). La nécessité du projet s'en trouve donc confortée.

b) Extrait de l'avis de l'AE :

« Le dossier n'indique pas s'il a été envisagé de sécuriser les déplacements en centre-bourg par des aménagements visant à réduire les vitesses pratiquées (rectification des trajets rectilignes, réduction de largeur des voies, etc.) ; le projet prévoit seulement de déplacer une partie du flux de transit et des nuisances associées. »

Réponse apportée par le Maître d'ouvrage :

Le projet de déviation de la RD921 ouvre des opportunités d'aménagements des centres villes concernés pour apaiser leurs déplacements, anticiper les usages de demain. Sans le projet de déviation, aucun aménagement ne pourrait être envisagé, permettant de sécuriser les centres-bourgs traversés et dévier le trafic de transit. Cependant, la transformation de ces opportunités en projets concrets relève de programmes distincts pour les motifs suivants :

- La réalisation de l'ouvrage est une condition nécessaire à la réalisation des aménagements dans les centres bourgs :

La réalisation des travaux de requalification des centres-bourgs sera permise par la réalisation de l'ouvrage et donc mise en œuvre dans une temporalité postérieure aux travaux de la déviation, prenant ainsi en compte les reports de flux du trafic routier constaté après la mise en service des infrastructures. A contrario, la réalisation de la déviation ne nécessite pas la mise en place de ces aménagements en centres-bourgs et se justifie par son propre intérêt public majeur.

Il peut être ajouté que depuis la déclaration d'utilité publique du 16 septembre 2016, le programme technique de la déviation a évolué en intégrant de nouveaux itinéraires cyclables également de nature à favoriser la pacification des centres-bourgs.

Ainsi, en lien avec la création d'un nouvel itinéraire cyclable, variante nord de la Loire à vélo, engagée par Orléans Métropole entre Orléans et Mardié, le Département prévoit de réaliser des aménagements cyclables :

- une nouvelle boucle au nord de la Loire sécurisée et permise grâce au nouveau franchissement de Loire et à la création d'un ouvrage d'art sur la rue du Mont (non prévu initialement dans le dossier d'enquête publique) ;
- Continuité cyclable de 1 325 m entre l'itinéraire Loire à vélo principal (au sud sur la levée de Loire) et évolution du profil en travers du viaduc pour assurer des pistes cyclables conforme au guide du CEREMA (2 à 3 m de large) avec 40% de la largeur du tablier dédiée aux modes doux.

Mais il doit être précisé que les aménagements des centres-bourgs, rendus possibles par la réalisation de l'ouvrage, ne sauraient cependant être mis en œuvre sous la maîtrise d'ouvrage du Département.

Le périmètre d'action du Département porte, notamment, sur l'aménagement des routes départementales hors agglomérations, lui assurant ainsi la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel. Mais en zone agglomérée, le Maire est l'autorité de police administrative au sein de sa commune et il détient à ce titre des pouvoirs de police lui permettant de mener des missions de sécurité publiques sur la voirie, tant communale que départementale. Les aménagements pourront être adaptés au plan de circulation des communes traversées (itinéraires de livraison, cheminement doux, ...).

Aussi, l'engagement du Département est pris sur l'accompagnement des communes à travers la déclaration de projet, telle que développée lors de la réponse à la réserve n°3 de la commission d'enquête en 2016 : « Le Département s'engage à étudier, en partenariat avec les communes concernées, des aménagements pour apaiser la circulation des centres-bourgs, notamment en faveur des modes de déplacement doux ».

A ce titre, le projet de la déviation vise une même ambition vertueuse d'apaisement des centres bourgs. C'est pourquoi l'étude d'impact initiale (page 248/396) prévoyait des éléments facilitateurs de réduction de la vitesse (à 30 km/h dans certains centres-bourgs comme Saint-Denis-de-l'Hôtel et

Sandillon) : « Le trafic sur les axes traversant des zones fortement urbanisées continuera de diminuer. Des mesures d'apaisement de ces itinéraires seront mises en œuvre en lien avec les communes concernées. Ainsi, sur la RD960 dans Saint-Denis-de-l'Hôtel interdite aux Poids Lourds (sauf convois exceptionnels), des zones 30 seront aménagés afin de limiter cet itinéraire au trafic local et au report modal. Ces mesures permettront de réduire le trafic de plus de 70 % sur cet axe. Le trafic sur cet axe en direction d'Orléans baisse également grâce à la déviation de 13 % (traversée de Mardié), la déviation renforçant l'attractivité des itinéraires majeurs (RD2060). Le projet aura également un impact positif sur les trafics traversant le pont de Châteauneuf-sur-Loire qui sera réduit de 16 %, reportés vers la RD960 à l'Est de Saint-Denis-de-l'Hôtel puis vers la déviation. Au Sud, l'itinéraire privilégié vers Orléans sera la RD14. Tout d'abord, Le projet d'aménagement de la RD951 entre Lailly-en-Val et Sandillon engagé par le Département prévoit la sécurisation de la RD951 entre Sandillon et Saint-Jean-le-Blanc à travers la réalisation de plusieurs giratoires (Zone d'activités du Bois-Vert à Sandillon, accès à la carrière de Sandillon, rue de Beaulieu à Saint-Denis-en-Val, accès à la zone horticole déjà réalisé par l'Agglomération d'Orléans) et l'abandon du créneau de dépassement envisagé sur Saint-Denis-en-Val. Afin de renforcer cette orientation, des aménagements de type « chicanes » d'entrée ou plateau traversant visant à apaiser la traversée de Sandillon seront proposés en lien avec la Commune de Sandillon, la RD951 sera interdite au trafic Poids Lourds en transit et le jalonnement d'une manière globale orientera le trafic vers la RD14 en direction d'Orléans. Ces mesures entraîneront des baisses de vitesse sur la RD951 au profit de la RD14. Les simulations de trafic après la mise en service de la déviation montrent une baisse supplémentaire de 5 %, soit une baisse globale de 13% (900 véhicules par jour) grâce au projet et ses mesures d'accompagnement, sur la RD951 dans la traversée de Sandillon dont le trafic est réorienté vers la RD14 (25 % d'augmentation, soit 1 600 véhicules par jour). Enfin, la déviation permet d'abaisser de 9% les trafics sur la RD951 à l'Est de Jargeau. »

Par conséquent, s'il ne saurait y avoir unicité des 2 programmes de déviation et d'aménagements urbains, la réalisation du projet de déviation est une condition nécessaire à la réalisation des aménagements, qu'elle favorise.

- Accompagnement des collectivités locales pour la sécurisation des centres-bourgs

Au-delà de la seule réalisation du projet de déviation, le Département s'est engagé au long cours dans une démarche d'accompagnement des porteurs de projet d'aménagements urbains (Communes et Communauté de communes) au travers différents leviers tels que : partenariat sur les espaces publics départementaux, aides au titre des contrats de territoires départementaux, Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en matière d'ingénierie (CAP Loiret). Les communes peuvent bénéficier, depuis 2017, d'une aide financière du Département au titre des dispositifs relatifs aux aménagements d'infrastructures routières.

Très concrètement, le Département a déjà apporté son soutien financier auprès des communes de Sandillon, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Darvoy, Marcilly-en-Villette et Jargeau, au titre des contrats de territoire et notamment de son volet 3 ter intitulé « Travaux de sécurité sur route départementale en agglomération ». La nature des projets communaux vise à sécuriser les itinéraires et réduire la vitesse dans leur centre-bourg et consiste à contraindre le tracé routier (création d'écluse, de plateau surélevé, de chicanes) et sécuriser les modes doux (aménagement sur trottoirs et pistes cyclables). Sur un coût total des projets de 552 400 € entre 2017 et 2020, le soutien financier du Département s'élève à 172 052 € soit 31,15% (Annexe 2 pour plus de précisions).

Le Département va accompagner la commune de Darvoy dans ses réflexions sur les déplacements doux à court et moyen terme qui fait suite à la production par un conseil consultatif communal d'un ensemble de 24 propositions (Cf. Annexe 3).

La mise en œuvre d'un aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (ex-remembrement) au sud de la Loire est une opportunité pour les collectivités locales de disposer de réserves foncières le long des voies communales sur lesquelles le Département soutiendrait l'aménagement de continuités cyclables.

Sur la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel, le Département va porter l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 960 à l'ouest du centre-bourg dans une perspective de sécuriser le G3 et d'amener l'itinéraire variante nord de la Loire à vélo jusqu'au centre bourg de la commune.

Enfin, le Département pourra accompagner les collectivités locales concernées qui lanceront des études de mobilités sur leur territoire après la mise en service de la déviation dans une perspective de requalification des centres-bourgs et d'évolution des usages des espaces publics.

Synthèse : Bien que le projet départemental et les projets d'aménagements des centres-bourgs des communes concernées partagent les objectifs de sécuriser les centres-bourgs des communes traversées et favoriser le report du trafic de transit, ils ne relèvent pas d'un même programme et ne peuvent être considérés comme relevant d'un même projet. Des aménagements visant à apaiser les centres-bourgs traversés ont bien été identifiés dès l'enquête publique de 2016, et pour certains, sont déjà mis en œuvre pour abaisser la vitesse grâce au soutien financier du Département aux communes concernées. De nouvelles intentions ont été identifiées depuis et seront soutenues par le Département dans la mesure où elles sont complémentaires aux objectifs du projet de déviation.

3. Observations de l'AE sur les risques naturels et l'eau :

Extrait de l'avis de l'AE :

« Concernant le risque inondation, le dossier mentionne les événements de mai et juin 2016 en justifiant simplement que, malgré le débordement de la Retrêve, « il n'y a pas eu d'impact sur l'axe ligérien et donc sur le projet » (notice, page 39). Or la Bionne, située en aval et à proximité du projet est entrée en crue suite à ces fortes précipitations. Il aurait dès lors été pertinent d'argumenter davantage sur le fait que le projet n'intercepte pas de bassin versant de cours d'eau, sujets à des phénomènes de crue par ruissellement. »

Réponse apportée par le Maître d'ouvrage :

Les événements pluviométriques de 2016 n'ont pas eu d'impact sur le périmètre du projet. Comme le précise l'avis de l'AE, la Bionne qui a été concernée par cet épisode, se situe à l'aval du tracé. Le projet n'aurait donc pas d'incidence sur ce cours d'eau en cas de nouvel événement similaire. Les écoulements sur les bassins versants interceptés par le projet (11 bassins versants identifiés, Cf. page 129 dossier Loi sur l'eau) n'ont pas entraîné de désordres en 2016. Ces bassins versants concernent 4 cours d'eau : La Loire, le Dhuy, la Marmagne et le Faux-juif. Seuls les 3 premiers cours d'eau sont traversés par le projet qui tangente le dernier.

L'analyse hydrologique des bassins versants est restituée dans le dossier Loi sur l'eau et le dimensionnement des rétablissements de leur continuité établi à partir du guide technique de l'assainissement routier du SETRA de 2006 sur une base de transparence hydraulique visant une crue de référence centennale. Il n'a pas été relevé d'événements historiques entraînant des désordres significatifs liés à un phénomène de ruissellement.

4. Observations de la MRAE sur la biodiversité

Extrait de l'avis de l'AE :

« Enfin, le département a jugé utile de faire une synthèse sur l'impact sur les zones humides compte tenu de l'évolution des critères de détermination. L'autorité environnementale constate toutefois que cette partie continue d'entretenir une certaine confusion sur le niveau d'impact du projet. En effet le projet induit la destruction d'environ 0,4 ha de zones humides avérées. Les 18,2 ha mentionnés (notice, page 91) sont quant-à-eux des habitats non-humides relatifs à des espèces de milieux humides : il ne s'agit donc pas de zones humides complémentaires comme peut le laisser supposer la notice. »

Réponse apportée par le Maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage a souhaité s'engager en faveur de l'environnement en compensant les zones complémentaires pour leur fonctionnalité relative aux espèces de milieux humides (18,2 ha), bien plus importante en réalité que les zones humides avérées cumulant le critère pédologique et floristique (0,4 ha) dont la surface impactée reste marginale à l'échelle du projet. Sur le terrain, concrètement, ces mesures de compensation occupent une surface de 19,2 ha au regard des 18,6 ha impactés.

5. Recommandation n°3 : L'autorité environnementale recommande de mettre en œuvre des mesures de désartificialisation

Extrait de l'avis de l'AE :

« Si le dossier traite de la problématique de la consommation d'espaces ultérieure, en proposant des mesures adéquates pour limiter le futur mitage du territoire, il n'en reste pas moins que la surface consommée par le projet est élevée, et que cette artificialisation sera irréversible. Le projet n'indique pas les pistes qu'il se propose de mettre en œuvre pour réduire cette artificialisation par une démarche de désartificialisation ailleurs. »

Réponse apportée par le Maître d'ouvrage :

La loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » a été promulguée le 22 août 2021. Elle est postérieure à l'enquête publique de 2016 et n'est pas opposable au projet.

Toutefois, dans un souci de transparence, le Département apporte les éléments d'éclairage pour répondre à la recommandation de la MRAE, sur les mesures de désartificialisation mises en place et en cours d'études et invite par ailleurs, le lecteur à se reporter aux réponses formulées aux objectifs n°5, 14 et 16 du Sradet.

Des mesures d'évitement et de réduction ont été retenues dès la conception du projet pour réduire l'artificialisation induite par l'infrastructure :

- Allongement de l'ouvrage de franchissement de la Loire d'une centaine de mètres (passage de 470 mètres à 570 mètres) du fait du recul volontaire des culées de manière à réduire l'artificialisation par des remblais de secteurs écologiques à fort enjeu.
- Suppression de surfaces imperméabilisées d'une route départementale, devenue inutile (RD 411 à proximité de la RD424), sur une longueur de 335 m, (soit 2 500 m² environ de surface imperméabilisée) rendue à l'agriculture ;
- Réutilisation d'une route départementale existante (RD 411) sur 1 335 m (soit une réduction d'un hectare de surfaces imperméabilisées par rapport à un tracé entièrement neuf) ;
- Adaptation du projet pour réduire la surface artificialisée de 1,3 ha : Suppression du bassin n°12 devant la Laiterie de St-Denis-de-l'Hôtel de 5 000 m², déplacement des bassins n°8 et 9 dans le secteur du bois de Latingy réduisant le défrichement respectivement de 6 000 m² et 2 000 m², suppression du double tourne-à-gauche de la rue de Chenailles à Saint-Denis-de-l'Hôtel compte tenu du report du projet ferroviaire Orléans-Châteauneuf-sur-Loire.

La surface finale consommée par le projet s'élève à 85,4 ha. Sa répartition est détaillée dans le dossier parcellaire de l'enquête publique de 2016 (Cf. page récapitulative jointe en annexe 4) :

- 2,2 ha sont déjà des surfaces artificialisées non cadastrées (routes existantes utilisées ou croisées) issues pour partie de mesures d'évitement de consommation d'espaces ;
- 12,3 ha sont dédiés à des mesures de compensations d'espaces naturels et ne constituent pas des surfaces artificialisées.

La largeur d'emprise parcellaire moyenne retenue pour le projet s'élève environ à 40 mètres. Elle peut être plus importante dans des secteurs spécifiques et ponctuels, notamment pour des zones en fort déblais ou remblais à proximité des ouvrages d'art. Le profil en travers type présenté dans l'étude d'impact (page 16/396) prévoit une largeur d'emprise artificialisée de 26 mètres (incluant les plantations d'alignement). Cette largeur peut s'étendre à 30 mètres moyen en profil rasant en intégrant les fossés / noue de récupération des eaux des bassins versants. Les 10 mètres restants sont préservés et utilisés en cas de besoin en tant que chemin de rétablissement agricole ou de désenclavement. Or, dans la section au sud de la Loire, il est prévu un aménagement foncier dont les chemins d'exploitation agricole éventuellement réalisés le long de la déviation viendront se substituer à d'autres chemins d'exploitation rendue à l'agriculture (désartificialisation).

Dans la section au nord de la Loire, peu de chemins de désenclavement seront nécessaires compte tenu de la part importante de boisements et d'infrastructure existante. Cette surface, évaluée à 10 ha (10 mètres sur 10 km), ne sera donc pas artificialisée.

Les adaptations sur les bassins d'assainissement ont permis de réduire la surface d'artificialisation de 1,3 ha (Cf. supra) dont 8 000 m² de zones boisées.

Sur environ 60 hectares réellement artificialisés, une grande partie ne sera pas imperméabilisée car constituée d'accotements enherbés, de plantation ou de fossés (en dehors des zones de protection des captages). La largeur de chaussée imperméabilisée (enrobés) est de 9,50 mètres, soit environ 1/3 de la largeur d'emprise en profil rasant, à laquelle s'ajoute les bassins d'assainissement et les pistes cyclables ramenant à environ 25 ha la surface imperméabilisée par le projet.

Par ailleurs, dans une perspective de recherche de désartificialisation, le maître d'ouvrage propose de dépolluer la parcelle ZE 277 d'une surface de 2,32 ha, dont il a la maîtrise foncière, sur la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Synthèse : Le Département a intégré dès la phase de conception du projet des mesures pour éviter et réduire le niveau d'artificialisation de cette nouvelle infrastructure. Bien que la législation en vigueur soit postérieure à l'obtention des autorisations administratives, le maître d'ouvrage propose d'y contribuer en dépolluant une parcelle dont il a la maîtrise foncière.

6. Recommandation n°4 : L'autorité environnementale recommande, en lien avec l'autorité organisatrice des mobilités, de justifier ses choix stratégiques en termes de mobilité, à travers une analyse d'ensemble de la situation et des priorités à l'échelle du département et à l'horizon 2050, voire au-delà, en recherchant des solutions adaptées aux crises climatiques anticipées

a) Extrait de l'avis de l'AE :

« La notice néglige le fait que la mise en place de nouvelles infrastructures routières et leur élargissement se traduisent par un effet rebond qui est souvent à la source d'une congestion accrue et induit une augmentation du trafic automobile ; par ailleurs le gain de sécurité supposé nécessiterait une baisse de la vitesse pratiquée sur l'itinéraire, ce qui n'est pas prévu. »

Réponse apportée par le Maître d'ouvrage :

L'étude de trafic de 2010 mise à jour en 2014 traite bien de la question de l'effet « rebond ». Il fait état d'un report de trafic sur le futur franchissement de la Loire de : 38% en provenance du Pont Thinat à l'est d'Orléans, 17% en provenance du pont de Châteauneuf-sur-Loire, et de 45% en provenance du pont actuel de Jargeau, en raison du gain de temps de parcours.

La modélisation du trafic intègre les effets induits du projet, évalués à 4 000 veh./j, liés à un report du trafic des ponts Thinat d'Orléans en ces termes (Etude d'impact page 250/396) : *« Le niveau important de saturation des ponts de l'agglomération d'Orléans va rendre attractif le nouveau pont de Jargeau en attirant les flux domicile travail de l'Est de l'Agglomération orléanaise (Chécy, Combleux, Mardié, Sandillon, Saint-Denis-en-Val) qui doivent traverser la Loire. L'augmentation (évaluée à 4 000 véhicules par jour) cumulée des trafics sur le pont existant et le pont de la déviation observée à l'horizon 2020 en comparaison d'une situation sans le projet au même horizon provient en partie du report de ces trafics empruntant auparavant les ponts de l'agglomération d'Orléans. Le trafic induit par la déviation restera mesuré et ne constitue pas un trafic supplémentaire mais un report de trafic. Ce report permettra aux populations périurbaines de l'Est de l'Agglomération d'Orléans de gagner du temps pour se rendre à leur travail en franchissant la Loire. »*

Cet effet « rebond » n'est en tout état de cause pas de nature à remettre en cause la nécessité du projet.

Pour le surplus, et s'agissant de la baisse de la vitesse pratiquée, le maître d'ouvrage invite le lecteur à se reporter aux réponses apportées à la recommandation n°2 traitant des mesures prises en matière d'aménagements des centres-bourgs à cet égard, lesquelles, en l'absence de maîtrise d'ouvrage, relèvent davantage d'incitations.

b) Extrait de l'avis de l'AE :

« la solution retenue permet d'offrir une possibilité de franchissement de la Loire pour les secours en cas de crue de période de retour de 200 ans », unique puisque les autres ponts du Loiret seront fermés. »

Réponse apportée par le Maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage tient à rectifier cette analyse pour mieux caractériser l'intérêt public majeur du projet et la résilience du projet au changement climatique. L'étude d'impact (pages 49 à 59) identifie pour chaque niveau de crue jusqu'à la crue de 500 ans les impacts sur le réseau routier et en particulier les franchissements de Loire. Il en résulte que le projet de déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel sera le seul franchissement du Loiret accessible en fonctionnement normal à la crue de 200 ans et en fonctionnement restreint aux véhicules de services et d'urgences à la crue de 500 ans (inondation du Val). Il améliore sensiblement en ce sens le plan préfectoral d'évacuation des populations dans un contexte de changement climatique risquant d'amplifier les conséquences des phénomènes météorologiques.

c) Extrait de l'avis de l'AE :

« Néanmoins, et nonobstant le point précédent, le dossier ne replace nullement le projet dans le contexte global de changement climatique, ce qui aurait été attendu pour un projet de cette envergure. »

« L'étude de trafic de 2014 conclut que "la déviation de Jargeau et le nouveau franchissement de la Loire permettra de réduire de 35 % le trafic sur le pont [existant], permettant de libérer de l'espace pour d'éventuels aménagements plus favorables aux modes doux... »...« Cependant, cette dernière est antérieure à la crise sanitaire. Or cette crise est susceptible d'avoir des effets durables sur les comportements de la population et des acteurs économiques. Ainsi, le développement du télétravail pourrait être un facteur de réduction des mouvements pendulaires. Par ailleurs, si le dossier avance que l'augmentation du trafic de poids lourds est liée au développement toujours plus important de la logistique et du e-commerce, il n'est pas certain que cette augmentation soit irréversible. Ce secteur n'est pas à l'abri de bouleversements profonds au cours des prochaines décennies, notamment du fait du réchauffement climatique et des mesures qui devront nécessairement être prises pour le ralentir. »

« Si la justification des choix présentée dans l'étude d'impact de 2014 et consolidée par les éléments plus récents (2019 pour le trafic), paraît claire et bien étayée, il n'en demeure pas moins que la réalisation de ce projet relève d'un choix qui s'inscrit dans une vision de l'avenir calquée sur le présent : place prépondérante de l'automobile dans les déplacements, croissance ininterrompue de l'usage de la voiture, y compris pour les déplacements de courte distance ; développement de la société de consommation, avec notamment le e-commerce ; étalement urbain important malgré les efforts pour le limiter, etc. Il aurait été utile de s'interroger sur une autre vision possible, en anticipant les mutations de la société à venir dans un contexte de changement climatique et d'évolutions des mobilités et des transports de marchandises. »

« Au vu de l'envergure du projet et de son coût pour les générations futures, l'autorité environnementale recommande au conseil départemental, en lien avec l'autorité organisatrice des mobilités, de justifier ses choix stratégiques en termes de mobilité, à travers une analyse d'ensemble de la situation et des priorités à l'échelle du département et à un horizon 2050, voire au-delà, en recherchant des solutions adaptées aux crises climatiques anticipées. »

Réponse apportée par le Maître d'ouvrage :

L'ouvrage est effectivement destiné à répondre à des préoccupations existantes que la réalité chiffrée rend incontestables y compris à moyen terme.

Il peut ainsi être souligné que l'étude de trafic jointe au dossier d'enquête publique projette la circulation à l'horizon 2030, soit à 15 ans par rapport au dépôt du dossier par le maître d'ouvrage.

Il n'est pas certain du tout que la crise sanitaire actuelle puisse infléchir ces projections avec pour conséquence une diminution du trafic routier au profit d'autres modes de déplacement.

C'est le cas pour les déplacements individuels. En effet, il peut être souligné que le télétravail ne peut pas toujours être mis en place et que lorsqu'il l'est son effet sur les mouvements pendulaires lorsqu'il existe est ressenti essentiellement sur les déplacements ferroviaires. Cet effet peut d'ailleurs être compensé par d'autres mobilités non nécessairement liées au travail et par la mise en place de nouvelles stratégies résidentielles conduisant à s'éloigner des bassins d'emplois (voir par exemple sur ce point le rapport du sénat : <http://www.senat.fr/rap/r21-089/r21-08912.html>)

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE) chargé de présenter sa contribution à une vision de la France neutre en carbone et respectueuse du vivant en 2050 ne fait pas état d'une diminution importante du trafic routier. Après quatre mois de travaux début 2020, le conseil a publié un document pour donner à voir très concrètement le quotidien des Français au milieu du siècle. [source : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Vision_France_2050_CNTE.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Vision_France_2050_CNTE.pdf)

Il en ressort que, en 2050, la diminution de l'émission des gaz polluants proviendrait davantage du développement de véhicules particuliers plus sobres en énergie, les véhicules polluants ayant été progressivement retirés de la circulation par des mécanismes incitatifs, que de la diminution du trafic.

L'amélioration de la situation passerait également, aux termes de ce même document, par l'augmentation de la part des mobilités douces.

C'est également le cas pour le trafic poids lourds, qui devrait également continuer à augmenter malgré des tentatives d'optimisation.

Ainsi est-il peu probable que le développement du e-commerce soit freiné (pour information le CA des ventes sur internet a progressé de 8,5% sur 2020 par rapport à 2019 : voir <https://www.blogdumoderateur.com/chiffres-cle-e-commerce-2021/>)

De même et toujours selon le CNTE, aux termes du rapport précité, malgré une croissance contenue, permise notamment par l'optimisation du chargement des poids lourds, le transport routier devrait continuer à augmenter en restant d'ailleurs incompatible avec des espaces sécurisés dans les centres-bourgs (le CEREMA préconisant de séparer les modes doux de la circulation dès le dépassement d'un niveau de trafic de 1000 unités de véhicules particuliers, seuil dépassé sur le pont actuel).

Le conseil indique ainsi : « En 2050, la hausse du trafic de marchandises a été contenue à 40 % grâce au développement de l'économie circulaire et des circuits courts et de proximité. La réparation et la réutilisation locale d'objets limitent les volumes de ressources, de biens et de déchets déplacés. Les produits locaux sont privilégiés (alimentation de saison, matériaux de construction, etc.), ce qui limite la distance entre lieux de production et lieux de consommation. La croissance du trafic poids lourds est particulièrement contenue (+12 %). Des efforts importants sur la logistique et sur les emballages ont permis d'optimiser et d'augmenter le chargement des poids lourds. »

Ainsi, au niveau national, rien ne permet réellement d'affirmer que le trafic serait amené à diminuer.

Au-delà de ces perspectives générales, il convient de tenir compte de la situation particulière de la région Centre-Val de Loire en termes de ruralité, qui en fait un territoire en croissance particulièrement tributaire des déplacements motorisés.

Ainsi, selon les données INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5360830>), la ruralité en Centre-Val de Loire en 2017, c'est 9 communes sur 10 et 1 habitant sur 2. Cette proportion largement supérieure à celle du niveau national, fait du Centre-Val de Loire l'une des régions les plus rurales de France (6e rang).

Par ailleurs, le Loiret et l'Indre-et-Loire se distinguent par une croissance forte, soutenue à la fois par l'espace rural sous influence et par l'espace urbain. Le marché actuel de l'Immobilier sur le territoire départemental conforte cette analyse.

Toujours selon l'INSEE, l'évolution de la démographie sur le secteur d'études s'est poursuivie entre 2008 et 2018 sur le même rythme qu'entre 1999-2008, soit environ 1,1% en moyenne par an et plus de 10% sur 10 ans (Cf. Annexe 5).

Les territoires ruraux, comme le Loiret, dont la démographie est par ailleurs dynamique, sont très dépendants de l'automobile, la mobilité y étant devenue également un enjeu sociétal dans de multiples domaines : le développement économique, l'accès à l'emploi, l'inclusion sociale, l'autonomie, l'accès aux services publics, l'environnement. (Voir sur ce point les développements relatifs aux objectifs du SRADDET).

Il s'infère des développements qui précèdent qu'il est peu probable que le trafic puisse diminuer sensiblement dans les années à venir et remettre en cause la nécessité du projet.

Il doit cependant être précisé que le Département a lancé sur les routes départementales et dans le cadre de son champ de compétence sociale une étude de mobilité (consultation des entreprises lancée le 26 novembre 2021) en lien avec les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) et les autres collectivités, qui, à partir d'un diagnostic simplifié du territoire à l'échelle des bassins de vie, vise à proposer des actions cohérentes avec la réalité de terrain et de nature à inciter la mise en place d'une mobilité vertueuse sur un plan environnemental.

En effet, l'organisation et le développement des mobilités intègrent l'impératif de préservation de l'environnement en améliorant l'intermodalité, en offrant une alternative à l'usage de la voiture (mobilités actives, aire de covoiturage, autopartage, rezo pouce...) et en offrant les services qui accompagnent les mobilités actives et durables pour les déplacements au quotidien (borne de recharge électrique, l'autopartage partenarial, ateliers de réparation, stationnement vélo, ...).

Dans ce cadre un diagnostic des usages est élaboré (individuels, collectifs, circulations douces) et orientations futures selon 4 axes principaux (la mobilité douce, la mobilité partagée, la mobilité propre, la mobilité évitée) afin d'offrir des solutions adaptées pour améliorer la mobilité du quotidien dans ces territoires (lignes régulières de covoiturage, auto-stop organisé, transport solidaire, autopartage entre particuliers ou encore plateformes de mobilité,...) intégrant l'enjeu de protection de l'environnement.

Le projet de déviation de Jargeau s'inscrit parfaitement dans cette stratégie, particulièrement en ce qu'il permet de diminuer les ralentissements à l'origine d'importants dégagements de gaz à effet de serre, d'optimiser les déplacements, tout en donnant une place importante au développement des déplacements en vélo dans le cadre notamment d'une reconquête des espaces urbains par les modes doux dans les centres-bourgs.

Le projet de déviation de Jargeau a d'ailleurs été adapté par rapport au projet présentée à l'enquête publique de 2016 pour prendre en compte les nouveaux usages de l'espace public tout en favorisant la mobilité partagée avec l'intégration de 2 aires de covoiturage de 24 places au nord de la Loire (giratoire RD960 de Mardié) et de 16 places au sud de la Loire (giratoire RD951) non imperméabilisées et équipées de bornes de recharges électriques pour véhicules et vélos ainsi que d'abris sécurisés pour vélos. Leur intermodalité sera également travaillée avec la Région, AOM.

Comme indiqué en réponse à la recommandation n°2, les continuités cyclables ont été intégrées : traversée de la Loire entre l'itinéraire principal de la Loire à vélo et l'itinéraire variante au nord de la Loire (1 335 mètres et 40% du tablier dédié aux circulations douces), pistes cyclables dans le secteur urbanisé de Saint-Denis-de-l'Hôtel (Laiterie, 900 mètres). Avec l'engagement de déniveler la rue du Mont par un ouvrage, le Département permet une connexion cyclable avec la rue du Mont pour sécuriser la continuité des circulations douces entre les 2 itinéraires Loire à vélo sud et nord.

Synthèse : Ce projet, dont la réflexion a certes été initiée dans les années 90, est donc parfaitement compatible avec les stratégies actuelles de lutte contre le réchauffement climatique compte-tenu des projections disponibles.

ANNEXES

Annexe 1 : Extrait du rapport du SRADDET Centre-Val de Loire – Orientations et Objectifs (pages 37 à 116)

Annexe 2 : Subventions du Département aux communes concernées

Annexe 3 : Travaux du conseil consultatif communal de Darvoy

Annexe 4 : Consommation d'espaces – extrait dossier parcellaire enquête publique 2016

Annexe 5 : Evolution de la démographie sur le secteur d'études entre 2008 et 2018 (source INSEE)

Annexe 1 : Extrait du rapport du SRADDET Centre-Val de Loire – Orientations et Objectifs (pages 37 à 116)



Centre-Val de Loire
LA RÉGION
360°

SRADDET CENTRE VAL DE LOIRE

Version adoptée
et approuvée

Février 2020



Sommaire

« La Région 360° » : du SRADDT au SRADDET	3
LE SRADDET : une vision partagée pour l'avenir de notre région	4
Dessignons ensemble la région de demain : un projet d'aménagement et de développement transversal pour plus de cohérence et de lisibilité	5
Un schéma co-construit pour une mise en œuvre partagée	6

PARTIE 1 - RAPPORT

Rappel réglementaire	12
Clés de lecture du rapport	14

La région Centre-Val de Loire, des atouts à valoriser, des défis à relever pour préparer l'avenir.....	15
Une économie régionale performante répondant au défi de l'emploi pour tous	16
Des atouts spécifiques à notre région valorisés	20
Un développement équilibré aux effets maîtrisés.....	29

Orientations stratégiques et objectifs : un projet équilibré pour construire l'avenir à 360°	37
Une armature territoriale régionale originale, facteur de dynamisme.....	37
Des spécificités et des atouts locaux à promouvoir par une synergie renforcée entre les territoires	38
Une région ouverte au dialogue avec les régions et territoires qui l'entourent.....	40

Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée	44
Objectif n° 1. La citoyenneté et l'égalité, priorité à la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire	45
Objectif n° 2. Des territoires en dialogues où villes et campagnes coopèrent	47
Objectif n° 3. Des réseaux thématiques innovants au service de notre développement	49
Objectif n° 4. Une région coopérante avec les régions qui l'entourent.....	52

Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise.....	55
Objectif n° 5 : Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers	57
Objectif n° 6 : Un habitat toujours plus accessible et à la hauteur des changements sociétaux, climatiques et économiques	61
Objectif n° 7. Des services publics modernisés partout combinés à une offre de mobilités multimodale qui prend appui sur les formidables innovations offertes par le numérique.....	64
Objectif n° 8. Des soins plus accessibles pour tous en tout point du territoire régional	69
Objectif n° 9. L'orientation des jeunes et la formation tout au long de la vie, piliers de l'emploi.....	72

Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée	75
Objectif n° 10. Une qualité d'accueil et une attractivité renforcée pour booster notre développement économique et touristique	77
Objectif n° 11. Un patrimoine naturel exceptionnel et une vitalité culturelle et sportive a conforter pour proposer une offre de loisirs toujours plus attractive	80
Objectif n° 12. Des jeunes épanouis et qui disposent des clés de la réussite pour préparer l'avenir	82
Objectif n° 13. Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux.....	85
Objectif n° 14. Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires	88
Objectif n° 15. La région Centre-Val de Loire, cœur battant de l'Europe	91

Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable.....	93
Objectif n° 16. Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergies	95
Objectif n° 17. L'eau : une richesse de l'humanité à préserver	101
Objectif n° 18. La région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive.....	104
Objectif n° 19. Des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée	110
Objectif n° 20. L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter ...	113
 Cartographie illustrative des objectifs au 1/150 000 ^{ème}	 116

PARTIE 2 - FASCICULE

CLES DE LECTURE DU FASCICULE	119
Les règles générales.....	119
Les recommandations.....	120
Lecture du fascicule.....	120
L'architecture du fascicule.....	122
 CHAPITRE 1 : EQUILIBRE DU TERRITOIRE.....	 125
Coopérations et solidarités	126
Maîtrise du foncier.....	135
Aménagement et développement territorial durables	146
Habitat	159
 CHAPITRE 2 : TRANSPORTS ET MOBILITES	 164
Coopérations et solidarités	165
Intermodalité.....	173
Infrastructures de transport	178
Modes actifs	184
 CHAPITRE 3 : CLIMAT AIR ENERGIE	 191
Coopérations et solidarités	192
Efficacité énergétique et énergies renouvelables et de récupération	194
Aménagement et développement territorial durables	206
 CHAPITRE 4 : BIODIVERSITE	 212
Aménagement et développement territorial durables	213
 CHAPITRE 5 : DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE	 227
Coopérations et solidarités	228
Prévention, réduction et valorisation des déchets	230
Economie circulaire	240
 MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU SRADDET	 244
Une gouvernance agile pour un dialogue efficace	244
Un dispositif de suivi-évaluation partenarial	245
 Liste des sigles	 248

Orientations stratégiques et objectifs : un projet équilibré pour construire l'avenir à 360°

La stratégie d'aménagement pour l'avenir du Centre-Val de Loire s'appuie sur un écosystème de territoires solidaires qui portent une ambition commune d'équilibre du développement pour notre région. Ce projet d'aménagement passe par :

■ UNE ARMATURE TERRITORIALE REGIONALE ORIGINALE, FACTEUR DE DYNAMISME

Chaque pôle de notre région, quel que soit sa taille, des métropoles aux bourgs, en passant par les villes moyennes, constitue en fonction de son niveau de services un point d'appui essentiel pour s'assurer du bien-être et de la qualité de vie des habitants. Le maillage urbain équilibré de notre région est une richesse et une chance. Il nous appartient d'en garantir la vitalité et la pérennité pour l'avenir. Aussi et pour s'assurer d'un développement solide et durable, il est indispensable que chacun de ces pôles se projette et inscrive son action au service de nos citoyens au sein d'un maillage large.

L'aménagement équilibré du Centre-Val de Loire passe ainsi par des centralités confortées dans leurs fonctions économiques, d'habitat et de services, des centralités qui sont les garantes d'une cohésion régionale et territoriale et d'une ruralité vivante et dynamique. C'est à partir de ces pôles et dans une logique de réciprocité, que le développement équilibré de tous les territoires, urbains comme ruraux sera possible.

Le renforcement des fonctions de centralité des principaux pôles urbains constituant l'armature du territoire régionale est une priorité pour s'assurer d'un équilibre dans l'aménagement et le développement sur l'ensemble du territoire. Ces principaux pôles sont définis comme suit :

- Les **métropoles : Orléans et Tours**. La présence dans notre région de deux métropoles est une chance. Il nous appartient de conforter et développer leurs fonctions métropolitaines et de les porter à l'échelle nationale et européenne.
- Les **pôles régionaux**, dont les aires urbaines dépassent 60 000 habitants. Chacun de ces pôles dispose de services supérieurs et jouent un rôle majeur et particulier dans la structuration et l'équilibre des espaces qui les entourent et sur lesquels ils rayonnent largement : **Blois, Bourges, Châteauroux, Chartres, Dreux, Montargis**.
- Les **pôles d'équilibre et de centralité** qui remplissent des fonctions urbaines dans un bassin de vie plus rural ; il s'agit de villes centres de plus de 5 000 habitants disposant de services de gamme supérieure (définition INSEE) ou distantes d'environ 30 km d'un pôle de services supérieurs. Ils regroupent les pôles de **Nogent-le-Rotrou, Châteaudun, Vendôme, Pithiviers, Gien, Aubigny-sur-Nère, Romorantin-Lanthenay, Amboise, Loches, Chinon, Vierzon, Le Blanc, La Châtre, Argenton-sur-Creuse, Saint-Amand-Montrond et Issoudun**. Ces pôles ont été particulièrement et fortement fragilisés ces dernières années, tant démographiquement qu'économiquement. Notre responsabilité collective est de garantir un niveau de services, en particulier de services publics, et d'accès à ces services suffisants pour s'assurer de la vitalité de ces villes. Si ces pôles sont affaiblis, tant démographiquement qu'économiquement, c'est à terme l'ensemble du développement des territoires qui les environnent qui est mis en jeu.

Pour garantir un développement durable et économe en matière de foncier, le désenclavement des espaces ruraux et un accès aux services pour tous, **le confortement des pôles ruraux et des centres-bourgs est une priorité.**

■ DES SPECIFICITES ET DES ATOUTS LOCAUX A PROMOUVOIR PAR UNE SYNERGIE RENFORCEE ENTRE LES TERRITOIRES

Trois grands systèmes territoriaux, aux dynamiques homogènes au niveau démographique, d'emplois, de flux de personnes, caractérisent le fonctionnement régional : le nord régional, le val de Loire, le Berry. Si le projet d'aménagement pour le Centre-Val de Loire prend en compte ces réalités, il ne porte **pas de vision uniformisatrice de trois espaces à l'intérieur de la région qui formeraient des entités isolées.** L'axe ligérien peut constituer une locomotive pour le développement régional puisqu'il réunit les deux métropoles, près de 50 % de la population régionale et connaît une dynamique de développement plus appuyée qu'ailleurs en région.

Pour autant, il ne s'agit pas de considérer que le nord régional et le Berry seraient en posture d'attente d'une diffusion du développement depuis l'axe ligérien. **Le projet régional affirme au contraire que tous les territoires sont en capacité de porter un développement par eux-mêmes, appuyé sur leurs spécificités.** Chaque territoire dispose d'atouts qu'il doit mettre en valeur en inscrivant sa stratégie de développement dans une optique de cohésion régionale. C'est en ayant confiance dans cette capacité à innover à partir de nos ressources propres, à s'organiser et coopérer que notre région renforcera son attractivité et ne laissera aucun territoire à l'écart.

Le SRADDET affirme ainsi que la cohésion régionale sera renforcée par :

Les interactions et les coopérations à toutes les échelles et entre tous les acteurs.

L'avenir du Centre-Val de Loire doit s'appuyer sur des territoires soudés et coopérants. Il s'agira d'encourager en particulier les actions de coopérations et de réciprocités à deux niveaux :

- Entre villes et campagnes, entre centres et périphéries, chacun présentant des atouts et ressources complémentaires. Les synergies entre urbain et rural, entre centres et périphéries et entre les villes et intercommunalités seront une clé de réussite majeure du projet de développement équilibré de notre région.
- Entre les pôles de l'armature régionale. Les interrelations entre ces pôles doivent se renforcer et les acteurs en région, en particulier les structures porteuses de schémas de cohérence territoriaux, sont invités à tenir compte de l'armature régionale portée dans le SRADDET et à développer les coopérations avec les métropoles, les pôles régionaux et les pôles d'équilibre et de centralité qui les environnent. Ces coopérations renforceront l'armature urbaine régionale, la cohésion du territoire régional et sa cohérence d'aménagement et de développement. La dynamique engagée entre Bourges et Vierzon est à ce titre un exemple intéressant à suivre et à poursuivre.

La capacité de la région Centre-Val de Loire à prendre toute sa place parmi les régions françaises et européennes dépend directement des synergies à développer au sein de l'ensemble constitué des deux métropoles et des six pôles régionaux. C'est par cette synergie que la région parviendra à tenir toute sa place en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de développement économique et culturel.

La valorisation des atouts spécifiques de chacun, dans une logique de complémentarité

Il s'agira en particulier :

- **Pour le Berry, de :**
 - Assurer le renouveau économique en s'appuyant notamment sur le patrimoine naturel et culturel particulièrement riche et ses potentialités touristiques, les filières industrielles de pointe (aéronautique, défense...), l'enseignement supérieur, le numérique et les services à la personne.
 - Développer les filières innovantes notamment en matière d'économie circulaire et de transition énergétique autour de la production d'énergies renouvelables et de la lutte contre le changement climatique (éco-construction).
 - Conforter les pôles urbains et l'organisation territoriale. L'agglomération berruyère joue un rôle majeur dans le maintien des grands équilibres régionaux. Châteauroux et Bourges constituent des pôles structurants pour le Berry et au-delà (Nièvre, Allier, Creuse). Ces deux pôles régionaux gagneront à renforcer les alliances tant économiques qu'institutionnelles, pour peser dans le paysage régional et national. Issoudun et Vierzon se caractérisent par un niveau de services important et sont tous deux des pôles supérieurs de services au sens de l'INSEE. Ils jouent un rôle pivot au sein d'un triangle Châteauroux-Issoudun-Bourges-Vierzon. Leur positionnement à ce titre est à affirmer et ils constituent des relais pour ces coopérations (enseignement supérieur, économie...). Les coopérations entre Bourges et Vierzon sont déjà une réalité concrète (PETR, SCoT...). Elles sont à poursuivre, à renforcer dans les années à venir pour contribuer au développement du sud régional et conforter le positionnement berruyer. La Châtre, Le Blanc, Saint-Amand-Montrond, Aubigny-sur-Nère pourront appuyer et valoriser davantage leurs atouts en s'arrimant aux territoires castelroussins et berruyers.
 - Garantir les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux, en particulier les axes Orléans-Bourges (via Vierzon), Tours-Bourges-Nevers et Tours-Châteauroux, ainsi qu'avec les principales agglomérations extra-régionales, notamment Bourges—Montluçon et Bourges-Clermont via Saint-Amand, Paris-Orléans-Limoges-Toulouse via Vierzon et Châteauroux.

- **Pour le Val de Loire, de :**
 - Conforter et pérenniser la dynamique économique ligérienne, en tirant parti notamment de la bonne accessibilité actuelle et à venir au Grand Paris. La visibilité nationale et européenne du système ligérien est à renforcer en développant notamment les projets liés aux usages numériques et en poursuivant l'inscription dans des réseaux thématiques innovants (smart city, mobilités...), en renforçant l'offre tertiaire, les équipements de dimension métropolitaine, etc...
 - Renforcer les centres-villes et centre-bourgs, limiter l'étalement urbain et préserver les richesses patrimoniales, naturelles et bâties. En effet, le Val de Loire, dont une partie de l'axe principal est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, est particulièrement soumis aux pressions démographiques et économiques qui font peser un risque sur la préservation des terres agricoles et naturelles. Si le patrimoine paysager est évolutif par nature, sa qualité ne doit pas être altérée et doit faire l'objet de toutes les attentions. C'est par ailleurs un atout majeur du Val de Loire qu'il faut entretenir pour continuer demain d'être attractif.
 - Renforcer les coopérations entre Orléans et Tours pour valoriser la dynamique métropolitaine ligérienne. Prises isolément, les deux métropoles sont à l'échelle nationale de taille relativement modeste mais ensemble, elles rassemblent 570 000 habitants, soit plus que la métropole de Nice et un peu moins que celle de Nantes. Il faut jouer bien davantage l'union et la complémentarité (sur les universités, l'offre hospitalière, le numérique...), dans l'objectif réaffirmé de porter Orléans et Tours à l'échelle nationale et européenne.

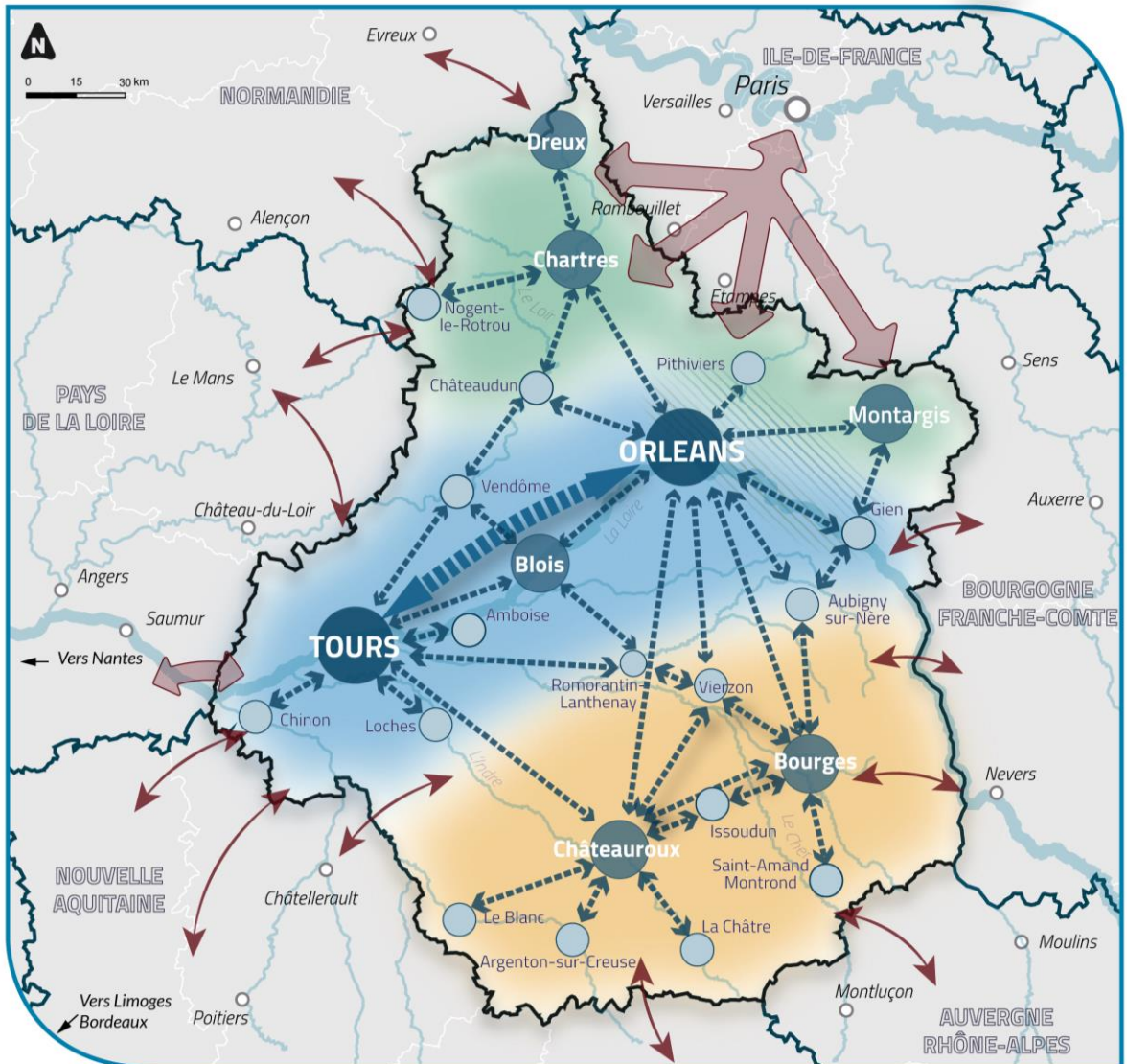
- Concilier la préservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ligériens avec les activités économiques, l'habitat, les déplacements, en s'appuyant sur la Charte de l'Unesco et sur des programmes concertés avec les autres régions du bassin (Plan Loire...).
 - Développer les coopérations tout le long de l'axe ligérien, pouvant aller jusqu'à une démarche de pôle métropolitain, et en transversalité nord-sud. Le blésois joue ainsi à plus d'un titre un réel rôle de pivot pour un développement harmonieux à la fois est-ouest et nord-sud, avec des interrelations qui se traduisent déjà dans les flux domicile-travail vers Vendôme et Romorantin-Lanthenay qui pourra renforcer demain sa position de confluence entre le Val de Loire et le Berry alors que la vallée du Cher connaît un regain démographique sur la période récente.
- **Pour le nord régional, de :**
- Poursuivre la dynamique et le renouveau économique des bassins industriels, et tirer parti des opportunités du Grand Paris tout en veillant à la durabilité de ce développement et en maîtrisant les effets de l'influence francilienne (limiter la consommation de foncier...).
 - Conforter les pôles urbains et l'organisation territoriale et en particulier affirmer le rayonnement de Chartres.
 - Assurer les liaisons et les coopérations vers les métropoles et les autres pôles régionaux, en particulier les axes Dreux-Chartres, Chartres-Orléans et Chartres-Tours. Les territoires de Nogent-le-Rotrou et Châteaudun pourront appuyer et valoriser davantage leurs atouts en s'arrimant aux territoires chartrains et drouais. Le Montargois et le Pithiverais, s'ils sont aujourd'hui beaucoup tournés vers l'Île-de-France gagneront à renforcer les liens avec Orléans.

■ UNE REGION OUVERTE AU DIALOGUE AVEC LES REGIONS ET TERRITOIRES QUI L'ENTOURENT

C'est dans l'ouverture au-delà des limites administratives au dialogue avec les territoires et régions limitrophes que le Centre-Val de Loire pourra prendre une place forte au sein du territoire national et européen. Les enjeux vis-à-vis de l'Île-de-France sont majeurs mais la coopération doit s'envisager avec l'ensemble des régions environnantes.

A l'image des coopérations interterritoriales, le Centre-Val de Loire affirme ainsi la nécessité de travailler à une coopération approfondie avec les régions voisines. Ces coopérations peuvent se concrétiser par des grands projets régionaux, comme la Loire à vélo par exemple, ou par une coordination renforcée permettant d'assurer au mieux les continuités des infrastructures, des services, des milieux naturels. Notre région est centrifuge et présente dans ses territoires de franges des interactions fortes qu'il est indispensable de prendre en compte pour assurer un aménagement équilibré du territoire. Il s'agit ainsi également d'encourager les coopérations dans ces territoires, leur permettant de construire des partenariats, en cohérence avec les grandes politiques publiques.

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT A L'HORIZON 2030 : POUR UN CENTRE-VAL DE LOIRE FORT, ACCUEILLANT, RAYONNANT, RESPONSABLE



Un projet spatial qui :

Valorise les spécificités et les atouts de chacun

Berry

- Conforter l'organisation territoriale et renforcer les centres-villes et centres-bourgs
- Assurer le renouveau économique des territoires en s'appuyant sur les ressources spécifiques (filières industrielles, patrimoine naturel...)
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Val de Loire

- Renforcer les centres-villes et centres-bourgs et limiter l'étalement urbain
- Conforter et pérenniser la dynamique économique ligérienne
- Préserver et valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles

Nord régional

- Maîtriser les effets de l'influence francilienne (pression résidentielle, renforcement des pôles et centre-bourgs, flux domicile-travail)
- Poursuivre la dynamique et le renouveau économique, et tirer parti des opportunités du Grand Paris
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Zone de confluence importante entre les 2 systèmes nord et ligérien

Affirme et dynamise l'armature territoriale de la région pour un développement équilibré et complémentaire de tous les territoires, urbains comme ruraux

- Métropoles
- Pôles régionaux
- Pôles d'équilibre et de centralité

Renforce les synergies entre les territoires

Développer les liaisons et les coopérations entre les pôles



- Renforcer spécifiquement :
 - les coopérations Orléans-Tours et valoriser la dynamique métropolitaine ligérienne à l'échelle nationale et européenne
 - les coopérations Bourges-Vierzon-Châteauroux-Issoudun et valoriser la dynamique de rapprochement inter-pôles

Valoriser la réciprocité urbain-rural et les réseaux thématiques (sites universitaires, hôpitaux, numérique...) partout en région

Développe le dialogue et les coopérations avec les régions et les territoires limitrophes

- ↔ Coopérations avec les territoires et les régions limitrophes



Assurer un dialogue réciproque sur les développements mutuels des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire si possible à l'échelle du Bassin Parisien et renforcer les coopérations avec l'ouest

Pour porter cette stratégie d'aménagement, pour relever les défis de l'équilibre, de l'attractivité et de la durabilité, le Centre-Val de Loire définit sa stratégie pour l'avenir autour de **4 orientations stratégiques dont une orientation plus transversale d'ouverture à 360°** :

- Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée.
- Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise.
- Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée.
- Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable.

La stratégie régionale adosse ces quatre orientations stratégiques à trois principes d'actions :

- La démocratie permanente afin de mettre l'humain et la qualité de vie au cœur des réflexions et des projets en concentrant l'attention sur les besoins et les usages quotidiens des habitants, entreprises, actifs, touristes, et en favorisant toutes les formes de mobilisation et d'implication citoyenne.
- La construction partenariale à travers la recherche d'une plus grande coopération et mise en synergie des compétences entre les territoires et entre les acteurs dans une logique de réciprocité, solidarité et d'équité, afin que chacun trouve sa place et contribue à la mise en œuvre du projet de SRADDET et à la cohésion régionale.
- Le suivi avec l'ensemble des collectivités et des citoyens pour disposer de l'agilité nécessaire à une constante réactivité et une souplesse d'adaptation aux opportunités et d'anticipation des innovations, des évolutions sociales et sociétales.

Objectifs



Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée

1 : La citoyenneté et l'égalité, priorité à la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire

2 : Des territoires en dialogues où villes et campagnes coopèrent

3 : Des réseaux thématiques innovants au service de notre développement

4 : Une région coopérante avec les régions qui l'entourent



Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise

5 : Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers

6 : Un habitat toujours plus accessible et à la hauteur des changements sociétaux, climatiques et économiques

7 : Des services publics modernisés partout combinés à une offre de mobilités multimodale qui prend appui sur les formidables innovations offertes par le numérique

8 : Des soins plus accessibles pour tous en tout point du territoire régional

9 : L'orientation des jeunes et la formation tout au long de la vie, piliers de l'emploi



Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée



10 : Une qualité d'accueil et une attractivité renforcée pour booster notre développement économique et touristique

11 : Un patrimoine naturel exceptionnel et une vitalité culturelle et sportive à conforter pour proposer une offre de loisirs toujours plus attractive

12 : Des jeunes épanouis et qui disposent des clés de la réussite pour préparer l'avenir

13 : Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux

14 : Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires

15 : La région Centre-Val de Loire, cœur battant de l'Europe

Intégrer l'urgence climatique et environnemental et atteindre l'excellence éco-responsable



16 : Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergies

17 : L'eau : une richesse de l'humanité à préserver

18 : La Région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive

19 : Des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée

20 : L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter



Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée

Notre région est riche de la diversité de ses territoires et de leurs spécificités, forte de son maillage de collectivités et dynamique par ses réseaux d'entreprises et la vitalité de la société civile.

Dans le prolongement du SRADDT, nous voulons réaffirmer l'importance de favoriser les synergies entre les différentes collectivités et tous ceux, dans les différents domaines d'activités, qui sont les acteurs du développement du territoire. Pour la « région 360° », il importe qu'une même ambition rassemble collectivités, chercheurs, entreprises, agriculteurs..., et que la démocratie participative, à laquelle aspirent les habitants, permette d'écrire avec eux un avenir attractif et durable pour la région. A travers l'ambition d'une région forte, nous nous engageons collectivement à développer les coopérations sur tous sujets et entre tous, et à mieux associer les citoyens à l'action publique mais également à mettre en lumière, faciliter et développer l'ensemble des initiatives vertueuses.

La « région 360° » pose une nouvelle échelle d'ambition dans le domaine de l'aménagement du territoire. Les coopérations intercommunales existantes doivent être poursuivies mais doivent aussi intervenir à des échelles territoriales plus vastes, prenant en compte la réalité du territoire vécu par les habitants. Ceci pour améliorer l'efficacité et la convergence des stratégies d'aménagement mais également travailler dans une logique de réciprocité du lien « urbain-rural ». Être une région forte implique de développer les coopérations, les complémentarités et les solidarités territoriales, garanties d'équilibre et d'équité notamment en matière de transports, d'énergie, de pérennité des ressources, d'accès au numérique...

Le Centre-Val de Loire doit parallèlement faire vivre, développer et mettre en place collectivement les réseaux thématiques de réflexions qui permettent d'échanger les connaissances et les retours d'expériences susceptibles d'aider les territoires dans leurs projets.

Enfin au carrefour de trois dynamiques d'échanges et de coopérations, la région 360° réaffirme la nécessité de coopérer avec ses voisins et de saisir collectivement l'ensemble des opportunités offertes par la proximité avec l'Île de France et les complémentarités à valoriser avec les autres régions qui nous entourent autour d'éléments structurants comme la Loire ou de thématiques partagées comme les mobilités, la culture et les loisirs, l'environnement, la recherche-développement et la formation.

La concrétisation et l'appropriation par l'ensemble des territoires de cette orientation contribueront à la réussite des politiques publiques régionales et territoriales d'aujourd'hui et de demain.



■ OBJECTIF N°1. LA CITOYENNETE ET L'EGALITE, PRIORITE A LA DEMOCRATIE PERMANENTE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Dans un contexte de transformation profonde du rapport de l'individu au collectif et plus largement à l'élaboration de l'intérêt général, des citoyens expriment leurs doutes quant à la capacité des institutions à répondre aux défis de notre société. Celles-ci constituaient jusqu'ici des piliers du fonctionnement sociétal. Leurs marges de manœuvre s'étant considérablement réduites, cela contribue à renforcer le doute. Cela se traduit également au-delà d'une crise démocratique, par une crise des légitimités, qui touche en particulier les élus mais aussi les représentants des corps intermédiaires. Dans le même temps, on assiste à l'affirmation des territoires comme échelon décisif de l'action collective et les politiques publiques évoluent vers une logique de transversalité, s'ouvrent à l'implication des usagers et des parties prenantes dans leur processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation. Ces évolutions sous-tendent une affirmation des citoyens dans le débat public. La transformation numérique entraîne un rapport plus immédiat, plus spontané au réel, mais peut aussi contribuer à contrario à creuser des inégalités (fracture numérique, inégalités dans la maîtrise des usages).

Contexte en Centre-Val de Loire

La Région Centre-Val de Loire inscrit depuis plusieurs années la construction de ses politiques publiques dans un dialogue permanent avec les habitants et les acteurs socioéconomiques de tous les territoires qui la composent. Cette volonté donne lieu à la mise en place régulière de rencontres dans les territoires : les cordées du territoire, les forums dans les bassins de vie, les états généraux de l'économie, de la culture, du numérique en 2016, la démarche « faisons vivre la démocratie permanente en Centre-Val de Loire » et les tournées citoyennes en 2017. L'ensemble des démarches de réflexions conduites par la Région s'attachent à associer le plus grand nombre et à s'ouvrir aux citoyens. Le site internet democratie-permanente.fr s'enrichit ainsi régulièrement de nouveaux sujets. Les Ateliers 360° organisés dans les territoires pour l'élaboration du SRADDET sont également le reflet de cette préoccupation permanente.

Ambitions régionales

Il appartient aux acteurs publics de faire évoluer les conditions d'élaboration des politiques publiques en proposant des formes plus systématiques de participation citoyenne (de la conception à l'évaluation des politiques publiques) afin de concevoir une action publique toujours en phase avec les aspirations des habitants, et donc plus efficace. Les démarches de sensibilisation à la démocratie permanente doivent entraîner d'autres formes de coopérations à travers des lieux et des réseaux renouvelés. Il s'agit également de travailler à de nouveaux formats d'association et de mobilisation, comme à travers les initiatives portées par les citoyens qui peuvent être autant de contributions à la résolution des enjeux et des défis régionaux. Les territoires jouent un rôle majeur dans ce renforcement de la citoyenneté en mutualisant les lieux de participation citoyenne. Le territoire est l'espace vécu, le cadre de l'action et du récit collectif. Il est aussi celui de la ressource relationnelle et le terrain où peut s'établir la confiance. Impliquer toutes les parties-prenantes d'un territoire, s'appuyer sur les ressources qu'elles constituent pour construire ensemble des réponses, c'est redonner force à la proximité.



En matière de démocratie permanente, le SRADET intègre les éléments stratégiques portés dans la démarche « Faire vivre la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire » avec pour objectifs de **développer toutes les formes de démocratie participative sur les territoires** :

- **Améliorer l'éducation et la formation pour asseoir la démocratie participative**, notamment au travers du développement d'une culture démocratique dès le plus jeune âge en milieu scolaire et tout au long de la vie, dans le milieu professionnel en particulier au travers de l'essor de l'économie sociale et solidaire.
- **Développer les liens, les coopérations et l'ancrage dans les territoires** en réaffirmant le sens de l'action collective (ambassadeurs locaux, valorisation des initiatives locales, ...) et en proposant de nouvelles formes de démocratie ouverte de proximité.
- **Agir autrement, innover et expérimenter** en valorisant les initiatives citoyennes permettant aux habitants de la région de s'inscrire collectivement dans la recherche de solutions à des problématiques locales et nationales, en mobilisant les outils numériques pour une citoyenneté numérique active (civic-tech).
- **Développer une politique régionale de la donnée** : favoriser la libéralisation de la donnée publique et en garantir la transparence (données ouvertes) et favoriser une action publique conjointe et coordonnée sur la donnée.
- **Impliquer plus largement et décider autrement** en élargissant le cercle de ceux qui participent habituellement, en expérimentant de nouvelles formes de participation, et en mettant en place des processus d'évaluation.
- **S'appuyer sur les conseils citoyens**, dans le cadre de la politique de la ville notamment, sur les conseils de développement des pays et agglomérations dont les rôles sont à renforcer.
- **Engager un travail autour des enjeux de citoyenneté et d'égalité** dans les territoires (lieux de rencontres et d'échanges...), former, communiquer et mobiliser sur l'égalité.
- **Intégrer les enjeux de l'égalité dans l'aménagement du territoire et les projets sur les territoires**, en particulier les questions de l'accès au droit, des mobilités, des freins dans l'accès à la formation et à l'emploi, des populations en grande précarité, de l'accès à la culture et au sport...
- **Diffuser la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)** qui favorise le développement de l'esprit critique pour une citoyenneté active. Il s'agit d'un enjeu culturel (conforter notre culture commune et créer du lien), démocratique et politique (éclairer le débat public et les choix politiques concernant l'impact pour nos sociétés des avancées des sciences et de la technologie), éducatif (orientation vers les formations supérieures et perspectives d'insertion professionnelle), sociétal. La stratégie régionale adoptée dans ce domaine en juin 2018 porte les priorités suivantes :
 - sensibiliser les citoyens d'aujourd'hui et de demain par une offre de CSTI éducative et inclusive,
 - créer une animation du réseau qui réponde aux besoins des acteurs locaux de la CSTI,
 - partager le suivi stratégique de la CSTI.

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat
Associations, entreprises et acteurs parapublics
Citoyens



■ OBJECTIF N°2. DES TERRITOIRES EN DIALOGUES OU VILLES ET CAMPAGNES COOPERENT

Les dynamiques à l'œuvre en matière d'organisation et de restructuration des services au public, de répartition de l'emploi et les grands mouvements migratoires à l'échelle nationale tendent à renforcer le poids et l'influence des aires urbaines. Ces évolutions, vues en creux, soulignent les difficultés qui se posent dans d'autres territoires moins dynamiques. La dichotomie géographique qui s'instaure alors est génératrice de déséquilibres au sein et entre les territoires, participant à des fractures territoriales. L'interdépendance entre les territoires, la mobilité exacerbée, les mutations induites par le numérique, tendent pourtant à limiter l'approche classique d'une apparente fragmentation territoriale, notamment entre l'urbain et le rural. Les limites sont de plus en plus floues et virtuelles. **Pour œuvrer en faveur de l'équilibre territorial, il convient de travailler à l'attractivité renouvelée des territoires en difficulté, à la valorisation de leurs atouts (cf. orientations 1 et 2 du SRADDET) mais aussi de développer les coopérations territoriales, à différentes échelles géographiques, par exemple en matière de services, de mobilité, d'habitat, d'emplois...**

Contexte en Centre-Val de Loire

Depuis plus d'une dizaine d'années, les échanges d'expériences et les démarches de coopérations se sont développées et amplifiées à différentes échelles territoriales. Plus récemment, la conférence territoriale de l'action publique permet de débattre et d'échanger sur les politiques publiques et leur articulation au niveau régional. De même, la Région a mis en place en 2018 le réseau Oxygène qui met en lien les acteurs du développement territorial.

Les évolutions en termes de couverture du territoire et d'élargissement des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des SCoT sont des avancées majeures pour appréhender les problématiques à des échelles plus larges et favoriser la mutualisation des réflexions et la coordination des actions.

Ambitions régionales

Le SRADDET promeut l'activation et le renforcement des synergies et des convergences entre les territoires. Ce modèle de coopération et de réciprocité permettra d'agir en faveur d'un développement équilibré de l'espace régional, de renforcer la cohésion régionale et d'activer les leviers de l'attractivité territoriale.

Les coopérations territoriales existantes, notamment à l'image des territoires de projet (Schéma de cohérence territoriale, Parc Naturel Régional, Pôle d'équilibre territorial rural, ...) doivent être renforcées. Il convient pour cela :

- De sortir de logiques qui verraient les territoires s'opposer pour porter au contraire des principes de solidarité et de complémentarités.
- De co-construire les dynamiques et d'exploiter les opportunités présentes ou à venir (numérique, ressources locales, transition énergétique...) afin que chaque territoire participe à son niveau au développement régional.



En établissant des objectifs sur le confortement de l'armature urbaine régionale (cf. orientation 1), il s'agit d'impulser collectivement une dynamique globale de structuration des territoires infrarégionaux pour dépasser les concurrences et entrer dans un système réciproque gagnant-gagnant. Pour favoriser ces coopérations, le SRADET porte l'ambition de :

- **Renforcer les pôles de l'armature urbaine régionale**, contribuant ainsi à la vitalité des espaces périurbains et ruraux qu'ils irriguent.
- **Organiser les synergies et les partenariats au sein d'un réseau des villes régionales** (constitué des 24 pôles de l'armature régionale) s'appuyant sur une solidarité entre les territoires (coopérations géographiques ou thématiques).
- **Assurer la complémentarité** des fonctions urbaines, économiques et sociales des différents niveaux de pôles urbains et ruraux.
- **Faciliter le maintien des habitants sur tous les territoires** en leur assurant la meilleure accessibilité possible aux services, notamment grâce à une couverture du territoire en très haut débit.

Afin de mettre en œuvre cette ambition, le SRADET au travers de l'ensemble de ses objectifs entend favoriser la coopération et susciter des complémentarités :

- **entre les pôles urbains** (métropoles, agglomérations, pôles d'équilibre et de centralité) et le territoire rural environnant, en particulier sur l'offre de services quotidiens à la population, l'habitat, la mobilité, la formation, l'accès à la culture, la localisation des activités économiques...
- **entre les métropoles/agglomérations et le périurbain** : développement d'échanges dans une recherche d'équilibre des différentes fonctions urbaines.
- **entre les agglomérations en et hors région** (exemple Chartres, Dreux et Montargis avec les agglomérations franciliennes, Châteauroux avec Limoges...).
- **entre les acteurs des territoires** : afin de favoriser, notamment dans l'espace rural, l'émergence de projets innovants, à fort ancrage territorial, capables de susciter la création d'emplois non-délocalisables et du lien social.

Le réseau régional Oxygène, constituera un espace de diffusion d'expériences et d'identification de solutions collectives pour la transition des territoires, pouvant activer les coopérations territoriales entre les territoires de la Région.

Les développements d'une part d'accords de coopération, d'autre part des démarches de mutualisations, notamment d'ingénierie, entre les structures territoriales (inter-SCoT, PETR, PNR, EPCI et inter-EPCI...) constituent des leviers pour concrétiser ces démarches de coopérations.

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat
Associations, entreprises et acteurs parapublics
Citoyens



■ OBJECTIF n°3. DES RESEAUX THEMATIQUES INNOVANTS AU SERVICE DE NOTRE DEVELOPPEMENT

Outre le développement des coopérations territoriales, l'attractivité du Centre-Val de Loire et ses activités, au même titre que son rayonnement, se joue aussi sur la capacité des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, chercheurs, associations...) à développer et dynamiser les réseaux thématiques.

Contexte en Centre-Val de Loire

La région compte de nombreux réseaux publics ou privés qui contribuent à la cohésion et à la cohérence des projets, mais aussi au rayonnement national du territoire. Sur le champ économique, dans une économie de plus en plus concurrentielle, la mise en réseau apparaît comme un levier majeur de développement pour les entreprises comme pour les territoires. Les réseaux d'entreprises ont ainsi pu être placés au cœur de nombreuses stratégies territoriales, en misant sur les clusters ou pôles de compétitivité pour dynamiser leur tissu industriel et en faire un outil de promotion territoriale. La région Centre-Val de Loire compte ainsi de nombreux clusters (cf. état des lieux infra). A noter, également la présence du réseau French Tech et du réseau des développeurs économiques animés par DEV'UP.

Ambitions régionales

Le Centre-Val de Loire souhaite conforter et promouvoir les réseaux privés et publics et leurs projets fédérateurs, ambitieux, porteurs de sens, de liens et de développement, en particulier :

- Sur **les transports et la mobilité** pour :
 - Mettre en place une gouvernance partenariale dans le domaine des mobilités.
 - Affirmer le rôle de chef de file de la Région sur l'intermodalité.
 - Mieux connaître la mobilité sur le territoire et partager cette connaissance.
 - Mettre en place une plateforme de données liées à la mobilité, regroupant l'ensemble des données du territoire régional, et ayant vocation à être rendues publiques (open data).
- Sur **la biodiversité**, pour poursuivre les efforts de sensibilisation, d'information et de formation sur la biodiversité (cursus initiaux et continus) auprès des acteurs du territoire : grand public, élus et décideurs locaux, concepteurs de l'aménagement du territoire...

Dans ce cadre, l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), créée en 2019, met en œuvre une gouvernance collaborative qui a vocation à concourir à l'harmonisation des actions et au partage des informations par les acteurs de la biodiversité. Les missions de l'ARB s'organisent autour de quatre axes d'interventions :

- Accompagner les territoires pour faire émerger des démarches et des projets locaux (appui technique, valorisation de retours d'expériences, ...)
- Améliorer la connaissance pour favoriser la prise de décisions (animation de l'Observatoire régional, ...)
- Animer des réseaux d'acteurs (échanges, synergies et coopérations)
- Mettre la biodiversité au cœur de la société (centre de ressources, formations, programmes d'actions citoyennes, ...).

Le SRADDET souhaite également renforcer le dialogue avec les acteurs du monde agricole au travers de l'organisation d'évènements et la mise en œuvre de projets fédérateurs à l'échelle régionale visant le maintien d'une biodiversité fonctionnelle en agriculture et plus globalement des paysages.



- Sur **le numérique**, pour poursuivre le développement de l'écosystème numérique régional : travaux du Conseil Régional du Numérique, french tech, espaces webocentre, réseaux de tiers-lieux...
- Sur **le développement économique**, conformément aux modalités de pilotage prévues dans le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), pour :
 - Poursuivre l'organisation de conférences annuelles régionales du développement économique et de l'emploi, et de conférences spécialisées (économie sociale et solidaire, innovation...).
 - Poursuivre la dynamique d'animation régionale et locale des acteurs économiques par l'agence DEV'UP (parcours de formations, université des développeurs, comités locaux de coordinations...).
 - Renforcer et/ou créer des dynamiques de coopération autour des filières d'avenir du territoire ou sur certaines thématiques en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité, les clusters, les comités de filières agricoles...
 - Pérenniser de nouvelles pratiques et modes de travail collaboratifs avec les territoires et les partenaires.
- Sur **la formation** pour :
 - Permettre l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux et garantir à toute personne une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés, les niveaux de rémunération... A travers le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), en collaboration avec l'Etat et les partenaires sociaux, la Région coordonne les actions des organismes membres sur les six départements de la région : Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, Association Pour l'Emploi des Cadres, Centre d'Information et d'Orientation, Information jeunesse (CRI, BIJ, PIJ), Service universitaire d'information et d'orientation, CAD-CMA, Points A des Chambres de Commerce et d'industrie, Organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation...
 - Coordonner les stratégies et actions dans le cadre d'une gouvernance quadripartite (Etat, Région, partenaires sociaux (employeurs et salariés) au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) sur les champs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.
- Sur **l'enseignement supérieur et la recherche** : créer des convergences entre les établissements, renforcer l'animation et la coordination au sein de l'écosystème régional au service de l'efficience, de l'attractivité et du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. A titre illustratif, cette convergence peut s'exprimer à travers la création et l'animation de réseaux thématiques de recherche (RTR) afin de faire émerger des projets de recherche collaboratifs de niveau national et international.
- Dans le domaine de **la santé** :
 - Amplifier la dynamique du Collegium santé qui vise à développer l'apprentissage du travail coordonné entre les différentes professions de santé.
 - Poursuivre le travail des réseaux régionaux et départementaux animés par l'Agence Régionale de Santé et amplifier et accompagner la dynamique de recherche et d'usages en matière de e-santé.
 - Optimiser et mieux articuler les réseaux locaux de santé.



- Sur **les déchets et l'économie circulaire** pour la création d'un observatoire permettant de partager les connaissances et suivre les objectifs et les actions en la matière (cf. objectifs 19 et 20).
- Sur **le climat, l'air, l'énergie** : créer une instance partenariale à l'échelle régionale.
- Sur **le sport et la culture**, à travers les conférences régionales existantes notamment, pour favoriser les solidarités entre les acteurs et les territoires, renforcer les compétences, développer des mutualisations et le partage des savoirs faire, renforcer l'accompagnement et le compagnonnage.
- Sur **la jeunesse** avec la mise en place d'un conseil régional d'orientation qui permette pour la Région, en tant que chef de file, de favoriser les coopérations renforcées entre les différents acteurs impliqués (services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, mouvement associatif et d'éducation populaire, acteurs du monde économique..).

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat

Associations, entreprises et acteurs parapublics

Citoyens



OBJECTIF n°4. UNE REGION COOPERANTE AVEC LES REGIONS QUI L'ENTOURENT

Contexte en Centre-Val de Loire

Le Centre-Val de Loire occupe une position singulière à l'intersection de grands espaces économiques entre le nord-ouest européen, comprenant le bassin parisien, et l'Arc Atlantique. Si cette situation de carrefour a parfois pu paraître comme un frein à la constitution d'une identité régionale, elle est aujourd'hui une opportunité forte. Les porosités sont diverses et nombreuses entre le Centre-Val de Loire et ses régions voisines. Elles se traduisent déjà par des démarches de coopération, notamment au travers de projets communs tels que les PNR inter-régionaux (Perche, Loire-Anjou-Touraine), la Loire à vélo avec la Région Pays de la Loire, les clusters et pôles de compétitivité...

Ambitions régionales

A l'image des coopérations interterritoriales, le Centre-Val de Loire affirme ici la nécessité de travailler à une coopération approfondie avec les régions voisines. Ces coopérations peuvent se concrétiser par des grands projets régionaux, comme la Loire à vélo par exemple, ou par une coordination renforcée permettant d'assurer au mieux les continuités des infrastructures, des services et des milieux naturels.

Notre région est centrifuge et présente dans ses territoires de franges des interactions fortes qu'il est indispensable de prendre en compte pour assurer un aménagement équilibré du territoire. Il s'agit ainsi également d'encourager les coopérations dans ces territoires, leur permettant de construire des partenariats, en cohérence avec les grandes politiques publiques. En dégagant des enjeux communs, nous serons plus forts également dans le dialogue avec l'Etat (sur le routier, le ferroviaire...). Développer le dialogue avec nos six régions limitrophes est ainsi une ambition du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) : Ile-de-France, Normandie, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne-Franche Comté.

Les objectifs pour décliner cette ambition en termes de coopérations interrégionales sont les suivants :

- **Mettre en place un échange et un dialogue continu sur la planification régionale** (SRADDET et SRDEII) et développer les coopérations avec les Conseils régionaux, pour :
 - L'amélioration de la ligne ferroviaire Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT) en lien avec la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, l'amélioration de la qualité des liaisons ferroviaires interrégionales du Cœur de France en lien avec la Bourgogne-Franche Comté et Auvergne-Rhône-Alpes alors que le projet de LGV Paris Orléans Clermont Lyon (POCL) est aujourd'hui suspendu ;
 - Le développement des clusters et pôles de compétitivité, formation professionnelle, structuration des filières de production agricole locale, santé...

Renforcer les coopérations avec les Pays de la Loire autour de la culture, du tourisme (Loire à Vélo notamment), de l'enseignement supérieur, de l'environnement, de la santé, des transports... Porter de nouvelles coopérations ou approfondir les relations avec la Normandie (filiale médicaments, fret par exemple), la Bourgogne-Franche Comté, Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.



- **Spécifiquement avec l'Île-de-France :** instaurer un dialogue constructif et réciproque, notamment avec les autorités compétentes en matière de planification du Grand Paris.
Sur la question des transports, la coopération devra porter tant sur les dessertes, les services que sur les projets d'infrastructures. Il s'agit d'anticiper et valoriser les besoins en relocalisation/développement d'activités du projet du Grand Paris et des Jeux Olympiques 2024 et en faire des opportunités de développement économique (activités du BTP, gestion des déchets, filière méthanisation, logistique, offre tertiaire autour des gares, accueil des athlètes et fédérations autour des grands équipements comme le Parc Equestre de Lamotte-Beuvron, le Centre National de Tir de Châteauroux, la piscine de Chartres...).
- Compte-tenu des continuités écologiques communes aux deux régions, dont certaines d'importance nationale (s'agissant notamment des pelouses et lisères sèches sur sols calcaires ainsi que des axes de migration de l'avifaune), la préservation de ces milieux importants sur le plan écologique et de leurs fonctionnalités constitue également un objet de coopération important avec la région Île-de-France.
- **Poursuivre et amplifier les projets de coopération sur l'axe naturel de la Loire.**
Les coopérations avec les Pays de la Loire sont anciennes et multiples, ayant permis de construire un socle stable matérialisé dans deux accords de coopération interrégionaux successifs en 2006 et 2015 : gouvernance de la Mission Val de Loire, coopérations entre les grands sites culturels, marque touristique Val de Loire, itinéraire Loire à vélo, filières vitivinicoles et aéronautique, pôles de compétitivité aux périmètres étendus sur les deux régions (EMC2, Polepharma...)... sont autant d'illustrations de la concrétisation de projets au service du rayonnement, de l'emploi et du développement des deux régions.
Le renforcement des synergies entre Tours et Orléans et sur l'ensemble de l'axe ligérien, qui pourrait prendre la forme d'un pôle métropolitain, doit permettre de donner à l'axe ligérien une nouvelle dimension face au développement rapide des métropoles Nantaise et Bordelaise et ouvrir de nouvelles pistes de coopérations interrégionales.
A l'est de la région, le dialogue engagé en 2018 avec la Région Bourgogne-Franche Comté s'est concrétisé par la signature d'un accord de coopération en janvier 2019 portant sur l'exploitation des potentiels de développement économique (en particulier le tourisme lié à la Loire, aux vignobles et aux canaux) et la préservation des continuités écologiques. Les modalités de gestion de la ressource et des risques (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) Loire Bretagne, risque inondations) sont également une piste de coopération interrégionale.
- **Accentuer le dialogue entre les principales métropoles et agglomérations des régions proches** (Nantes/Angers/Le Mans, Rennes, Rouen/Caen, Dijon, Limoges, Clermont-Ferrand, Lyon) et inscrire pleinement Orléans et Tours dans le réseau des métropoles nationales pour développer les partages d'expérience et les projets communs ou coordonnés (exemple : école des beaux-arts Tours/Angers/Le Mans...).
- **Encourager les coopérations dans les zones de frange avec les 6 régions environnantes :**
 - Renforcer les efforts de coopérations dans les aires d'influence urbaines interrégionales où les flux et mobilités quotidiens sont les plus importants : Cosne-Cours-sur-Loire et Nevers avec Bourges et l'est du Cher, Saumur avec Chinon, Châtellerauld avec le sud de l'Indre-et-Loire, Nogent-le-Rotrou avec La Ferté-Bernard, Montluçon avec le sud du Cher, Dreux avec le sud de l'Eure et l'ouest des Yvelines, Chartres et Rambouillet/l'ouest des Yvelines.
 - S'assurer de la continuité d'infrastructures, de services et des milieux naturels entre les régions. Il s'agit ici des infrastructures de transport mais aussi des réservoirs et corridors écologiques, des réseaux de production d'énergies renouvelables et de récupération, des interconnexions en matière de ressource en eau, des déchets, des services à la population en matière d'éducation, de santé, de mobilité... Les services du quotidien appellent une bonne coordination des offres (offre ferroviaire interrégionale de proximité, transport scolaire...) à étudier avec les collectivités concernées.



- **Partager et coordonner des politiques publiques dans les territoires ruraux** : politiques d'accueil de population, déploiement numérique et de l'offre de services à distance, soutien dans la transition énergétique, réseaux d'initiatives locales, projets des PNR (Loire Anjou Touraine, Perche, Brenne).

Au-delà de la France, l'internationalisation des échanges entre les territoires participe d'une ouverture sur le monde, de la diversité des cultures et des pratiques, y compris en termes d'aménagement du territoire. Le rôle de tous les territoires, quelle que soit leur échelle, est essentiel pour la cohésion sociale à l'échelle européenne. Les territoires de la région sont ainsi invités à poursuivre des objectifs de coopérations et d'ouverture sur l'Europe et le monde.

Les acteurs à mobiliser

	Collectivités territoriales et Etat
	Associations, entreprises et acteurs parapublics
	Citoyens



Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise

La région Centre-Val de Loire connaît un phénomène de métropolisation positif sur l'axe ligérien (dynamisme urbain, développement d'emplois et de services de niveau supérieur) qui mobilise toutefois fortement les ressources naturelles et peut altérer l'environnement et à terme le cadre de vie et les paysages. Cette dynamique de développement soulève un enjeu fort de cohésion territoriale au sein de la vallée de la Loire et avec les territoires du nord et du sud régional. Elle révèle une région plurielle aux dynamiques contrastées conduisant à réfléchir sur les équilibres à maintenir et les coopérations à mettre en place.

L'équilibre social et territorial est au cœur du projet de la région et de ses territoires : il s'agit d'œuvrer au dynamisme des villes, des villages et à la préservation d'une offre de services de proximité, accessible à l'ensemble de la population.

Pour dynamiser les territoires au service d'un développement solidaire et équilibré, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porte une ambition collective forte en faveur d'un urbanisme et d'un habitat durable recentré autour de ses pôles urbains et de ses centres-bourgs, dynamisés et reliés par un système de mobilité inclusif et multimodal. Le renforcement de l'activité des pôles et la vitalité des territoires ruraux passent par le développement d'une économie de proximité basée sur les services à la personne, les services publics, le tourisme, le commerce et l'artisanat valorisant les productions locales, les circuits de proximité dans la production agricole. Cette perspective implique une meilleure prise en compte des transformations sociétales et des nouveaux usages, notamment numériques. Pour les territoires ruraux, la production d'énergies renouvelables et de récupération et le développement de « communautés énergétiques locales » est une opportunité majeure.

Le renforcement du rayonnement régional et extra-régional, de la vitalité des pôles urbains comme des territoires ruraux passe également par la recherche de solidarités et de coopérations entre les territoires de la région, entre les cœurs de ville et les territoires qui les entourent. Les métropoles et agglomérations régionales ont un rôle majeur à jouer en ce sens.

A travers cette deuxième orientation stratégique, le SRADDET réaffirme à l'échelle de la région et de ses territoires les grands principes d'un aménagement territorial et urbain durable exprimés dans les lois d'orientation des transports intérieurs (LOTI), Solidarité et au renouvellement urbains (SRU) et Grenelle I et II. Des objectifs nationaux :

- Complétés sur les volets numériques par les lois de modernisation de l'économie (LME) et Numérique.
- Appuyés sur le volet de la gestion économe de l'espace par les lois Urbanisme et Habitat, loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) et Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) mais également Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui confie au SRADDET le soin d'apporter un cadre régional à la limitation de la consommation d'espace.



Cette orientation s'inscrit également dans la politique ambitieuse en faveur des centralités incarnée par le programme de revitalisation des centres-bourgs.

Elle contribue par ailleurs aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone en apportant des réponses en faveur d'une offre de mobilité multimodale.

Les thématiques liées à la santé répondent ici aux exigences de recherche d'égalité des territoires exprimées dans la loi NOTRe mais également à la nécessaire cohésion sociale sur le territoire régional.



OBJECTIF n°5 : Un NOUVEL URBANISME PLUS DURABLE POUR ENDIGUER LA CONSOMMATION DE NOS ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

Cibles pour le territoire régional

- Diviser par deux la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici 2025.
- Réduire l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers, en particulier en recyclant au maximum le potentiel des friches, pour tendre vers un solde zéro mesuré à l'échelle régionale en 2040.
- 🕒 Couvrir 80% du territoire régional par des Plans Climat Air Energie Territoriaux d'ici 2030.

L'étalement urbain et la consommation d'espace observés depuis plusieurs dizaines d'années à l'échelle nationale comme régionale résultent de plusieurs causes cumulatives. Les attentes des habitants et entreprises en termes d'espace et le modèle d'habiter promu depuis les années 1970 (maisons individuelles, quartiers résidentiels s'appuyant sur le développement massif de la voiture individuelle...), l'insuffisance et l'inadaptation de l'offre par rapport à la demande de logements, la propension à opter pour la périurbanisation au détriment de l'intensification et du renouvellement du bâti existant (essentiellement pour des raisons de faisabilité financière et de faiblesse d'une offre foncière adaptée) constituent ainsi une partie des moteurs de l'urbanisation des terres agricoles et naturelles.

Les mutations rapides liées au changement climatique, la raréfaction des ressources mais également la fragilisation de certains territoires qui voient en particulier leurs centralités s'affaiblir (développement de la vacance, affaiblissement et fermeture des commerces et des services...), et les charges induites pour les collectivités comme pour les ménages confirment la nécessité d'un changement de modèle d'aménagement. La hausse de la consommation foncière et l'artificialisation des sols impliquent en effet une diminution et une fragmentation des espaces naturels et agricoles ainsi qu'une imperméabilisation irréversible des sols. Elle conduit souvent à une altération et constitue une banalisation des paysages, constitue une menace pour la biodiversité. Elle participe de façon indirecte au changement climatique via notamment l'allongement des déplacements quotidiens. Elle peut à terme mettre en péril les capacités de production alimentaire. Le foncier agricole et naturel est un bien commun. Il faut dépasser l'apparence d'abondance de ce bien en région et en France pour l'appréhender au contraire comme une ressource rare et à préserver pour garantir un développement soutenable et pour les générations futures.

Contexte en Centre-Val de Loire

Notre région connaît une forte consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Le rythme d'artificialisation des sols a été important entre 2006 et 2014 (13%), avec de fortes disparités régionales : les surfaces artificialisées ont augmenté de plus de 15 % dans l'Indre et l'Indre-et-Loire durant cette période, alors que la progression est de l'ordre de 8 % pour le Loir-et-Cher et le Loiret. L'artificialisation concerne aussi les 2 départements les moins densément peuplés (Indre et Cher), qui ont enregistré une légère baisse de leur population en 8 ans, mais une augmentation de leurs surfaces artificialisées. Ainsi en région Centre-Val de Loire l'artificialisation des sols augmente de 11,5 % entre 2006 et 2014 alors que la population augmente dans le même temps de 2,9 %.

Le développement résidentiel et économique, tel que pratiqué, conduit à une surmobilisation du foncier agricole et la fragilisation des milieux et de leurs ressources. Le développement de l'urbanisation affecte surtout la périphérie des agglomérations et les vallées. La pression urbaine est particulièrement forte dans les franges franciliennes et sur l'axe ligérien où elle engendre un quasi continuum d'espaces urbanisés. La poursuite et l'amplification du phénomène de métropolisation,



qui constitue une tendance lourde à l'échelle nationale, peut conduire en région Centre-Val de Loire, si les modèles d'aménagement ne changent pas sensiblement et durablement, à une altération des paysages et des ressources (eau, foncier, biodiversité), à des problèmes d'engorgement des réseaux de transport et d'augmentation des nuisances (bruit, pollution) le long de l'axe ligérien et sur la moitié nord de la région particulièrement sous pression du desserrement francilien. Ces espaces sur lesquels s'exercent les pressions foncières les plus fortes sont par ailleurs des terres agronomiquement riches aux fonctions de production alimentaire précieuses.

Cette problématique affecte également des territoires plus ruraux où la disponibilité et les prix du foncier encouragent des développements périphériques sans véritable réflexion sur l'optimisation de l'espace et l'économie des sols. Selon une étude de la DREAL, la région Centre-Val de Loire se distingue, par rapport aux dynamiques nationales constatées, par une tendance persistante à construire une part notable de petits locaux d'activités en dehors des espaces déjà urbanisés². Cette situation repousse encore plus loin les limites des villes et des villages et pose question dans un contexte de faible dynamique démographique et de dévitalisation des cœurs de villes et de bourgs.

A l'échelle régionale, la densité moyenne des logements individuels en 2011 s'élève à 9,88 logements à l'hectare, soit une taille moyenne de parcelle de 1012 m² par logement individuel. Pour ce qui concerne les logements collectifs, la densité moyenne est de 118 logements à l'hectare. Sachant que le parc régional est composé à 71 % de logements individuels, lorsque l'on considère l'ensemble des types de logements, la densité moyenne atteint 13,40 logements par hectare, plaçant le Centre-Val de Loire au 17^{ème} rang parmi les 22 anciennes régions métropolitaines³.

Plusieurs réglementations ont permis de développer les outils de lutte contre la consommation foncière à l'instar de la loi Grenelle ou plus récemment de la loi pour un accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui renforce les obligations des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et des Plans locaux d'urbanisme (PLU) en matière d'analyse de la consommation d'espaces naturels ou agricoles en intégrant notamment une analyse des capacités de densification dans leur rapport de présentation. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (2010) ou plus récemment la loi pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) sont venus compléter ces dispositions par la nécessité de mener un diagnostic agricole lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ambitions régionales

Les politiques publiques et les actions permettant de préserver les terres agricoles, les continuités écologiques et paysagères doivent être poursuivies :

- **en luttant contre l'étalement urbain** (mitage et linéaire) et les développements périurbains extensifs sans mixité des fonctions, en portant des principes de renouvellement urbain⁴ et de densification des espaces bâtis ;
- **en augmentant la productivité foncière** (logements et activités économiques).

Au regard des enjeux de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, la mobilisation de tous les acteurs sur ce sujet est nécessaire. Il s'agit de partager et mettre en œuvre sur le sujet de la consommation de foncier la logique d'abord d'évitement, puis de réduction, enfin et en dernier recours de compensation. L'atteinte des objectifs de réduction de la consommation de ces espaces d'ici 2025 et 2040 sera mesurée et suivie à l'échelle régionale. Une coordination entre les territoires à l'échelle régionale est à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

² « La consommation d'espaces en région Centre-Val de Loire », DREAL Centre-Val de Loire, janvier 2017.

³ « La consommation d'espaces en région Centre-Val de Loire », DREAL Centre-Val de Loire, janvier 2017.

⁴ Le renouvellement urbain correspond à toute opération de création de logements réalisée sur un terrain nu ou en mutation au sein des espaces urbanisés. Il peut s'agir de réhabilitations et de la remise sur le marché de logements vacants et des changements destinations d'immeubles d'activités vers le logement. L'édification de logements se fait alors par comblement de dents creuses, démolition-reconstruction, division parcellaire, changement d'usage, rénovation du bâti... La notion de renouvellement urbain s'oppose à l'extension urbaine, qui consiste à créer une offre nouvelle de logements à l'extérieur des espaces déjà urbanisés.



Afin de permettre à l'Etat, à la Région ainsi qu'aux acteurs et opérateurs locaux en particulier d'identifier, hiérarchiser et coordonner sur le territoire régional les différents leviers d'intervention (en matière d'observation et de connaissances des marchés, de maîtrise foncière...), les territoires sont invités à élaborer des stratégies foncières locales dans le but de couvrir la totalité du territoire régional et à mettre en œuvre des outils adaptés de maîtrise, de portage et de gestion du foncier (Etablissements publics fonciers locaux -EPFL, coopératives ou associations de portage foncier...), en particulier en vue de préserver les terres agricoles (à travers l'identification et la qualification des territoires à enjeux pour la structuration des filières agricoles, l'élaboration de chartes foncières agricoles...). Deux EPFL fonctionnent en région : l'EPFLI Foncier Cœur de France (auquel adhèrent des intercommunalités et communes du Loiret, d'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher) et l'EPF de Tours Métropole. Afin d'identifier plus finement les phénomènes à l'œuvre et à venir et les enjeux spécifiques sur les territoires d'une part, et de veiller à une bonne coordination de ces stratégies d'autre part, la création d'un observatoire partenarial sur le foncier est envisagée.

L'artificialisation correspond, pour reprendre la définition de l'observatoire mis en place dans le cadre du Plan national Biodiversité, à la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

Les zones de l'axe ligérien, des couronnes tourangelle et orléanaise, et des franges franciliennes qui vont absorber les demandes en logements les plus importantes à l'échelle régionale devront être particulièrement attentives à activer les leviers suivants.

Il s'agit d'enraciner et de conforter un modèle d'aménagement plus économe qui doit :

- Être réfléchi dans le cadre de démarches globales de planification (SCoT ou à défaut PLU(ii)) et de programmation (Programme Local de l'Habitat -PLH), et à des échelles larges (bassin de vie, interSCoT...) pour tenir compte des territoires vécus.
- Privilégier le renouvellement urbain et la densification des espaces déjà urbanisés, en encourageant la mixité et la multifonctionnalité, le respect du patrimoine bâti, paysager et naturel.
- Penser prioritairement la localisation des équipements collectifs, des logements, de l'immobilier d'entreprises... dans les centralités (centre-ville, centre-bourg, centre de quartier)⁵, aux abords des pôles d'échanges, ainsi que leur accessibilité physique par de multiples modes de déplacement et leur accessibilité numérique.
- S'engager pleinement dans la reconquête, la réutilisation et l'adaptation du bâti existant en friche ou vacant.

Il s'agit de façon complémentaire de prendre en compte dans les projets d'aménagement nouveau ou de renouvellement :

- Les mobilités durables de voyageurs et de marchandises (partagées ou collectives, non émissives de Gaz à effets de serre (GES), de pollutions et de nuisances sonores), en mettant en place les gouvernances permettant d'améliorer le traitement des espaces publics autour des infrastructures de transport et en intégrant une réflexion sur les mobilités douces et l'intermodalité dès la conception des nouveaux équipements ou quartiers.
- Les grandes évolutions structurelles (vieillesse en particulier).

⁵ Il n'y a pas de définition stricte de la centralité urbaine même si plusieurs géographes et urbanistes s'y sont essayés. Récemment, la loi ACTPE dite Loi Pinel est venue introduire cette notion dans le Code de l'Urbanisme (art. L.122-1-9) : « [...] les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines [...] ». Elles excluent en conséquence les espaces urbanisés périphériques des communes concernées.



- La qualité des formes urbaines et architecturales, qui doivent tenir compte des usages renouvelées des habitants et de leur inscription dans un contexte paysager et patrimonial
- La biodiversité en respectant les corridors et réservoirs identifiés dans la trame verte et bleue, et en prenant en compte dans les formes urbaines la nature ordinaire et la nature en ville.
- Le changement climatique à travers une réflexion sur la réduction des émissions de GES dès la phase de conception des projets ou programmes et sur la capacité d'adaptation des espaces face aux risques, aux problématiques d'îlots de chaleurs ou encore de pollution de l'air.

Ce modèle d'aménagement plus économe constitue également un puissant levier pour contribuer à la revitalisation des centres-bourgs, des centres-villes et des centres de quartier en :

- Limitant les concurrences entre centre et périphérie dans les domaines du commerce ou de l'habitat et le suréquipement commercial.
- Concevant la requalification, l'intensification et l'aménagement des centres-villes, centres-bourgs, centres de quartier par des formes attractives et répondant aux besoins des populations (adaptation et mixité du logement, accessibilité numérique...), à la préservation et la valorisation des paysages et des patrimoines, à un objectif de renforcement du lien social (espaces partagés...).

Il implique d'engager une réflexion continue en faveur de la réduction de l'exposition du Centre-Val de Loire au risque inondation et plus généralement un développement de la culture du risque en :

- Adaptant l'urbanisation dans les zones de risque inondation. Il s'agit :
 - d'intégrer le risque d'inondation dans les projets de renouvellement urbain ;
 - d'encourager l'innovation architecturale, paysagère prenant en compte le risque d'inondation (perméabilité, évacuation de l'eau et écoulements facilités...);
 - de réduire la vulnérabilité des quartiers existants face au risque d'inondation, en particulier sur la question des réseaux (transports, énergies, télécommunications...).
- Prévenant les pollutions potentielles des eaux, ponctuelles et diffuses, notamment autour des zones de captage.
- Intégrant les nouveaux paramètres climatiques dans la gestion des risques industriels, nucléaires et naturels prévisibles.

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat

Associations, entreprises et acteurs parapublics

Citoyens



■ OBJECTIF N°6 : UN HABITAT TOUJOURS PLUS ACCESSIBLE ET A LA HAUTEUR DES CHANGEMENTS SOCIETAUX, CLIMATIQUES ET ECONOMIQUES

Cibles pour le territoire régional

- Créer 18 000 logements sociaux entre 2020 et 2030 (hors logement Prêt Locatif Social - PLS).
- Rénover 25 000 logements sociaux entre 2020 et 2030 (27% du parc locatif social classé qui a fait l'objet d'un Diagnostic de performance économique (DPE) [83% du parc] est classé E, F ou G en 2015).
- **Réduire la consommation énergétique finale du territoire régional de 43% en 2050 par rapport à 2014, soit une baisse spécifiquement dans le secteur de l'économie de -21% et dans le secteur des bâtiments de -41% conformément à l'objectif d'atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050.**
- **Réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique entre 2014 et 2050.**

Le logement est un élément fondamental pour la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire. Au cœur des préoccupations des habitants et des entreprises, l'habitat constitue un volet majeur des politiques d'aménagement du territoire. Le Centre-Val de Loire souhaite ainsi offrir à sa population et aux nouveaux arrivants une offre de logement répondant aux besoins actuels et à venir, en particulier en termes de parcours résidentiel et d'évolutions sociétales et écologiques.

Contexte en Centre-Val de Loire

La région se caractérise par un parc de logement principalement individuel et occupé par des propriétaires. Le parc de logement locatif privé figure ainsi comme un des moins développés du territoire national (19,6% de locataires du parc privé en 2014, contre 25,3% en moyenne sur la France). Néanmoins, le territoire régional souffre globalement de peu de phénomènes de tension ou de saturation en matière de logement, hormis sur quelques secteurs géographiques (dont Tours, Orléans, Chartres, Dreux).

Le renforcement de l'attractivité du territoire régional pour les jeunes et les actifs doit s'appuyer également sur la possibilité d'un parcours résidentiel sur le territoire (accès facilité à un premier logement, conjugué à un hébergement ponctuel...).

Le vieillissement de la population, particulièrement sensible en région, et la volonté d'assurer une meilleure autonomie aux personnes dépendantes, appellent des efforts particuliers dans la diversité des réponses apportées à ce public, dont l'adaptation des logements.

Le Centre-Val de Loire est marqué par une forte proportion de logements non occupés, qui ne cesse de progresser. Ces constats démontrent que, quand un besoin en logement existe localement, un effort important est à accomplir pour remettre sur le marché un certain nombre de logements vacants et ainsi réduire le niveau de construction de nouveaux logements et la consommation foncière. Les secteurs les plus ruraux des départements de l'Indre ou du Cher, le sud du Perche ou l'est du Loiret sont ainsi particulièrement concernés par la vacance des logements. La remise sur le marché nécessite d'intervenir sur l'accessibilité **du parc, sa performance énergétique et son adaptation au vieillissement. A une seule adaptation du bâti sur certains secteurs, il faudra pour d'autres, en particulier en centre-ville, centre-bourg travailler à une recomposition urbaine qui peut passer par de la démolition de bâti pour « dédensifier ».**



Ambitions régionales

Le SRADDET fixe des ambitions en matière de création de logements sociaux, de réhabilitation des logements privés et du parc locatif social, d'amélioration de l'accès au logement pour les jeunes (rénovation de foyers de jeunes travailleurs...) ou encore de création et de réhabilitation de logements pour les personnes âgées. Ses objectifs s'intègrent dans le cadre législatif national porté par la loi pour l'Amélioration du logement et un urbanisme rénové (ALUR) et la loi portant Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN). Il s'agit de :

Elaborer des stratégies de l'habitat sur des échelles élargies :

Les démarches d'élaboration de stratégies de l'habitat sur des échelles élargies (intercommunales par exemple) et les démarches intégrées de type Plans locaux d'urbanisme intercommunaux – Habitat (PLUI-H) sont à systématiser. Ces stratégies doivent permettre de spécifier et qualifier les besoins en matière d'habitat resitué dans un contexte démographique et économique local et de coordonner les efforts publics et privés pour mettre en œuvre des objectifs partagés de :

- **Lutte contre l'habitat dégradé, en particulier les copropriétés dégradées**, pour des raisons sanitaires et sociales mais aussi pour veiller à ne pas augmenter la vacance, particulièrement notable en région, qui freine l'attractivité de certains espaces et limite les possibilités de compacité urbaine.
- **Rénovation et de réhabilitation du bâti résidentiel** afin d'améliorer les performances énergétiques notamment et de lutter contre la précarité énergétique.
- **Amélioration des parcours résidentiels des habitants** (diversification du parc de logements en faveur notamment des petits logements, amélioration de l'accessibilité aux jeunes ou aux personnes en mobilité formative à l'offre locative existante, adaptation/accessibilité au vieillissement et handicap).
- **Réhabilitation du parc de logements sociaux** et création d'une offre supplémentaire dans les zones tendues (les zones les plus tendues en 2018 sont les aires urbaines de Tours, Orléans et Chartres).

Prioriser la réhabilitation thermique et énergétique des logements existants :

Par ailleurs, partout en région, la réhabilitation thermique et énergétique des logements existants, à la croisée des objectifs environnementaux, sociaux et économiques, doit constituer une priorité absolue. Cet objectif ambitieux permet d'améliorer l'attractivité du parc existant et participe ainsi à la remise sur le marché des logements vacants, dont le nombre est en très forte augmentation en région entre 2006 et 2014. Il cible également le parc public social et s'inscrit dans une volonté de répondre au nécessaire accompagnement des publics les plus fragiles et à la diminution de leurs charges.

Accompagner et anticiper les évolutions en matière d'habitat :

- Développer l'ingénierie de l'habitat et accompagner les initiatives (citoyennes ou d'acteurs) en faveur de projets multipartenariaux (collectivités, bailleurs, aménageurs, habitants, associations...).
- Concevoir des logements évolutifs et adaptés aux nouvelles demandes sociétales (habitat partagé, habitat intergénérationnel, colocation...) et aux exigences environnementales (densité...) à des prix nécessairement abordables (maintien d'une mixité et d'une diversité sociale en agissant sur la chaîne de production de logement, incluant le foncier).
- Faire évoluer les formes de financement et de création de logements innovants.



- Proposer des solutions numériques innovantes pour les logements du futur, et en particulier pour l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap (domotique, maintien à domicile...).
- Développer l'information au public et les dispositifs d'accompagnement des publics les plus fragiles (jeunes, personnes âgées, en situation de handicap, en difficulté sociale).
- Poursuivre la rénovation des quartiers de la politique de la ville.
- Tenir compte des besoins en hébergements d'urgence dans les stratégies locales et les projets d'aménagement (construction et réhabilitation).
- Développer une offre de logements accessible et adapté aux besoins des jeunes.
- Proposer une offre de logements pour l'accueil des personnes âgées en phase d'autonomie réduite.

Participer à la gestion économe de l'espace et à un urbanisme plus durable :

- Intégrer le défi climatique dans les politiques de renouvellement urbain, notamment en prenant en compte les risques naturels (inondations en premier lieu) et technologiques, la nécessaire adaptation au changement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.
- Promouvoir la construction et la rénovation intégrant des matériaux bio-sourcés pour garantir un habitat sain et développer les filières de production locales de ces matériaux (paille, chanvre...).
- Privilégier le renouvellement urbain sur les extensions, notamment dans les friches économiques.
- Concevoir des espaces publics de qualité, dans une logique d'urbanisme durable (cf. objectif 5).

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat
Associations, entreprises et acteurs parapublics
Citoyens



■ OBJECTIF N°7. DES SERVICES PUBLICS MODERNISÉS PARTOUT COMBINÉS À UNE OFFRE DE MOBILITÉS MULTIMODALES QUI PREND APPUI SUR LES FORMIDABLES INNOVATIONS OFFERTES PAR LE NUMÉRIQUE

Cibles pour le territoire régional

- Diminuer la part de la voiture individuelle solo dans les déplacements de 5 points en 2030 et 20 points en 2050 (donnée et année de référence à définir en 2020).
- Conformément au plan national vélo, augmenter la part modale du vélo dans les déplacements pour atteindre 9 % en 2025 au niveau régional.
- Réduire la consommation énergétique finale du territoire régional de 43% en 2050 par rapport à 2014, soit spécifiquement dans le secteur des transports (voyageurs et fret) une baisse de 60%, conformément à l'objectif d'atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050.
- Réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique entre 2014 et 2050.
- 100 % du territoire régional couvert en Très Haut Débit d'ici 2025.

Depuis une dizaine d'années le fonctionnement des territoires est bouleversé par l'évolution rapide des modes de vie (vieillesse, baisse de la taille des ménages, précarisation, etc.), des usages et des conditions de mobilité (mobilités actives, nouvelles formes de mobilité) associée à la transformation numérique qui impacte les conditions d'usages et d'accès aux services, à l'emploi, à la formation mais aussi la fragilisation des services sur certains territoires créant ainsi des inégalités dans leur accessibilité.

Ces phénomènes structurants nécessitent de penser l'aménagement du territoire pour demain autant en termes d'accessibilité à l'offre existante que de maintien des équipements quand cela est pertinent. En effet, les services constituent un levier décisif pour l'aménagement du territoire, l'animation et la cohésion sociale du territoire ainsi que pour son attractivité.

Parallèlement, les modèles de déplacements évoluent en faveur d'une sortie progressive du modèle du tout voiture au bénéfice des pratiques alternatives, collectives ou multimodales. Néanmoins, cette évolution vertueuse reste encore trop lente (3 navetteurs sur 4 utilisent leur voiture en 2013) et ne touche encore que trop peu les milieux ruraux fortement dépendants à la voiture.

Contexte en Centre-Val de Loire

La question de l'accessibilité aux services en région Centre-Val de Loire est prioritaire. La densité et l'organisation urbaine (50% de la population sur 6% du territoire) explique des temps d'accès différenciés aux équipements et aux services (la part des communes disposant de moins de 5 services est ainsi largement supérieure à la moyenne nationale - 17,8% contre 12%). Les habitants des territoires urbains bénéficient ainsi d'accès rapide et d'un nombre conséquent d'équipements. Dans le périurbain, si la densité d'équipements est plus faible, les temps d'accès restent relativement courts, en particulier grâce à la proximité de villes moyennes. En revanche, les habitants des zones plus rurales mettent un temps plus important à accéder aux services. Le Loir-et-Cher, le Cher et l'Indre, malgré un niveau d'équipement comparable à la moyenne régionale, pour accéder aux équipements usuels, présentent des temps d'accès globalement plus élevés.

Ces déséquilibres en matière d'accessibilité mettent en évidence la nécessité d'organiser la mobilité sur le territoire régional, dans une approche partenariale pour faciliter l'intermodalité et la



multimodalité. L'offre multimodale s'appuie sur un réseau dense d'infrastructures, qu'il convient de pérenniser et dont les performances seront à renforcer là où cela s'avère nécessaire. Enfin, les modes actifs représentent un potentiel important à développer, et les nouvelles formes de mobilités et les nouvelles technologies méritent d'être encouragées, au service de tous. La mise en œuvre d'une offre de mobilité intermodale, en réponse aux usages, et associant les différentes échelles territoriales, permettra de relier les grands espaces territoriaux et les pôles de manière à irriguer l'ensemble du territoire régional, et de fluidifier les déplacements, notamment quotidiens.

Ambitions régionales

Pour garantir une cohésion sociale, territoriale et la meilleure qualité de vie possible, la région Centre-Val de Loire souhaite **promouvoir une accessibilité accrue à l'ensemble des services**.

Cette ambition se traduit au travers de l'objectif de **renforcement de l'armature territoriale** en privilégiant les développements sur les centres-bourgs, d'amélioration des liaisons entre et vers les pôles d'équilibre et de centralité en région mais aussi vers les pôles de proximité. Elle se décline également au travers de l'intégration des innovations numériques. Il s'agit in fine de mobiliser l'ensemble des territoires pour éviter une fracture territoriale. Cet engagement, déjà porté par le Schéma Régional d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDT), se retrouve dans de nombreux schémas territoriaux (Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), Projet de territoire, Schéma de cohérence territoriale -SCoT, ...) mais aussi sectoriels.

Elle se traduit également au travers d'objectifs d'**amélioration des conditions de la mobilité**, tant en matière de desserte multimodale et coordonnée avec l'ensemble des réseaux publics, mais également de nouvelles formes de mobilités en particulier pour les zones périurbaines et peu denses, qu'en matière de qualité de service pour faciliter les pratiques multimodales sans couture. Il s'agit de faciliter tous types de reprints modaux de la voiture individuelle vers d'autres modes plus durables et d'inciter à des mobilités compatibles avec la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

A ce titre, la **sauvegarde d'un réseau ferroviaire du quotidien dense et performant** est un impératif pour le territoire, en particulier pour les zones rurales. La dégradation de l'état de ces lignes, constatée par SNCF Réseau, constitue ainsi une menace pour l'attractivité de nos territoires. La Région Centre-Val de Loire, consciente qu'il faut agir rapidement, dans le respect des compétences de chacun et avec la volonté que l'Etat ne se soustrait pas à ses obligations, a pris l'initiative de s'engager dans un plan d'urgence pour assurer la sauvegarde des lignes ferroviaires d'aménagement du territoire. En mai 2018, la Région s'est ainsi engagée à assurer 50% du financement des travaux nécessaires à la sauvegarde de l'attractivité des lignes ferroviaires d'aménagement du territoire, dites « 7 à 9 », à parité avec l'Etat et déduction faite de l'apport de SNCF Réseau.

Parce qu'il faut renforcer le réseau ferroviaire du quotidien, il s'agira de reprendre les études en vue de la réouverture des lignes Orléans-Châteauneuf et Orléans-Chartres. A plus long terme, il conviendra de s'interroger sur d'autres prolongements de lignes telles que Loches-Châteauroux, Châteauneuf-Gien, voire Chartres-Dreux-Rouen et Orléans-Pithiviers.

La **diminution de la part de la voiture individuelle solo** est à décliner localement pour tenir compte des caractéristiques propres à chaque territoire. L'atteinte de l'objectif sera évaluée à l'échelle régionale.



Pour assurer un accès aux services adapté, le Centre Val de Loire réaffirme la nécessité de renforcer et de conforter un socle de services et d'équipements adaptés aux fonctions urbaines, économiques et sociales des agglomérations et pôles d'équilibre et de centralité en cohérence avec l'armature urbaine régionale et locale et en priorisant les centres-villes, centres-bourgs et centres de quartier. Ce principe d'actions doit :

- **Permettre le maintien d'un maillage en services de première nécessité** (à l'appui de solutions innovantes comme la mutualisation ou l'itinérance).
- **Prévoir d'améliorer l'accessibilité aux pôles de services**, notamment depuis les territoires les plus ruraux et périurbains peu denses, en proposant une offre de mobilité multimodale et en développant les usages numériques dans les services.

La mobilité constitue un élément clé de l'accessibilité aux services et un droit fondamental. En prenant en compte les principes de droit à la mobilité, d'aménagement du territoire et d'équilibre économique, la Région souhaite porter les objectifs suivants :

Proposer une offre de mobilité multimodale complète, claire et simple, intégrant les nouvelles mobilités et les mobilités actives, pour répondre aux usages. Pour mettre en place cette offre, il est nécessaire :

- d'approfondir la connaissance des mobilités sur le territoire et des besoins liés aux usages
- de faciliter les mobilités du quotidien en proposant un réseau de transport collectif cohérent, s'appuyant sur les modes les mieux adaptés aux usages et en intégrant le covoiturage, l'autopartage, le stop organisé, etc... ;
- de renforcer l'articulation entre les réseaux de transport, pour multiplier les possibilités de trajet, et améliorer l'effet réseau ;
- de hiérarchiser les pôles d'échanges afin de proposer des niveaux de service associés, et mieux coordonner les horaires, en particulier aux périodes de faible fréquence ;
- faciliter les pratiques multimodales, en prévoyant autant que de besoin l'emport des vélos dans les transports publics.

Concevoir des politiques de tarification, billettique et de distribution articulées avec les principes de desserte, simples et cohérentes à l'échelle régionale en :

- poursuivant la mise en place d'une tarification intermodale facilitant l'usage indifférencié des modes, en veillant à la préservation des modèles économiques ;
- recherchant des politiques commerciales dynamiques, pour attirer les voyageurs, en particulier pour les jeunes et les occasionnels ;
- mettant en place des tarifs sociaux cohérents avec les politiques sociales ou d'accompagnement ;
- poursuivant et élargissant le standard billettique régional, et en envisageant des applications variées.

Assurer au voyageur une qualité de service homogène sur l'ensemble de ses déplacements en transport collectif par le biais d'une charte ambitieuse et engageante de qualité de service qui permettrait de définir un niveau de service attendu, hiérarchisé et partagé. Les engagements pourraient porter sur :

- la garantie d'un voyage en sécurité ;
- la proposition d'un service fiable et l'accompagnement des voyageurs en situation perturbée ;
- la qualité de l'information voyageurs, fiable et réactive ;
- la lutte contre la fraude ;
- un niveau de confort adapté au service et aux usages ;
- une accessibilité garantie pour tous, tout le long du parcours ;
- la relation clients, afin d'être au plus près du vécu du voyageurs.



Orienter les comportements de mobilité vers des pratiques plus vertueuses en :

- développant une culture autour de la mobilité durable ;
- mobilisant les acteurs publics et privés pour sensibiliser leurs agents dans leur pratique personnelle et professionnelle ;
- développant le conseil en mobilité partenarial ;
- facilitant la mobilité inclusive, en l'orientant de préférence sur les modes les mieux adaptés aux usages ;
- accompagnant les nouvelles pratiques sociétales sobres en mobilité (co-working, e-commerce, etc.) ;
- encourageant les mobilités actives de proximité ;
- facilitant tous types de reports modaux de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables. Cet objectif ambitieux s'appuie donc également sur le développement du covoiturage pour augmenter le taux d'occupation des voitures en circulation, mais aussi le développement de l'usage du vélo et de la marche, et nécessite une action coordonnée des autorités compétentes en la matière sur le territoire régional.

Améliorer le réseau d'infrastructures en cohérence avec les services de mobilité proposés :

- pérenniser la consistance et améliorer la performance des infrastructures linéaires (sécurité, fiabilité, temps de parcours, adéquation aux véhicules). Sur le réseau ferré, pérenniser la consistance du réseau lorsqu'il est adapté aux besoins, le fiabiliser tout en limitant l'impact des travaux programmés. Sur le réseau routier interurbain, définir un réseau routier d'intérêt régional. Sur le réseau de voiries urbaines, mieux partager les usages de manière à privilégier les modes collectifs en cas d'affluence. Sur l'ensemble des voiries, sécuriser les modes actifs et leur offrir des itinéraires efficaces ;
- lorsque les besoins le justifient, développer les infrastructures pour offrir un service adapté (liaison périurbaine Orléans–Châteauneuf, 2^{ème} ligne de tramway à Tours, infrastructures de type Bus à haut niveau de service [BHNS], ...)
- concevoir des infrastructures adaptées à la multimodalité en prévoyant notamment les possibilités de stationnement permettant les pratiques intermodales ;
- améliorer la sécurité et la qualité des points d'accès aux transports.

Prendre en compte les besoins spécifiques des territoires ruraux aux densités et aux flux relativement faibles et mettre en œuvre des réponses permettant de sauvegarder l'équilibre territorial :

- Soutenir et accompagner les initiatives locales pour développer et adapter de nouveaux services de mobilité innovants.
- Proposer des solutions de mobilité quotidienne sur l'ensemble des bassins de vie, notamment pour l'accès aux équipements.
- Privilégier des modes de transports propres et sobres en termes de consommation d'énergies, qu'ils soient individuels ou collectifs.
- Faire connaître l'ensemble de l'offre existante. Les solutions déjà à disposition sont trop souvent méconnues, que ce soit le transport à la demande ou des offres de nouvelles mobilités.
- Faciliter la vente de titres et assurer une présence commerciale de proximité en s'appuyant sur les acteurs de terrain ou encore en favorisant la présence mobile d'agents commerciaux, en parallèle du développement d'outils numériques.

Enfin, **encourager les innovations et les expérimentations afin de :**

- favoriser l'émergence de nouveaux modes de mobilité dans le panel présent sur le territoire ;
- s'appuyer sur des outils numériques et sur de nouvelles organisations (vente mobile, etc.) pour faciliter la relation commerciale ;



- rendre les voyageurs acteurs de l'amélioration de la qualité de service ;
- encourager les approches innovantes pour faire évoluer les comportements ;
- préparer les infrastructures et matériels de demain (route connectée, gestion des trafics urbains, voiture autonome, innovations technologiques comme l'hydrogène...).

La question du numérique est une priorité pour la région Centre-Val de Loire. Un ambitieux programme d'investissement public a été lancé par les collectivités départementales avec l'appui de la Région et de l'Etat et le soutien de l'Europe, avec un coût d'investissement public pour le très haut débit de 133 M€. L'accès au numérique constitue en effet un facteur, mais aussi une condition de développement pour les territoires, tandis que les usages sont désormais un « savoir de base » indispensable à la vie civique, citoyenne, professionnelle... Plusieurs schémas et stratégies portent ainsi les objectifs spécifiques sur cette thématique. En particulier la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) qui fixe les objectifs régionaux en matière de numérique, et se décline au sein des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN). Au travers de ces documents, les ambitions pour le territoire régional visent à **améliorer l'accès au numérique**, ce qui implique de :

- Résorber la fracture numérique, tant territoriale que sociale.
- Accélérer l'inclusion sociale et économique des territoires, et la réduction des inégalités grâce aux outils numériques.
- Favoriser l'accès à l'information et à l'administration et renforcer les leviers de citoyenneté et de transformation sociale.
- Accompagner la mutation économique et technologique de l'ensemble des secteurs d'activités.

Ainsi, le Centre Val de Loire se fixe l'objectif de couvrir l'intégralité de son territoire par le Très Haut Débit en 2025. La diversité des fournisseurs d'accès est à encourager, ainsi que l'anticipation des réseaux pour l'utilisation future de l'internet des objets. Cet effort doit être soutenu par les territoires en élaborant des stratégies d'aménagement et de développement de nature à pérenniser et maintenir dans le temps un niveau de services optimum.

Sur les usages et services, l'objectif est de permettre une inclusion numérique universelle et de développer et accompagner l'écosystème numérique régional :

- Diffuser et valoriser la culture numérique par l'identification et le développement d'un maillage équilibré de lieux d'accès, d'usages, de création et de médiation numérique de proximité (Espace Public Numérique [EPN], tiers-lieux, télétravail, incubateurs/accélérateurs, espaces de coworking, Fablabs, espaces de services...). Ces lieux d'accès et d'usages du numérique ont aussi vocation à être des lieux de vie au service des territoires.
- Développer et accompagner les usages numériques sur les territoires dans l'ensemble des domaines (E-santé, économie / formation, maintien à domicile, mobilité et qualité de service, ...), en particulier dans les établissements d'enseignement et de formation.

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat

Associations, entreprises et acteurs parapublics

Citoyens



■ OBJECTIF n°8. DES SOINS PLUS ACCESSIBLES POUR TOUS EN TOUT POINT DU TERRITOIRE REGIONAL

Cibles pour le territoire régional

- Passer entre 2018 et 2025 de 950 à 1500 professionnels de santé engagés dans des structures d'exercice regroupé en région (dont 450 médecins généralistes en 2025 [280 en 2018]).
- Atteindre une densité de médecins généralistes « tous modes d'exercice » de 1,3 pour 1000 habitants en 2030.

L'accès aux services de santé est un droit fondamental. A ce titre, il constitue une demande et un besoin prioritaire des territoires et de leurs habitants. Qu'il s'agisse de l'offre de premier recours (médecins généralistes, infirmiers, kinés...), de services d'urgence ou encore de consultations auprès des spécialistes, l'accès aux soins est une condition nécessaire au bien-vivre des habitants et à l'attractivité des territoires du Centre-Val de Loire. Cette exigence s'impose d'autant plus que de nombreuses évolutions complexifient la question de la santé dans les territoires. D'une part, les besoins s'intensifient du fait d'évolutions sociétales, avec au 1^{er} chef le vieillissement de la population, d'autre part les pratiques et les technologies évoluent incluant un besoin plus important pour les professionnels de temps d'échanges, de partage et d'accompagnement. En matière d'offre, les tensions sont particulièrement importantes, notamment avec une diminution de la pratique libérale, le vieillissement des professionnels et leur renouvellement insuffisant, la volonté de regroupement et de mutualisation des professionnels ou encore les difficultés auxquelles sont confrontées des structures publiques. Pour répondre à ces enjeux de fracture sanitaire, il faut saisir toutes les opportunités notamment en matière de coopérations territoriales et professionnelles ou encore via le développement de l'e-santé incluant les techniques de télé-médecine. La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la santé est nécessaire.

Contexte en Centre-Val de Loire

Au regard de ces évolutions, l'offre de soins en Centre-Val de Loire apparaît particulièrement fragilisée, notamment du fait :

- D'une démographie médicale alarmante avec un vieillissement accru des professionnels de santé. Certains départements sont particulièrement touchés par la chute des effectifs de médecins généralistes : le Cher et l'Eure-Loir (-19 % entre 2007 et 2016) et l'Indre (-21 %). La région occupe ainsi la dernière position nationale en matière de densité médicale. En parallèle, les densités médicales de spécialistes sont, à de rares exceptions, significativement plus faibles en région qu'à l'échelle nationale. Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2016, 29 % des médecins actifs étaient âgés de 60 ans et plus, tandis que les moins de 40 ans représentent seulement 15 % des effectifs.
- Des professionnels qui quittent plus précocement leur activité en raison de leurs conditions d'exercice surtout dans les zones fragiles (surcharge d'activité).
- Des établissements de santé de proximité en difficulté : fermetures ou menaces de fermeture de services ou équipements comme à Châteaudun, Pithiviers, Vierzon, Le Blanc...

La Région s'est depuis plusieurs années pleinement saisie de ce sujet en jouant tout son rôle en matière de formations sanitaires et sociales et en impulsant une politique volontariste pour le maintien et l'installation des professionnels de santé : maisons de santé pluridisciplinaires, centres de santé, et autres structures d'exercice regroupé), plateforme « instaltoïdoc »..., et encore en 2017 avec l'adoption du plan « 35 mesures pour garantir l'accès aux soins de tous : un droit fondamental, une priorité majeure ».



Ambitions régionales

Ces constats et les enjeux pour les populations militent pour un engagement renforcé de tous les acteurs (Etat, collectivités, réseaux de professionnels...) à faire figurer la santé comme une absolue priorité et à porter des stratégies et des choix ambitieux sur cette question. Il s'agit notamment de travailler à l'amélioration du maillage en offre de soins, à une attractivité renouvelée auprès des étudiants en médecine et des jeunes professionnels et à la prise en compte des évolutions structurelles. La rupture d'égalité dans l'accès au soin est une rupture du pacte républicain. La réponse apportée par les acteurs en responsabilité conditionne très largement l'avenir des territoires : la présence de professionnels de santé est en effet un facteur d'attractivité pour les entreprises et de dynamisme des cœurs de ville.

La Région réaffirme tout d'abord dans le SRADDET sa demande auprès de l'Etat formulée dans le plan régional « Ambitions Santé 2020 » d'engager, au plan national, une réforme permettant d'une part une répartition des médecins sur tout le territoire national et d'autre part une concentration et simplification des aides de l'Assurance maladie et de l'Etat.

Les objectifs prioritaires portés par ailleurs pour le territoire régional sont :

- **Déployer les structures d'exercice regroupé**, notamment les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), et les centres de santé à répartir de manière équilibrée sur le territoire régional. Le déploiement du maillage en structures d'exercice regroupé est une des premières réponses en matière d'aménagement du territoire sur les questions d'accessibilité à l'offre de soins. Ces équipements, qui doivent évidemment être développés en synergie avec l'ensemble des acteurs concernés (Ordre des Médecins, Agence régionale de santé, Collectivités...) permettent d'améliorer la continuité des soins et offrent un cadre d'exercice mutualisé aux professionnels, plus propice à de nouvelles installations. Les centres de santé permettent quant à eux l'exercice salarié, répondant davantage aux aspirations des jeunes professionnels. Ces structures d'exercice regroupé peuvent également accueillir des permanences plus spécialisées. Leur accessibilité géographique et physique par une offre de transport adaptée aux besoins de tous (personnes à mobilité réduite, personnes non motorisés...) est à assurer.
- **Soutenir la mise en réseau des professionnels de santé libéraux** au travers des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).
- **Renforcer les démarches de prévention-santé et de coopération**, en soutenant les Contrats Locaux de Santé (CLS).
- **Inciter les territoires à se saisir des enjeux liés à la santé**, au-delà des structures, en développant des projets en lien avec les acteurs de la santé (prévention, éducation thérapeutique, actions liées à l'attractivité...) dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS).
- **Soutenir les démarches d'accueil de stagiaires** (faciliter l'accès au logement des stagiaires, développer la présence des maîtres de stage).
- **Investir dans la formation**, pilier majeur pour l'amélioration de l'offre de soins en région et pour favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire régional. Il s'agit ainsi de renforcer l'attractivité des formations médicales et paramédicales et d'augmenter les effectifs d'étudiants dans les filières médicales par l'incitation et le développement de formations, et plus particulièrement :
 - Renforcer l'offre universitaire régionale et les coopérations entre les pôles de formation ;
 - Faciliter la réalisation de stages étudiants en région et notamment dans les zones sous-dotées (logements, développement des stages, contrats d'assistants, ...);
 - Maintenir une offre de formation sanitaires et sociales diversifiée et de proximité ;
 - Valoriser les métiers et les parcours dans le secteur de la santé ;
 - Renforcer les actions permettant une orientation vers les métiers de la santé (dispositif « Ambitions PACES », forums de l'orientation...);



- Maintenir des quotas de places de formation à un niveau élevé dans les filières en tension (infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeutes...);
- Poursuivre les actions du « Collégium Santé » pour relever les enjeux de l'universitarisation des formations, favoriser l'interdisciplinarité ainsi que le développement de l'interprofessionnalité, par exemple autour de la mise en œuvre du service sanitaire.
- **Accroître le nombre de médecins formés** en région.
- **Augmenter le nombre de postes d'internes ouverts** en région,
- **Développer et promouvoir la télémédecine et favoriser l'innovation e-santé.**
- **Assurer un environnement et des comportements propices à la santé et à la prévention** via la promotion de la pratique du sport, d'une meilleure alimentation, l'usage régulier des mobilités douces ou encore par l'amélioration de la qualité de l'air, objectif auquel les volets mobilité et climat-énergie du SRADDET contribueront particulièrement.

Les acteurs à mobiliser

	Collectivités territoriales et Etat
	Associations, entreprises et acteurs parapublics
	Citoyens



■ OBJECTIF n°9. L'ORIENTATION DES JEUNES ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, PILIERS DE L'EMPLOI

Cibles pour le territoire régional

- Disposer d'un réseau d'information et d'accompagnement sur l'orientation - formation ouvert à de nouveaux publics, notamment scolaires, et ce, au plus près des territoires.
- Réduire de 50% le nombre de personnes sans qualification professionnelle.

L'offre de formation constitue un élément important d'attractivité auprès des entreprises, en permettant le maintien des savoir-faire et des avancées technologiques, ainsi qu'un élément d'ancrage des ménages et des populations jeunes en ouvrant les portes du marché du travail.

La qualité du système éducatif constitue également un puissant vecteur d'ouverture, de cohésion sociale et d'innovation en permettant l'accès à la connaissance et la valorisation des savoirs par une approche collective ou personnelle.

Devant ces enjeux, il apparaît d'autant plus indispensable de porter de grandes ambitions pour l'éducation et la formation ; elles sont de nature à favoriser l'épanouissement et à développer les initiatives et les activités. Dans la droite ligne des valeurs du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) autour de la société de la connaissance, le Centre-Val de Loire inscrit la formation comme un élément essentiel d'équilibre et d'égalité des territoires dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Contexte en Centre-Val de Loire

Notre région s'inscrit dans une dynamique positive en matière de formation tout au long de la vie (initiale et continue). La qualité de l'offre de formation constitue en effet, un élément essentiel du maintien, de l'amélioration et de l'ancrage des compétences et des savoir-faire des entreprises régionales mais également un puissant vecteur d'inclusion professionnelle et sociale pour les publics concernés.

Avec des effectifs d'étudiants en croissance, deux universités reconnues, trois écoles d'ingénieurs, mais aussi des atouts en matière de recherche grâce aux filières d'excellence et pôles de compétitivité, la région dispose de réelles opportunités en matière de formation dans l'enseignement supérieur.

L'offre de formation professionnelle continue pour les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion professionnelle permet de proposer, dans notre région, des parcours adaptés et pertinents pour chaque individu, pour un accès, un maintien ou en retour à l'emploi en cohérence avec les besoins des entreprises et des territoires. Cette offre est définie et mise en œuvre en proximité avec les bassins de vie et apparaît équilibrée ; tous les territoires bénéficient d'une offre de formation, même si elle mérite parfois d'être diversifiée voire étoffée. Les formations visant la qualification des publics sont prioritaires compte tenu du niveau de formation des publics visés et permettent actuellement aux personnes formées d'accéder ou de retrouver un emploi pour deux-tiers d'entre elles dans les six mois après la fin des formations. En complément, les actions de pré-qualification et celles dans le domaine des savoirs de base sont également centrales pour l'acquisition et le développement des compétences attendues pour favoriser le développement économique et social régional.



Ambitions régionales

L'offre de formation professionnelle initiale développée en région Centre-Val de Loire répond à un défi : celui d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes tout en permettant à chacun de trouver sa place dans la société. Il s'agit de **proposer aux jeunes une offre de formations adaptées à la demande sociale et aux besoins économiques des secteurs et des territoires, avec au centre des préoccupations la question de la mobilité**. La carte des formations initiales professionnelles doit aussi répondre aux évolutions démographiques tout en assurant le maintien d'une offre équilibrée de formations, pour tous les niveaux, en prenant en compte les besoins spécifiques des publics par le biais notamment d'une diversification des voies de formation, en scolaire ou en apprentissage.

S'agissant de la formation professionnelle continue, l'ambition régionale est de **poursuivre le déploiement des formations répondant toujours plus fortement aux besoins de compétences des entreprises et aux attentes des personnes en termes d'insertion par l'emploi**. Il s'agit dès lors de poursuivre les actions permettant de favoriser l'appétence des publics vers les formations développées et d'associer de façon accrue les entreprises à la définition et à la mise en œuvre des formations. A cet enjeu majeur, s'ajoute la nécessité de poursuivre le déploiement d'une offre de formation toujours plus ancrée avec les territoires, diversifiée et proposant des parcours individualisés délivrant la juste formation.

En outre, il s'agit d'**améliorer l'attractivité régionale, en veillant à ce que l'ensemble des publics aient effectivement les moyens d'accéder aux différentes offres de formation (mobilité, logement)**.

Plus largement, et en articulation avec le Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et le Schéma régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI), les objectifs sur le territoire régional sont :

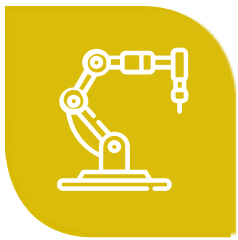
- Participer à l'accompagnement de chaque habitant dans ses choix d'information et d'orientation tout au long de la vie, en particulier sur les volets mobilité, hébergement et numérique.
- Favoriser l'accompagnement individuel des parcours grâce à un service public régional de l'orientation performant.
- Lever les freins d'accès à la formation et réduire les inégalités dans le parcours de formation pour permettre à chacun d'atteindre ses aspirations.
- Rapprocher les utilisateurs de la formation notamment dans les zones blanches en permettant l'accès à une formation de qualité, modularisée en s'appuyant sur le numérique.
- Prendre en compte les besoins et les spécificités des territoires en matière de formation et de qualification au regard de leurs caractéristiques économiques.
- Accroître la visibilité et l'accessibilité nationale et internationale de l'offre de formation régionale et de la recherche.
- Amplifier les coopérations entre les acteurs et les établissements, notamment les universités.
- Faciliter l'accès à des formations à distance ou en réalité augmentée.

Les actions partenariales de mise en visibilité de l'information sur la formation et de mise en accessibilité des équipements devront nécessairement être associées à la territorialisation de l'offre de formation professionnelle initiale et continue dans les stratégies d'aménagement des territoires et d'ambition forte en faveur d'une politique de logement accessible et répondant aux besoins d'hébergement des apprenants.



Les acteurs à mobiliser

	Collectivités territoriales et Etat
	Associations, entreprises et acteurs parapublics
	Citoyens



Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée

La région Centre Val de Loire bénéficie d'un positionnement stratégique entre l'Île-de-France et l'arc atlantique, qui, associée à d'autres atouts spécifiques (patrimoine, accessibilité routière et ferroviaire, ressources naturelles, savoir-faire et ressources humaines, capacités de recherche/développement...) révèle un enjeu de valorisation accrue des opportunités liées.

Dans ce contexte, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en articulation avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), porte l'ambition d'une région ouverte, entreprenante et tournée vers l'extérieur. Le Centre-Val de Loire souhaite être un partenaire stratégique et un espace durable d'implantation et d'investissement.

Pour asseoir son rayonnement et œuvrer pour un développement partagé, le Centre-Val de Loire entend d'abord travailler collectivement à l'amélioration des conditions nécessaires au développement économique et touristique. Plusieurs leviers d'aménagement du territoire sont ainsi identifiés à l'instar de :

- La qualité pour l'accueil et le maintien des entreprises par une offre foncière et immobilière adaptée.
- La structuration d'une offre touristique de qualité et d'une destination nature/culture/art de vivre appuyée sur les synergies entre le label UNESCO Val de Loire et les espaces de grande qualité du Perche, de la Forêt d'Orléans, de la Sologne, du Berry, de la Brenne.

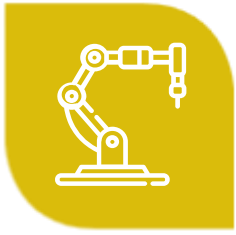
Le maintien dans les territoires régionaux des jeunes et le renforcement de l'attractivité de la région pour les 15-29 ans est affirmé comme un enjeu fort d'avenir pour la région et un défi à mettre au cœur de l'ensemble des stratégies de développement et des actions d'aménagement.

En complémentarité de ces objectifs, le Centre-Val de Loire affirme la nécessité de préserver et de valoriser collectivement les patrimoines naturels, paysagers et bâtis qui permettent à la région de développer sa renommée mais également de s'appuyer sur les équipements et le réseau des structures et événements des écosystèmes culturel, sportif et de loisirs pour stimuler l'ensemble de l'économie résidentielle de la région.

Fort de ses savoir-faire industriels et de son maillage de sites d'enseignement supérieur, le Centre-Val de Loire souhaite poursuivre le développement des lieux d'innovation et de recherche qui permettent aux différentes filières d'excellence de s'enraciner, de se développer et d'accélérer les transitions écologiques et énergétiques.

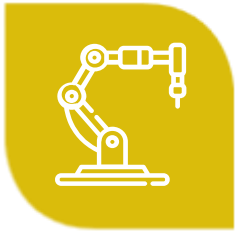
Cette stratégie doit également :

- **Appuyer le développement des filières de l'économie verte, circulaire, sociale et solidaire**, notamment en valorisant les ressources spécifiques des territoires (en particulier agro-sylvicoles) dans une logique de gestion durable.
- **Maintenir dans le temps la connexion aux réseaux de transports national et européen.**



A travers cette troisième orientation stratégique, le projet du Centre Val de Loire développe une stratégie d'aménagement et de développement durable en cohérence et en complémentarité avec les actions partenariales engagées autour du SRDEII, de la Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs et du Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Les objectifs régionaux s'inscrivent également dans une dynamique nationale de recomposition économique autour de l'innovation et des transitions numériques, écologiques et énergétiques. Ils sont cohérents avec les recommandations sectorielles de la Stratégie Nationale Bas Carbone et du Plan Climat National afin de respecter les engagements pris dans l'accord de Paris. Ces derniers réaffirment en effet la nécessité d'engager le pays dans une réduction de son empreinte carbone, une gestion durable des ressources et une consommation plus responsable.



OBJECTIF n°10. UNE QUALITE D'ACCUEIL ET UNE ATTRACTIVITE RENFORCEE POUR BOOSTER NOTRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Cibles pour le territoire régional

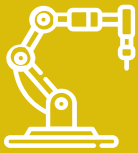
- Couvrir l'ensemble des territoires par des projets locaux de développement économique d'ici 2021.
- Augmenter la satisfaction des touristes de 24 points d'ici 2030 (indice Travelsat 2017 : 184).
- **Poursuivre la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et des voies vertes et aménager 2 000 km supplémentaires d'itinéraires cyclables à vocation touristique entre 2016 et 2021.**
- Doubler le nombre de prestataires touristiques qualifiés sur les itinérances douces (Accueil Vélo, pédestre, équestre ...).

Les évolutions des modes de vie, les ruptures dans les parcours résidentiels, économiques et familiaux encouragent à une plus grande mobilité des personnes et des actifs. Pour s'assurer un développement pérenne dans un contexte de mobilité exacerbée et de concurrence territoriale forte, les territoires doivent travailler sur les vecteurs de leur attractivité, tels que l'offre d'accueil et de services aux particuliers et aux entreprises mais également sur leurs atouts touristiques.

Il convient alors de rendre visible les qualités et les atouts des territoires, et d'intégrer dans les stratégies territoriales les leviers de renforcement de cette attractivité, dans un contexte éventuellement plus large de coopération territoriale. Les nouvelles pratiques professionnelles (télé-travail, coworking...) ou commerciales (e-commerce, drive) induites par la révolution numérique contribuent par ailleurs à changer la donne dans la perception de ce qui fonde l'attractivité d'un territoire aujourd'hui et pour demain.

Contexte en Centre-Val de Loire

Notre région, par sa position et ses particularités, draine des flux nombreux qui contribuent à son rayonnement résidentiel et économique. Principalement internes, ces flux s'organisent aussi largement avec les territoires connexes et notamment l'Ile-de-France. En matière de migrations, la région se distingue par une forte perméabilité avec les régions voisines. Ainsi, les 30 000 actifs qui travaillent en Centre-Val de Loire tout en résidant dans une autre région témoignent chaque jour de la vitalité économique du Centre-Val de Loire. Autre vecteur d'attractivité, le tourisme constitue une activité essentielle au rayonnement de la région à l'échelle nationale et internationale. Facteur de développement économique, il génère environ 3 milliards d'euros en termes de consommation et représente 3,5 % de l'emploi régional, soit 32 700 emplois. Si la vallée de la Loire et son patrimoine distingués par le label UNESCO fait figure de locomotive pour le tourisme régional, de nombreux sites et activités confortent cette spécificité de la région Centre-Val de Loire sur le tourisme de nature et de culture. La réussite de la région en matière de tourisme cyclable (première région française de tourisme à vélo avec un maillage cyclable de près de 5 000 km d'itinéraires) participe également à son attractivité.



Ambitions régionales

La région souhaite asseoir l'image du Centre-Val de Loire sur les notions de qualité, d'environnement et de bien vivre en animant avec les territoires un marketing territorial propre à démarquer la région comme un lieu unique, différent et attirant pour les talents, les entreprises, les créateurs et porteurs de projets, les jeunes, les familles et les touristes. Le Centre-Val de Loire entend également au travers du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) assurer la préservation et la valorisation des patrimoines paysagers et du bâti régional, facteurs majeurs d'attractivité. Il s'agit aussi de promouvoir le territoire et d'assurer sa reconnaissance au niveau national et européen, notamment au travers du rayonnement de ses deux métropoles et de la valorisation de ses atouts touristiques. Cette politique volontariste en matière de tourisme s'accompagnera d'une politique de mobilité adéquate pour répondre aux usages, et améliorer l'attractivité des sites. En articulation avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et la stratégie tourisme et en s'appuyant en particulier sur l'agence de développement économique DEV'UP, la région porte ainsi plusieurs objectifs spécifiques, en notant que l'ensemble des objectifs du SRADDET concourent à asseoir et accroître l'attractivité régionale (par exemple : 100% du territoire régional couvert en Très Haut Débit d'ici 2030, diviser par 2 la consommation des espaces naturels et agricoles et forestiers d'ici 2025 afin de préserver la qualité de l'environnement et des paysages de la région, facteur d'attractivité majeur, augmenter la densité médicale...

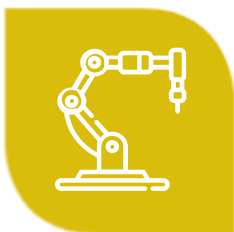
En lien avec le Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la stratégie régionale du Tourisme et des Loisirs, et le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), les objectifs du SRADDET Centre-Val de Loire sont :

Développer l'accueil et les services aux entreprises, l'offre de formation supérieure

- Accueillir et maintenir les entreprises industrielles, artisanales, de services aux entreprises et de l'économie sociale et solidaire par une offre immobilière et foncière adaptée, disponible et qui garantisse l'accès au très haut débit.
- Développer l'offre de services aux entreprises en pensant les stratégies d'accueil et de développement économique à l'échelle de territoire de projets, notamment pour les créateurs d'entreprise et les projets tertiaires (en particulier de startups).
- Co-construire une stratégie régionale de promotion et de prospection pilotée par l'agence DEV'UP.
- Attirer les cerveaux dont nos entreprises ont besoin en s'appuyant sur les établissements d'enseignement supérieur.
- Sur l'enseignement supérieur plus spécifiquement et en cohérence avec les orientations du SRESRI : accroître la diversité des formations supérieures publiques et privées, favoriser la convergence des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en région Centre-Val de Loire, le renforcement de la dimension nationale et internationale des formations et de la recherche, la dynamisation des cursus d'ingénieur, master et doctorat.

Anticiper les besoins et les évolutions à venir

- Conforter et renforcer l'offre de services à la personne en soutenant le développement de l'économie résidentielle dans le domaine de la petite enfance ou du vieillissement notamment autour de la prise en charge des personnes âgées dépendantes (en lien avec l'objectif 7).
- Préparer le territoire aux évolutions à venir autour des nouveaux usages de consommation dans le commerce ou des nouvelles pratiques de travail (à distance ou collaborative).
- Assurer le maintien d'un tissu entrepreneurial et associatif local dynamique dans le domaine de la culture, des loisirs et du sport (en lien avec l'objectif 11).
- Favoriser le développement d'un réseau équilibré de lieux contribuant à l'inclusion numérique sur le territoire.

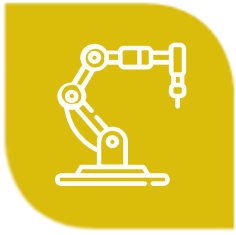


Mettre en œuvre une politique volontariste en matière de tourisme

- Confirmer le Val de Loire parmi les grandes destinations touristiques mondiales autour d'un positionnement nature, culture, art de vivre et consolider les atouts touristiques de la région pour renouveler l'offre et développer les clientèles. Dans l'esprit des grands événements tels que les 500 ans de la mort de Léonard de Vinci et de la Renaissance, destination France 2019, la dynamique entre le prestigieux héritage matériel et immatériel, l'art de vivre, les paysages (dont le patrimoine inscrit à l'UNESCO), l'innovation notamment numérique qui renouvelle en permanence les visites du patrimoine, ou encore la création artistique contemporaine représentent des atouts pour le rayonnement et l'attractivité de la région à l'international et de ses marques touristiques (Val de Loire, Berry Province, Touraine, Sologne, Loire à vélo, Châteaux de la Loire). La démarche de coopération avec la Toscane concourt à la construction d'une stratégie commune de cette attractivité à l'internationale, en renforçant les capacités d'actions à destination des professionnels et des habitants.
- Devenir une destination européenne d'excellence du tourisme à vélo, grâce à une politique cohérente sur l'ensemble des domaines d'intervention, favorisant l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun et le développement touristique du vélo à assistance électrique notamment.
- Moderniser le parc d'hébergements touristiques, en qualifiant l'offre et positionnant la satisfaction des visiteurs au cœur des préoccupations.
- Structurer de nouvelles offres autour de la restauration et de la gastronomie, et plus globalement l'art de vivre.
- Définir des offres attractives facilitant l'accès aux sites touristiques de la région (depuis l'Ile-de-France en particulier), par une politique adaptée de dessertes, une politique commerciale (en ligne notamment), la qualité des informations...
- Développer la professionnalisation et la montée en compétences des professionnels du tourisme (web, accueil, langues étrangères, management...).
- Mettre en réseau les acteurs professionnels et institutionnels régionaux.

Les acteurs à mobiliser

	Collectivités territoriales et Etat
	Associations, entreprises et acteurs parapublics
	Citoyens



OBJECTIF n°11. Un patrimoine naturel exceptionnel et une vitalité culturelle et sportive à conforter pour proposer une offre de loisirs toujours plus attractive

Cibles pour le territoire régional

- 100% du territoire régional couvert par des projets culturels de territoires d'ici 2030.
- Augmenter de 5% le nombre de licenciés dans les clubs sportifs de la région entre 2016 et 2025.
- Maintenir au niveau régional un taux d'équipement sportif supérieur à la moyenne nationale.
- Augmenter le volume de production des structures implantées en région au titre des industries culturelles de 10% (audiovisuel, musique, édition...) d'ici à 2025.
- Accroître de 50 % le nombre de communes desservies par le cinémobile d'ici 2030.

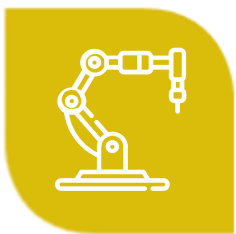
L'offre récréative, qu'elle soit naturelle, culturelle ou encore sportive, constitue un des points d'appui majeurs du bien-vivre d'un territoire. La qualité du cadre de vie se mesure ainsi, entre autres, à la multiplicité et à la qualité de lieux d'exceptions, bâtis, naturels, paysagers, mais aussi à la richesse et à la diversité de l'offre en événements culturels, sportifs et de loisirs. Ces éléments nourrissent l'épanouissement de tous et le lien social et participent à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

Contexte en Centre-Val de Loire

Notre région présente un patrimoine riche et varié : Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, Perche, Forêt d'Orléans, Sologne, Berry et Brenne... Il est le ciment d'une image de bien-être et de qualité et participe à la vitalité des territoires ruraux. Il doit être préservé, transmis et valorisé.

Le Centre-Val de Loire marie ce riche patrimoine hérité de l'histoire à la création contemporaine : Fonds Régional d'Art Contemporain, Domaine de Chaumont-sur-Loire, centre d'arts d'Amilly (Tanneries), de Bourges (Transpalette), de Tours (Olivier Debré). Il compte 8 scènes labellisées (centres nationaux chorégraphiques, dramatiques ou scènes nationales), 3 scènes conventionnées, un opéra à Tours, un orchestre symphonique régional, 5 scènes de musiques actuelles. Il abrite de nombreux musées et salles d'expositions et dispose d'un niveau d'équipements culturels satisfaisant. Le territoire régional se caractérise aussi par une dynamique de création cinématographique et audiovisuelle.

Parallèlement, plus de 70 saisons culturelles et près de 150 festivals rayonnent sur l'ensemble du territoire, dont certains d'ampleur national et international (Printemps de Bourges, Rendez-vous de l'Histoire...), enrichissant la programmation de proximité proposée aux publics. Enfin, l'implantation des clubs de sport, avec plus de 640 000 licenciés en 2016, et un nombre de pratiquants non licenciés de près d'un million, dessine un formidable terrain de jeux, de loisirs et de cohésion.



Ambitions régionales

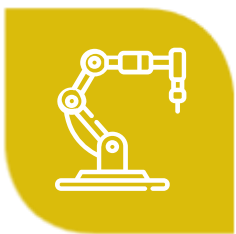
Pour préserver ces atouts, les valoriser et inventer les aménités qui peuvent rendre la région encore plus attractive, le Centre-Val de Loire portera son attention sur le développement des initiatives locales. Au niveau culturel, cela peut se traduire par l'élaboration de projets artistiques partagés associant les habitants, les équipes artistiques, les collectivités mais aussi tous les acteurs des autres secteurs d'activités tels que le tourisme, le monde de l'éducation et de la formation, l'artisanat et les acteurs économiques. Dans la continuité du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), et en accord avec les objectifs de la stratégie « Ambition culturelle régionale partagée » votée en juin 2017, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porte ces objectifs pour une meilleure prise en compte de ces thématiques à l'échelle régionale dans l'aménagement du territoire et le maillage d'équipements.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Garantir une offre culturelle et sportive accessible à tous et favoriser partout les coopérations afin de contribuer au développement des pratiques culturelles et sportives, facteurs essentiels d'éveil et de développement à la citoyenneté, d'inclusion sociale (politique tarifaire appropriée), de bien-être et de santé.
- Préserver et valoriser les patrimoines paysagers et bâtis régionaux dans le cadre de démarches locales (exemple : candidature du Sancerrois au patrimoine mondial de l'UNESCO, PNR...) et d'une exigence renforcée en matière d'organisation de l'espace (limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels) et de conception des aménagements (prise en compte des spécificités patrimoniales et approche qualitative, valorisation des entrées de sites...).
- Maintenir un maillage en équipements sportifs, culturels et de loisirs de qualité, et développer l'offre dans les zones les plus denses (projet COMET à Orléans par exemple) et facilement accessible, en privilégiant les nouvelles implantations éventuelles au plus près des centres villes, centres bourgs et centres de quartier, et des axes de transports (en particulier collectifs).
- Développer les synergies : les territoires régionaux pourront s'appuyer sur les grands événements comme les Jeux Olympiques de Paris 2024 ou les 500 ans de la Renaissance... pour capitaliser et renforcer l'attractivité de la région mais aussi développer les logiques de réseaux et des partenariats pérennes. Le CREPS de Bourges aura ainsi à faire valoir ses atouts dans la perspective de Paris 2024.
- Accompagner et encadrer les pratiques du e-sport.
- Soutenir l'émergence des espaces de création et de diffusion en adaptant les politiques culturelles d'aménagement du territoire et en s'appuyant notamment sur les sites patrimoniaux (châteaux...) et le réseau des sites d'art contemporain en région.
- Soutenir le mouvement sportif afin d'accroître le nombre de personnes ayant une activité sportive régulière et contribuer ainsi à une amélioration de la qualité de vie des habitants.
- Intégrer un volet prévention-santé dans les projets des clubs et structures sportives.

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat
Associations, entreprises et acteurs parapublics
Citoyens



OBJECTIF n°12. DES JEUNES ÉPANOUIS ET QUI DISPOSENT DES CLES DE LA REUSSITE POUR PREPARER L'AVENIR

Cibles pour le territoire régional

- Porter le nombre d'étudiants dans les établissements de la région à 75 000 étudiants en 2025 et 80 000 en 2030 (65 000 au 1^{er} janvier 2018).
- Réduire le nombre de décrocheurs (jeunes de plus de 16 ans ayant interrompu un cycle de formation sans avoir obtenu le diplôme préparé) de 25% entre 2017 et 2025 en s'appuyant sur un travail renforcé d'orientation et de suivi des jeunes.
- Porter la proportion des jeunes qui disposent d'un diplôme ou d'une qualification en région au niveau de la moyenne nationale d'ici à 2025.

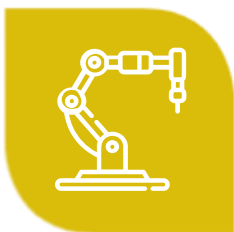
L'épanouissement des jeunes et l'attractivité vis-à-vis de cette population, particulièrement dans un contexte démographique marqué par un fort vieillissement, constituent des priorités fortes pour les territoires. Il nous appartient également de lutter contre les inégalités impactant principalement les jeunes en matière d'accès à l'emploi, au logement ou aux services. Ce double défi peut être relevé par des actions fortes et structurées dans le domaine de la formation, de la mobilité, du logement, de l'offre culturelle et sportive, l'objectif étant d'assurer le maintien et l'accueil des jeunes au sein de la région.

Contexte en Centre-Val de Loire

Notre région compte aujourd'hui plus de 280 000 jeunes entre 15 et 24 ans sur son territoire dont près de 150 000 lycéens, apprentis et étudiants. En Centre-Val de Loire, les 15-24 ans sont la seule tranche d'âge à afficher un solde migratoire négatif, qui s'explique en partie par des départs importants d'étudiants vers l'Ile-de-France et les autres régions limitrophes. Par ailleurs, le territoire régional connaît des phénomènes de vieillissement accru en particulier dans les cœurs de ville et dans les territoires les plus ruraux (Cher, Indre, Loir-et-Cher, ouest de l'Eure-et-Loir en particulier).

Dans un contexte où les actifs de cette classe d'âge sont tout particulièrement touchés par le chômage, les aspirations des jeunes concernent en priorité l'accès à l'emploi et ils restent attachés à des conditions de vie au moins aussi favorables que les générations précédentes. Or, on observe un niveau de revenus sensiblement plus faible pour cette tranche d'âge. Ainsi, en Centre-Val de Loire, plus de 35 % de la population considérée comme pauvre a moins de 20 ans (alors que les moins de 20 ans représentent moins de 25 % de la population régionale).

La situation des jeunes en termes de niveau de formation s'est néanmoins sensiblement améliorée, sous l'effet notamment des politiques mises en place. L'évolution des effectifs d'étudiants a récemment dépassé l'évolution nationale (+3,4% entre 2015 et 2016 au niveau régional contre +2,3% au national) et le nombre de jeunes en situation de décrochage est en baisse. Quant au niveau de diplôme des habitants ayant terminé leurs études, il progresse depuis 2008.



Ambitions régionales

La qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes du territoire est un élément essentiel du dynamisme régional que la stratégie d'aménagement et de développement régionale portée dans le SRADDET souhaite favoriser. Notre région souhaite ainsi garantir les conditions du bien-vivre en Centre-Val de Loire pour les jeunes (apprenants et actifs), que ce soit en termes de formation, de logement, d'emploi ou encore de services. Outre l'amélioration de l'offre, la question de la visibilité et de la communication sur les opportunités offertes par les territoires est également primordiale. Il s'agit dans le cadre de la nécessaire adaptation de la gouvernance des politiques de la jeunesse de s'assurer que les jeunes ont accès à cette offre et un accès complet à leur droit. Par ailleurs, il nous faut amplifier les entrées de jeunes apprenants en région grâce à l'image et l'attractivité de notre offre de formations. Enfin, s'il apparaît peu pertinent de nier les parcours migratoires des jeunes liés aux études, il convient de créer les conditions favorables à leur retour.

Il s'agit également de répondre à l'appétence de nombreux jeunes à s'engager sous des formes différentes, et de les encourager à exercer une citoyenneté active qui passe par la possibilité de s'impliquer dans leur territoire, d'être écouté, de peser dans les réponses apportées aux problématiques soulevées.

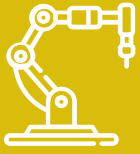
Le Centre-Val de Loire attache ainsi une importance particulière au maintien sur son territoire et à l'accueil des jeunes apprenants et actifs. Le SRADDET porte et invite les acteurs publics et privés dans les territoires à prendre en compte dans leurs actions les objectifs qui participent à l'attractivité de la région pour ce public spécifique :

Développer des services performants et accessibles :

- Adapter le parc de logements aux besoins des jeunes (permanents ou temporaires), en particulier à proximité de l'offre de formation et/ou d'apprentissage, faciliter l'accès aux logements pour permettre une offre de parcours résidentiels diversifiée et accessible notamment sur des temps courts (cf. objectif 6). En cohérence avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), l'objectif est de promouvoir des solutions innovantes en faveur des apprenants ou jeunes actifs (exemple : pratiques alternatives à la location, hôtel de l'alternance...).
- Déployer d'une offre culturelle, sportive et de loisirs de qualité et accessible, en partenariat avec les collectivités, les établissements d'enseignement supérieur, le CROUS et les associations locales.
- Mettre en œuvre des outils dédiés pour faciliter l'accès aux différentes aides et favoriser l'accès aux manifestations culturelles et sportives (exemple : pass régional Yep's), contribuer ainsi à une amélioration significative du nombre de bénéficiaires des dispositifs d'accès à la culture et au sport.
- Déployer une offre de mobilité adaptée aux besoins et en tout point du territoire pour les salariés et jeunes apprenants (cf. objectif 7).

Améliorer l'accès à la formation :

- Garantir un maillage territorial équilibré de l'offre de formation pour répondre aux besoins des jeunes et en lien avec les dynamiques économique et d'emplois en région (cf. objectif 9 et 13) et accompagner les jeunes dans leur orientation scolaire (cf. objectif 9, exemple des forums compétences-emplois, du Service Public Régional de l'Orientation...).
- Favoriser la mise en relation des jeunes en sortie de formation et demandeurs d'emploi avec les entreprises et associations qui recrutent (plateformes, salons...).
- Encourager les initiatives en faveur de l'engagement citoyen, de l'éducation artistique et des pratiques sportives des jeunes.



- Favoriser les échanges culturels et la mobilité internationale des jeunes de la région.
- Adapter les établissements de formation initiale aux défis environnementaux et numériques, avec des concepts et des pratiques innovantes (exemple : « lycées et CFA du futur »).

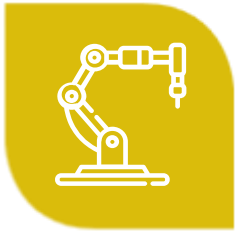
Une instance régionale de coordination des politiques jeunesse sera mise en place pour organiser un dialogue permanent avec la jeunesse, faciliter la prise en compte des besoins de la jeunesse à tous les échelons territoriaux, articuler et coordonner les différentes actions et interventions.

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat

Associations, entreprises et acteurs parapublics

Citoyens



OBJECTIF n°13. UNE ECONOMIE A LA POINTE QUI RELEVE LES DEFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Cibles pour le territoire régional

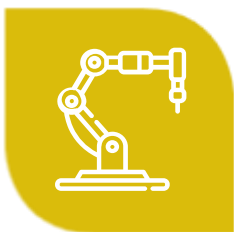
- **Réduire de 5 points la part modale du transport routier de marchandises dès 2030, et de 15 points à l'horizon 2050.**
- Atteindre 15 % de la surface agricole utile labellisée biologique ou en cours de conversion en 2030 (2,3 % en 2015).
- **Réduire la consommation énergétique finale du territoire régional de 43% en 2050 par rapport à 2014, soit une baisse spécifiquement dans le secteur de l'économie de -21% et dans le secteur des bâtiments de -41% conformément à l'objectif d'atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050.**
- **Tendre vers une réduction de 50 % des émissions globales de gaz à effet de serre d'ici 2030, de 65 % d'ici 2040, de 85 % d'ici 2050 conformément à la loi énergie-climat.**
- **Réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique entre 2014 et 2050.**
- 100 % du territoire régional couvert en très haut débit (THD) à 2025.

Le tissu économique connaît des mutations rapides qui transforment en profondeur les modes de production et de consommation. Ces transitions qu'elles soient écologiques, énergétiques, ou numériques constituent des opportunités pour le développement économique des territoires. Tous les secteurs sont concernés et doivent pouvoir se saisir des défis et des évolutions à l'œuvre. Dans ce contexte et dans le cadre d'une économie mondialisée, les territoires sont invités à accompagner le développement et la pérennité de leur tissu économique en répondant notamment à des exigences d'innovation et d'adaptation. Le numérique en particulier apparaît plus que jamais comme un élément clé d'accélération des mutations technologiques dans l'ensemble des secteurs. Le tissu industriel présent dans de nombreux territoires ruraux doit en particulier pouvoir se saisir des opportunités induites par ces changements.

Contexte en Centre-Val de Loire

La région compte près d'un million d'emplois en 2014. Dixième région exportatrice de France, le Centre-Val de Loire possède un tissu productif attractif et compétitif, qui révèle cependant des disparités régionales fortes. Ainsi, les départements du Loiret, d'Indre-et-Loire et d'Eure-et-Loir représentent 79% des exportations et 75,5% des importations. Les départements du Loir-et-Cher, du Cher et de l'Indre présentent des tissus économiques davantage fondés sur l'économie présente.

Autour de ses clusters et de ses spécialités (pharmaceutique, chimie, machines et équipements généraux), la région possède des atouts forts. L'attractivité est particulièrement marquée le long de l'axe ligérien autour d'Orléans et de Tours, ainsi que dans la grande couronne francilienne où les territoires de Gien, Chartres, Dreux, Montargis... fortement industrialisés, peuvent attirer dans un même élan les actifs et les entreprises. D'autres bassins d'emplois, particulièrement autour de Nogent-le-Rotrou ou dans l'Indre et le Cher, ont enclenché un processus de transformation afin de saisir de nouvelles opportunités et s'intégrer dans une dynamique de réseaux avec les autres territoires régionaux.



Cet historique industriel régional et l'adaptation aux mutations qui ont suivi ont permis le développement de filières d'excellence qui contribuent largement au rayonnement économique de la région (cosmétique, produits pharmaceutiques, aéronautique ou caoutchouc). Forte de ses savoir-faire industriels, de son maillage de sites d'enseignement supérieur et grâce à une politique de formation qui accompagne les choix des habitants et dynamise les parcours professionnels, la région et ses territoires développent des lieux d'innovation et de recherche qui permettent aux différentes filières d'excellence de s'enraciner et de se développer, mais aussi à de nouvelles filières d'émerger. Le Centre-Val de Loire compte ainsi, en 2018, 4 pôles de compétitivité (Cosmetic Valley, S2E2, Elastopole, DREAM), une antenne en région du pôle de compétitivité Vegepolys et 10 programmes de coopération (Pharma Valley, Aérocentre...).

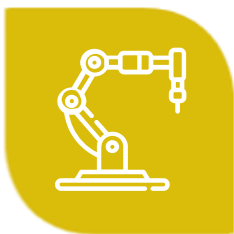
Ambitions régionales

En articulation avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), la stratégie régionale sur les usages numériques et la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porte une ambition forte pour **pérenniser et renforcer le dynamisme économique du territoire régional**.

Il s'agit prioritairement de permettre et de favoriser la **création d'emplois** dans les secteurs porteurs du territoire, d'assurer le **développement de l'innovation et de la recherche** et de mettre en œuvre la **transition environnementale**. Cette ambition doit être déclinée pour l'ensemble du tissu économique régional. Si les filières d'excellence s'intègrent d'ores et déjà dans cette optique, les secteurs agricoles et industriels, le tissu de PME-PMI doivent prendre toute leur place dans cette dynamique. La question des coopérations et des synergies entre les filières et les territoires est particulièrement prégnantes sur ce sujet. Le développement économique doit être envisagé pour l'ensemble de notre région et bâti sur une logique de complémentarité entre les territoires. Il s'agit aussi de tirer parti des opportunités actuelles et à venir, notamment liées à la proximité immédiate de l'Île-de-France, de l'attractivité du Val-de-Loire, ou de l'émergence de nouvelles filières énergétiques.

L'ambition pour le Centre-Val de Loire se décline à travers les objectifs suivants :

- A travers la réalisation de projets locaux de développement économique, impulser et accompagner la transition écologique et numérique de l'économie et des entreprises notamment vers l'industrie du futur et les écosystèmes de demain (bioressources, matériaux bio-sourcés, économie circulaire, écologie industrielle et territoriale, silver économie, e-santé, déploiement et maintenance des EnRR et filière hydrogène, économie de la fonctionnalité...).
- Développer les réseaux de coopération économique intra et inter-régionaux innovants (french tech, santé, eau, clusters...), les synergies autour de la recherche (coopérations entre entreprises, sollicitation des établissements de recherche publique...).
- Soutenir le confortement et l'internationalisation des filières d'excellence (cosmétique, pharmaceutique, aéronautique...) mais également la reconversion des bassins industriels, en particulier en adaptant si nécessaire l'offre foncière et immobilière et l'offre de transport.
- Soutenir l'innovation technologique ou organisationnelle dans les entreprises et développer de nouveaux business models innovants.
- Développer les infrastructures d'accueil et les outils adéquats (projet local de développement économique durable, société d'économie mixte [SEM], ...) pour accueillir au mieux les entreprises en région.
- Développer une offre de formation adaptée aux besoins et aux évolutions écologiques, énergétiques et numériques, en cohérence avec le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).



- Encourager le report modal de la route vers le ferroviaire dans le domaine de la logistique et du transport de marchandises et faciliter le développement des énergies propres dans le transport routier.
- Favoriser l'économie locale et les circuits-courts, conforter les savoir-faire locaux et les métiers d'arts, encourager et promouvoir le « fait en Centre-Val de Loire ».
- Faire de la Région Centre-Val de Loire un territoire pionnier et exemplaire pour la transition agro écologique et accompagner l'agriculture et la forêt dans la transition écologique.
- Augmenter la valeur ajoutée des productions agricoles, notamment au travers du développement des unités de transformation.
- Améliorer la performance énergétique du bâti économique et encourager le développement des énergies renouvelables et de récupération (récupération de la chaleur fatale dans les zones économiques...).

Dans une optique plus territoriale, le SRADET porte les objectifs suivants :

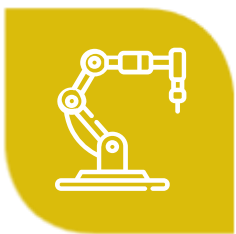
- Renforcer la visibilité nationale et européenne des métropoles d'Orléans et Tours et de l'ensemble du Val de Loire.
- Accompagner la transition économique et sociale du sud régional en s'appuyant notamment sur les pôles urbains de Châteauroux et Bourges et les potentialités offertes en particulier par la filière aéronautique, l'aéroport de Châteauroux, la destination touristique du Berry...
- Renforcer et affirmer les facteurs d'attractivité économiques de Chartres autour des filières d'excellence.
- Accompagner la mutation économique des pôles industriels de Dreux, Montargis, Pithiviers, Vierzon et le renouvellement économique des bassins industriels ruraux (Nogent-le-Rotrou, Le Blanc, La Châtre...).

Dans le domaine de la logistique et du transport de marchandises, il convient de :

- Renforcer l'attractivité logistique de la région pour développer la logistique nationale et internationale : d'une part par la définition d'une stratégie partagée en faveur d'une logistique plus durable, déclinée des objectifs de France Logistique 2025, d'autre part par la structuration du tissu économique, notamment des PME, autour de solutions logistiques performantes.
- Encourager le développement de stratégies logistiques urbaines, articulées avec la stratégie logistique régionale.
- Réorienter les transports de marchandises vers des modes plus vertueux :
- Encourager les circuits courts.
- Renforcer l'attractivité et inciter à un usage privilégié du mode ferroviaire pour le fret, en transit comme en local.
- Clarifier la gouvernance relative à la sauvegarde des lignes de fret capillaire, et favoriser l'arrivée de nouveaux acteurs (par exemple les opérateurs ferroviaires de proximité).
- Améliorer la sécurité routière, tant par les infrastructures que les comportements.
- Encourager les recours aux véhicules propres (véhicules de type gaz naturel liquéfié, véhicules électriques...).
- Intégrer l'enjeu de développement économique pour la région lors de l'élaboration de la stratégie aéroportuaire (fret, tourisme, aviation d'affaires, etc.).

Les acteurs à mobiliser

	Collectivités territoriales et Etat
	Associations, entreprises et acteurs parapublics
	Citoyens



OBJECTIF n°14. DES RESSOURCES LOCALES VALORISÉES POUR MIEUX DÉVELOPPER NOS TERRITOIRES

Cibles pour le territoire régional

- Atteindre 15 % de la surface agricole utile labellisée ou en cours de conversion au bio en 2030 (2,3 % en 2015).
- **Diviser par deux la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'ici 2025.**
- **Réduire l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers, en particulier en recyclant au maximum le potentiel des friches, pour tendre vers un solde zéro mesuré à l'échelle régionale en 2040.**

En matière de développement économique, de nouvelles aspirations et enjeux sont à prendre en compte pour assurer le développement des activités de demain : nouvelles formes de travail, dématérialisation possible des activités, ou encore transition énergétique et climatique. Ces évolutions interrogent également l'objectif d'un développement économique équilibré sur l'ensemble des territoires en fonction de leurs caractéristiques, de leurs densités et de leurs ressources. Plusieurs filières ou écosystèmes économiques apparaissent particulièrement essentiels dans l'optique d'un essor d'activités innovantes, respectueuses de l'environnement et garantes d'un développement humain de qualité sur les territoires.

L'agriculture en particulier contribue largement à l'équilibre économique des territoires. Elle porte par ailleurs de grandes opportunités d'adaptation au regard des enjeux de santé publique (qualité de l'alimentation, réduction des pollutions...), de maintien des qualités paysagères et d'adaptation au changement climatique (valorisation des circuits de proximité, transition agro-écologique...).

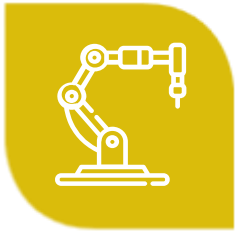
Les services à la personne figurent également parmi les ressources économiques locales qu'il convient de renforcer notamment pour faire face aux évolutions démographiques et sociétales. Enfin, ancrée sur son territoire, l'économie sociale et solidaire (ESS) constitue un important levier pour le développement. Elle génère une économie de proximité qui favorise les initiatives citoyennes et l'implication collective des habitants et permet de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales. Il s'agit d'imaginer un mode de développement économique et social différent, innovant, adapté aux particularités des territoires et permettant le maintien de l'emploi partout.

Contexte en Centre-Val de Loire

Filière essentielle dans l'économie régionale, l'activité agricole occupe 60% de la superficie du territoire régional et joue ainsi un rôle prépondérant dans l'aménagement du territoire. Fortement diversifiée du fait de la présence à la fois de grandes productions céréalières dans le nord de la région (76% des terres agricoles régionales), la spécialisation dans l'élevage animal dans le sud de la région (Cher et Indre) et l'implantation de culture très localisée de maraichage, d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture (21 000 hectares et 24 Appellations d'Origine Protégée), le secteur agricole du Centre-Val-de-Loire possède de nombreux atouts permettant de développer des filières.

S'agissant de l'évolution des pratiques agricoles, le scénario prospectif Afterres 2050 régionalisé, produit en janvier 2016 à l'issue d'un important travail collaboratif, intègre les questions d'occupation du territoire, les productions agricoles et les consommations d'énergie. Il aboutit aux résultats environnementaux suivants :

- Diviser par 2 la quantité d'azote lixivié.
- Diviser par 4 la pression phytosanitaire.
- Réduire de 60% la volatilisation d'ammoniac.



- Introduire 5% d'infrastructures agroécologiques⁶ dans les systèmes agricoles.
- Améliorer la résilience climatique de l'agriculture régionale.

Représentant plus d'un emploi sur dix en Centre-Val de Loire, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont présents dans l'ensemble des secteurs d'activité. En effet, l'ESS s'est fortement développée en région Centre-Val de Loire : 90 % des services à la personne sont gérés par une structure de l'ESS, la moitié des structures d'aide à domicile appartient à ce secteur...

Ambitions régionales

Le SRADDET, en articulation avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la stratégie régionale alimentaire et la stratégie régionale de l'ESS, porte plusieurs ambitions en matière d'économie de proximité. Il s'agit d'assurer et de maintenir la place de l'agriculture régionale et d'accompagner les évolutions de cette filière, de conserver les atouts régionaux, en particulier en matière de foncier agricole et développer la valeur ajoutée des productions. La région et ses territoires encouragent également l'ensemble des politiques d'aménagement en faveur du développement des circuits de proximité, notamment alimentaires ou liés à l'économie circulaire.

Le développement des services à la personne est à encourager, en tenant compte des évolutions démographiques futures pour la région (vieillesse). Aujourd'hui, déjà un tiers de la population régionale a plus de 60 ans (39,8 % dans l'Indre ; 37,4 % dans le Cher et 36,9 % dans le Loir-et-Cher). Cette évolution appelle la création de nouveaux emplois de proximité. En effet, à l'horizon de 5 ans, plus d'un tiers des « aides à domicile, aides ménagères, travailleurs familiaux », du « personnel enseignant du secondaire et du supérieur », des « agents de services hospitaliers », des « nettoyeurs » ou encore des « cadres administratifs et financiers » auront ainsi atteint l'âge légal de la retraite⁷.

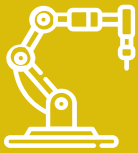
En lien avec les schémas sectoriels concernés, le Centre-Val de Loire à travers le SRADDET porte les objectifs suivants :

Pour l'agriculture et l'alimentation :

- Valoriser les ressources naturelles et les savoir-faire dans une logique de gestion durable.
- Conforter les productions agricoles respectueuses de la nature et créatrices de valeur ajoutée (agro-écologie, agro-tourisme) et les débouchés locaux (transformation, circuits de proximité) dans un contexte d'adaptation au changement climatique.
- Développer les infrastructures de transformation agro-alimentaire.
- Promouvoir les bois régionaux et les entreprises de la filière régionale, pour des usages dans la construction comme dans l'énergie.
- Préserver et valoriser les paysages et milieux bocagers, les haies et les arbres isolés, abritant une riche biodiversité et facteur de développement économique local (bois énergie notamment), en particulier dans le Sancerrois/Pays Fort, le Perche, le Boischaud, le Berry.
- Encourager et valoriser les pratiques notamment agricoles concourant à la biodiversité fonctionnelle, au regard de son impact positif sur le développement durable des exploitations, des filières et des territoires (en termes écologique, économique et social).

⁶ Les infrastructures agro-écologiques (IAE) peuvent être définies comme des infrastructures à proximité des parcelles cultivées, étant des éléments fixes du paysage, et habitats semi-naturels car elles sont entretenues par l'homme à des fins de services pour les cultures et pour l'environnement. Citons par exemple les bandes fleuries ; les haies, arbres isolés et lisières boisées ; les milieux aquatiques et semi-aquatiques ; les prairies et milieux ouverts ; les bordures de champs. Les IAE participent à la préservation de la biodiversité, et favorise la biodiversité fonctionnelle, en permettant la connectivité des milieux, favorisant ainsi la circulation des espèces. Elles fournissent par ailleurs un habitat et de la nourriture pour le développement de ces espèces, dont les auxiliaires de cultures.

⁷ CRESS « Atlas de l'Economie Sociale et Solidaire en Centre Val de Loire : Edition 2016 »



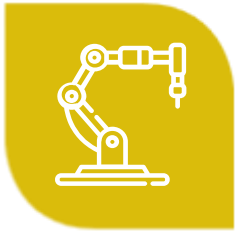
- Structurer les filières de développement et de maintenance des énergies renouvelables et de récupération (EnRR).
- Soutenir l'ingénierie et le génie écologique en région.
- Mettre en place une politique ambitieuse en matière d'alimentation :
 - Rapprocher producteurs et consommateurs (connaissance du potentiel de production, structuration des producteurs, accompagnement des projets de diversification agricole).
 - Le Centre-Val de Loire occupe le deuxième rang en termes de surface agricole utile mais se positionne parmi les dernières régions en matière de surfaces en Agriculture Biologique. Pour amplifier le mouvement de rattrapage engagé il y a cinq ans et qui portait en 2016 à plus de 1,5 millions ha les surfaces bio, la région porte un objectif fort en faveur de la conversion de ses grandes cultures.
 - Faire évoluer la restauration collective (augmentation de la part des produits locaux, sous signe de qualité et biologique).
 - Promouvoir la gastronomie et les terroirs (promotion des produits locaux et des marques touristiques).
 - Développer des initiatives citoyennes et l'éducation à une alimentation durable et recréer des espaces agricoles de proximité (agriculture périurbaine, jardins partagés, jardins ouvriers...).
 - Accompagner le développement de systèmes alimentaires territoriaux.

En matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) :

- Encourager la structuration de l'Economie Sociale et Solidaire par la création de pôles locaux ESS et de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE).
- Accompagner les structures de l'ESS sur l'ensemble des phases de leur développement :
- Développer les espaces favorisant l'émergence et la création des projets et renforcer les solutions de financement des entreprises de l'ESS.
- Favoriser la capacité d'innovation sociale de l'ESS et le droit à l'expérimentation.
- Permettre la professionnalisation des acteurs de l'ESS, Développer la formation, la professionnalisation des salariés et bénévoles des structures ESS
- Soutenir les démarches de Gestion Prévisionnel de l'Emploi et des Compétences Territoriale notamment via les contractualisations avec les territoires.
- Renforcer le soutien au secteur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.
- Renforcer les interconnexions et les synergies territoriales et économiques entre l'ESS et les autres secteurs économiques
- Encourager la complémentarité et les coopérations entre les acteurs au service du développement des territoires.
- Relocaliser l'économie par la finance participative et citoyenne.
- Faire de l'ESS un acteur connu et reconnu hors de ses frontières traditionnelles
- Promouvoir l'engagement et les valeurs de l'ESS.
- Mesurer et qualifier la valeur ajoutée de l'ESS sur les territoires.

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat
Associations, entreprises et acteurs parapublics
Citoyens



OBJECTIF n°15. LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, CŒUR BATTANT DE L'EUROPE

Contexte en Centre-Val de Loire

Notre région bénéficie d'atouts indéniables par sa localisation centrale sur le territoire national. Elle est desservie par des équipements et des infrastructures de grande qualité, qui constituent autant de « portes d'entrée » sur le reste du pays et à l'international : des réseaux routier et ferroviaire denses, la connexion au réseau à grande vitesse à l'ouest, une offre régionale aéroportuaire complémentaire aux aéroports franciliens (Tours principalement orienté vers le transport de passagers, Châteauroux principalement orienté vers le fret et la maintenance, Châteaudun à ce jour doté essentiellement d'activités militaires...), sont autant d'atouts. Cette accessibilité externe est aussi une condition particulièrement importante pour rayonner et exercer une attractivité au-delà des limites régionales.

Ambitions régionales

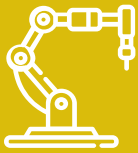
Dans un contexte d'interdépendance des territoires à l'échelle nationale et internationale, la région Centre Val de Loire doit prendre toute sa place au sein du système d'échanges, tant des personnes que des biens.

Le Centre-Val de Loire considère comme de première importance la nécessité de conforter le rayonnement du territoire à l'échelle nationale et internationale pour mieux s'insérer dans les échanges européens et internationaux, à travers une accessibilité performante des grandes portes d'entrées du territoire (aéroports, gares TGV, autoroutes), qui sont autant de nœuds majeurs de communication. Ces portes d'entrée sont en outre à conforter dans leurs fonctions régionales, ainsi que par une connexion plus performante aux réseaux de transports en commun.

La Région a désormais la compétence de ses accès ferroviaires à l'Île de France, avec la reprise des lignes Paris – Orléans – Tours, Paris – Montargis et Paris – Bourges – Montluçon en complément de ses trains Rémi depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette compétence complémentaire ouvre de nouvelles marges de manœuvre pour améliorer les dessertes et connexions avec l'Île de France et l'ensemble du territoire national. Le ferroviaire représente une compétence majeure pour la Région. Pour autant, celle-ci souhaite également le développement des autres modes d'accès au territoire, dans le respect des compétences de chacun.

Pour traduire cette ambition régionale d'**amélioration de la grande accessibilité du Centre-Val de Loire**, en particulier avec l'Île-de-France, il convient de :

- Rendre lisible et accessible l'ensemble de l'offre nationale.
- Renforcer l'articulation entre les services régionaux et nationaux, voire internationaux.
- Limiter l'impact des travaux ferroviaires sur l'offre.
- Soutenir les grands projets ferroviaires que portent les schémas directeurs de ligne (dont Paris – Orléans – Limoges – Toulouse et Paris – Nevers – Clermont).



- Elaborer une solution d'aménagement du territoire, améliorant la qualité des dessertes ferroviaires interrégionales du Cœur de France, à mettre en œuvre en lien avec la possible saturation de la ligne historique Paris-Lyon, dans l'hypothèse où le projet de LGV Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL), aujourd'hui suspendu, ne serait pas relancé.
- Moderniser et sécuriser l'axe 12-154 en Eure-et-Loir (Allaines-Mervilliers (A10) vers Nonancourt), l'axe 151 dans l'Indre et le Cher (Auxerre-Bourges-Châteauroux), l'axe 943 Tours-Loches-Châteauroux.

Pour améliorer l'ouverture du territoire régional, il apparaît également essentiel, en intégrant les perspectives d'évolution régulée du trafic aérien au regard des enjeux climatiques et en priorisant les dessertes internationales, de valoriser l'offre aéroportuaire en :

- Améliorant l'accès aux aéroports franciliens.
- Définissant une stratégie aéroportuaire régionale recherchant une complémentarité avec les aéroports franciliens et de l'Ouest, identifiant et valorisant les atouts du territoire régional à partir des sites existants :
 - L'aéroport de Tours qui rayonne sur la Touraine et le Val de Loire et est dédié principalement aux activités économiques.
 - L'aéroport de Châteauroux qui rayonne sur le Berry et est dédié principalement à la maintenance aéronautique et au fret.
 - Mais aussi les autres sites à caractère plus régional : Blois-Le Breuil, Bourges, Châteaudun, Orléans-Saint-Denis.

Le Centre-Val de Loire réaffirme l'importance d'agir sur les flux en transit afin de limiter les nuisances. L'objectif à suivre est d'**orienter le trafic voyageur et de marchandises vers les modes les plus durables (fret, autoroute ferroviaire...), ou à défaut les axes routiers adaptés**, et d'améliorer la sécurité sur les axes.

Les acteurs à mobiliser

	Collectivités territoriales et Etat
	Associations, entreprises et acteurs parapublics
	Citoyens



Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable

La prise en compte de l'environnement en Centre-Val de Loire est un préalable à toutes stratégies et actions territoriales, tant ses différentes composantes sont riches et complémentaires mais aussi fragiles.

Ce principe est d'autant plus important que le changement climatique actuellement à l'œuvre exacerbe un certain nombre de problématiques à anticiper autour de l'eau (disponibilité, qualité, risque inondation et mouvement de terrain), des pollutions (ozone notamment), des cultures agricoles et implique une réflexion globale sur l'énergie pour limiter le réchauffement de la planète et permettre une transition vers une société plus économe et moins carbonée.

Au cœur de ces enjeux d'atténuation et d'adaptation, les milieux naturels peuvent jouer un rôle clé par leur capacité à absorber et atténuer les chocs climatiques mais également les aléas naturels.

Notre région ambitionne de saisir le tournant énergétique et écologique de façon résolue en cherchant tout d'abord à faire référence sur le volet énergétique là où elle joue une responsabilité d'approvisionnement du territoire national. En optant pour le scénario d'une région couvrant 100% de la consommation d'énergies par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050 et une réduction importante de la consommation énergétique finale, la région et ses territoires engagent le Centre-Val de Loire sur une trajectoire vertueuse porteuse d'activités.

Cette trajectoire énergétique est complétée par l'objectif de devenir « une région à biodiversité positive ». En agissant en faveur de la préservation de ses continuités écologiques et de la protection des espaces et espèces remarquables ou ordinaires du Centre-Val de Loire, la région 360° structure son territoire autour d'une armature naturelle essentielle à son avenir. Cette ambition associée à un objectif global sur la ressource en eau nous permettra de pérenniser dans le temps des ressources stratégiques et des outils d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité régionale aux risques et au changement climatique.

La réduction et la valorisation des déchets ainsi que le nécessaire développement de l'économie circulaire appellent également des changements de comportement.

En se positionnant comme une région responsable, le Centre-Val de Loire invite ses habitants et ses entreprises à un véritable changement de paradigme, où chacun pense les ressources naturelles comme des biens communs collectivement gérés et maintenus.

Avec cette orientation, la stratégie du Centre-Val de Loire s'inscrit dans les principes du Grenelle de l'environnement notamment sur l'énergie, la biodiversité, les déchets et l'économie circulaire. Elle s'articule également avec plusieurs grandes lois thématiques qui lui ont succédé et qui en ont précisé les contours :

- La loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 qui actualise les objectifs de la politique de l'énergie pour tenir compte du Plan climat adopté en 2017, de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).
- L'ensemble du corpus législatif autour de la gestion et de la valorisation des déchets établi depuis 1975.



Réaffirmant et prolongeant les orientations de l'ancien Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) contribue aux politiques nationales de l'amélioration de la qualité de l'air notamment pour donner un élan supplémentaire en faveur du respect des normes de qualité de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Enfin, en intégrant les ambitions de l'ancien Schéma Régional de Cohérence Ecologique (livret 5 des annexes) et un objectif spécifique sur l'eau, cette orientation s'insère dans les politiques nationales engagées sur la biodiversité en étant compatible avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB) et en travaillant au respect de la directive cadre européenne sur l'eau.



OBJECTIF n°16. Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergies

Cibles pour le territoire régional

Les objectifs chiffrés du SRADET, qui prennent 2014 comme année de référence, respectent la trajectoire fixée par la loi Energie et Climat qui prend comme année de référence 2012 pour les consommations énergétique et 1990 pour les émissions de gaz à effet de serre.

- Réduire la consommation énergétique finale de 43% en 2050 par rapport à 2014 avec des objectifs de consommation répartis par secteur comme suit (en TWh) :

Secteurs d'activités	Consommation 2014	Objectifs 2021	Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050	
BATIMENT	30,1	34,82	31,23	28,18	17,89	-41% par rapport à 2014
TRANSPORT	23	22,06	19,07	16,31	9,31	-60% par rapport à 2014
ECONOMIE	14	13,675	13,156	12,68	11,13	-21% par rapport à 2014
Total (TWh)	67,1	70,555	63,456	57,17	38,33	-43%

Données 2014 produites par l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) ; projections issues du Scénario 100% renouvelable 2050. Objectifs 2021 et 2026 cohérents avec les budgets carbone 2019-2023 et 2024-2028 adoptés respectivement lors de la 1^{ère} et de la 2^{nde} Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

- Atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050, soit des objectifs par filière comme suit (en TWh) :

Filières	Production 2014	Objectifs 2021	Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Biomasse - Bois-énergie	4,6	10,245	11,785	13,061	16,367
Biomasse - Biogaz (méthanisation, biogaz issu de STEP, ISDND)	0,1	0,649	2,14	4,41	10,936
Géothermie	0,1	0,823	1,453	1,902	3,497
Solaire thermique	0,018	0,048	0,115	0,204	0,856
Eolien	1,63	3,779	6,23	8,233	12,286
Solaire photovoltaïque	0,19	0,843	1,607	2,383	5,745
Hydraulique	0,14	0,134	0,13	0,127	0,118
Total (TWh)	6,9	16,521	23,46	30,32	49,805

Données 2014 produites par l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) ; projections issues du Scénario 100% renouvelable 2050. Objectifs 2021 et 2026 cohérents avec les budgets carbone 2019-2023 et 2024-2028 adoptés respectivement lors de la 1^{ère} et de la 2^{nde} Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).



- Tendre vers une réduction de 50 % des émissions globales de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2014, de 65 % d'ici 2040, de 85 % d'ici 2050 conformément à la loi énergie-climat.**
- Réduire de 100 % les émissions de GES d'origine énergétique (portant donc uniquement sur les consommations énergétiques) entre 2014 et 2050 comme suit (en MtepCO₂) :**

Secteurs d'activités	Emissions 2014	Objectifs 2021	Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050
BATIMENT	4,2	3,0	2,2	1,6	Equivalent à 0 car le secteur énergétique est quasiment décarboné
TRANSPORTS	6,2	4,6	3,2	2,0	
ECONOMIE	2,7	2,0	1,5	1,1	
Total (MtepCO₂)	13,1	9,6	6,9	4,7	

Données 2014 produites par l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) ; projections issues du Scénario 100% renouvelable 2050. Objectifs 2021 et 2026 cohérents avec les budgets carbone 2019-2023 et 2024-2028 adoptés respectivement lors de la 1^{ère} et de la 2^{nde} Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

- Les moyens de production d'énergies renouvelables seront détenus au minimum à 15% (participation au capital) par des citoyens, collectivités territoriales et acteurs économiques locaux à l'horizon 2030.**
- Pour améliorer la qualité de l'air conformément aux objectifs nationaux du décret du 10 mai 2017, atteindre les objectifs suivants en matière de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques par rapport à 2008 (en l'absence de données pour l'année 2005) :**

Polluants atmosphériques	Emissions 2008 en tonnes	Objectifs 2026 en tonnes	Objectifs 2030 en %
Dioxyde de soufre (SO ₂)	4 280	1 650	-77 %
Oxydes d'azote (NO _x)	55 360	25 470	-69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	41 110	22 780	-52 %
Ammoniac (NH ₃)	37 000	34 940	-13 %
Particules fines (PM 2,5)	9 570	6 410	-57 %

Données 2008 produites par Lig'Air ; projections calculées par l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) conformément aux objectifs fixés dans la réglementation nationale.

Pour cet objectif, il convient également de prendre en compte d'autres cibles thématiques, en particulier en matière de développement de l'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle, d'économie de consommation de foncier, de rénovation de l'habitat ou encore de pratiques agro-écologiques...



Contexte en Centre-Val de Loire

Les évolutions climatiques, environnementales, énergétiques et sociétales portent des bouleversements importants qui sont amenés à s'accélérer. Le XX^{ème} siècle a vu se développer une société de consommation qui a augmenté de façon exponentielle son prélèvement sur les ressources naturelles en le multipliant par un facteur 10. Les travaux du programme des Nations Unies pour l'environnement montrent que par la conjonction du développement démographique, de la croissance de la consommation dans les pays développés et de l'aspiration des pays émergents à un modèle de consommation similaire, le niveau de consommation des ressources naturelles sera insoutenable avant 2050. Dans cette optique, les territoires se doivent d'être ambitieux particulièrement en matière énergétique. La recherche de nouvelles productions et de stockage d'énergies renouvelables est une opportunité de développement pour les territoires les habitants, et les entreprises tous secteurs confondus. Cette transition ne sera possible qu'en réduisant sensiblement et en parallèle les besoins énergétiques dans tous les domaines. L'effort doit ainsi être porté sur la performance énergétique des bâtiments et les transports, les deux postes principaux de consommation énergétique. En conception comme en réalisation, la sobriété énergétique exige de l'innovation, de l'invention et de l'intelligence collective.

Pour répondre à ces défis, la loi « Grenelle 2 » a permis la mise en place d'un document stratégique, le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) élaboré conjointement par l'Etat et la Région et poursuivant des objectifs de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et de récupération, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Adopté en 2012, ce schéma a été intégré dans le SRADDET.

L'exigence de son contenu est renforcée par la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 en donnant des objectifs cadres à atteindre en matière énergétique pour le territoire national :

- Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050.
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 en visant les objectifs intermédiaires d'environ 7 % en 2023 et 20 % en 2030.
- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 40 % en 2030 par rapport à 2012.
- Porter la part des énergies renouvelables à 33 % au moins de la consommation finale brute d'énergie en 2030.
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2035.

Ces exigences nationales affirment la nécessité pour chaque territoire de participer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Le Centre-Val de Loire est une région stratégique pour le réseau électrique national par sa position géographique centrale et son rôle de fournisseur. Elle exporte en moyenne 76 % de l'électricité qu'elle produit. En 2009, plus de 90% de l'énergie consommée en région était issue d'énergies primaires importées (produits pétroliers, gaz naturel, uranium, charbon).

Depuis 2008, la production d'énergie renouvelable augmente progressivement notamment grâce à l'éolien pour atteindre 10,3 % en 2014 tandis que ses caractéristiques naturelles et économiques, lui confèrent un fort potentiel de développement de biogaz et de bois énergie et dans une moindre mesure de chaleur et de froid par géothermie.

Parallèlement aux actions engagées collectivement sur le développement des EnRR, le Centre-Val de Loire travaille à la diminution de son empreinte énergétique par la réduction de ses consommations dans le transport et le bâti. Ces deux postes stratégiques représentent



respectivement 34% et 44 % de la consommation d'énergie finale en 2014. Ils portent également une problématique forte de cohésion sociale. En effet, 27 % des ménages, principalement en zone rurale, sont considérés en situation de vulnérabilité énergétique au regard des coûts liés aux logements énergivores et aux déplacements.

Si la région n'est pas la plus directement impactée à court terme, à l'horizon 2050, en raison des changements climatiques en cours et à venir, elle va être confrontée comme ailleurs en France à un réchauffement plus marqué en été, une amplification des vagues de chaleur, une augmentation des risques d'inondation, l'extension des zones sensibles aux feux de forêts, la modification de la répartition des espèces animales et végétales terrestres et aquatiques, la diminution des débits d'étiage et de la ressource en eau pour l'agriculture. Pour éviter une trop forte hausse de la vulnérabilité des populations et des entreprises, l'adaptation aux évolutions climatiques des espaces urbains et des secteurs d'activités comme l'agriculture et la viticulture devient dès à présent nécessaire. Cette dimension sous-tend la stratégie pour une agriculture compétitive dans une région pionnière et exemplaire pour la transition agroécologique adoptée par la Région en juin 2017.

Ambitions régionales

L'ensemble des domaines (le logement, les transports, l'urbanisme ou encore les activités industrielles et agricoles) doivent intégrer la nécessaire transition énergétique. Dans cette optique, le SRADET reprend les orientations définies dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) adopté en 2012 pour participer à l'atténuation et à l'adaptation au dérèglement climatique à l'œuvre au niveau mondial. Ces orientations sont les suivantes :

- Maîtriser les consommations et améliorer les performances énergétiques.
- Promouvoir un aménagement du territoire concourant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRR) ambitieux et respectueux des enjeux environnementaux.
- Développement de projets visant à améliorer la qualité de l'air.
- Informer le public, faire évoluer les comportements.
- Promouvoir l'innovation, la recherche et le développement de produits, matériaux, procédés et techniques propres et économes en ressources et énergie.
- Développer des filières performantes et des professionnels compétents.

Il reprend également les orientations définies plus récemment dans le cadre de sa stratégie de l'hydrogène.

Considérant l'urgence et l'ampleur du défi climatique et énergétique, le Centre-Val de Loire fait le choix d'un objectif ambitieux : celle d'**une région couvrant ses besoins énergétiques à 100% par des énergies renouvelables et de récupération en 2050**. Les objectifs fixés dans ce sens par le SRADET doivent permettre d'amplifier les initiatives régionales pour répondre aux enjeux de la mutation de notre société vers une économie à faible teneur en carbone, ainsi que sur la nécessité d'infléchir durablement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Cela suppose aussi l'affirmation de la volonté de réduire résolument la part du nucléaire que la Région appelle de ses vœux au niveau national, accompagnée de politiques fortes en matière d'énergies renouvelables.

La région et ses territoires affirment la nécessité de généraliser les rénovations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires car il s'agit du premier levier de réduction des consommations (cf. objectif 6 notamment). Ils portent également collectivement la volonté de mettre en œuvre la transition énergétique en développant les filières des énergies renouvelables et de récupération.



Les objectifs relatifs à l'aménagement durable, à l'habitat de qualité ou encore l'amélioration du système de mobilité durable (cf. objectifs 5, 6, 7, 13, 14) s'accompagnent ainsi des choix stratégiques suivants :

- Maîtriser les consommations et améliorer les performances énergétiques :
L'amélioration de la performance énergétique du Centre-Val de Loire doit être poursuivie dans :
 - **Les bâtiments résidentiels et tertiaires** par l'accélération des programmes de réhabilitation et d'adaptation au changement climatique des logements, des locaux d'activités et des bâtiments publics. Il convient pour cela de construire des parcours de rénovation énergétique complets à destination des ménages. Différents outils pourront également être mis en place à l'image du Service Public Régional de l'Energie (SPRE -complétant le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) prévu par la loi, par des outils de financement innovants). Les usages numériques, la domotique et les objets connectés sont à intégrer dans la réflexion tant sur la rénovation énergétique du bâti existant que des constructions neuves.
 - **Les zones d'activités**, par la mutualisation et la valorisation des sources de chaleur notamment.
 - **L'industrie et l'agriculture** en appuyant les démarches et projets de transition énergétique des pratiques et process de production (approvisionnement en biologique, développement de l'autonomie alimentaire des territoires, de la production des EnRR au sein des exploitations agricoles...). Le scénario prospectif Afterres 2050 régionalisé pour le territoire du Centre-Val de Loire en janvier 2016 pourra servir de base aux réflexions sur l'agriculture.
- Promouvoir un aménagement du territoire concourant à la réduction des émissions de GES notamment en :
 - Facilitant l'essor d'un urbanisme plus compact et durable, limitant en particulier la consommation de foncier agricole et naturel et la création d'îlot de chaleur par des formes urbaines appropriées, et d'une meilleure articulation entre urbanisme et transports (objectif 5).
 - Mettant en œuvre l'ensemble des objectifs concourant à la baisse de l'usage de la voiture individuelle solo et à l'essor des modes durables tant pour les voyageurs que pour les marchandises (objectifs 7 et 15).
 - Encourageant le développement des énergies propres dans les transports en commun et pour les véhicules particuliers.
 - Accélération le déploiement des infrastructures de recharge électrique, hydrogène et biogaz.
 - Encourageant le développement de la filière hydrogène dans la région.
- **Adosser les efforts de sobriété énergétique au développement des EnRR** (géothermie, méthanisation, photovoltaïque, bois-énergie...) et de leurs écosystèmes économiques (construction, maintenance, recherche/développement) et territoriaux (filiales bois locales...) afin d'améliorer le mix énergétique de la région et d'atteindre une région couvrant ses besoins énergétiques à 100% par des énergies renouvelables et de récupération en 2050. Le développement des énergies renouvelables devra prendre en compte les enjeux environnementaux et ainsi s'articuler avec l'ensemble des objectifs relatifs à la préservation des espaces naturels et agricoles, de l'eau, de la biodiversité et au respect et à la valorisation du patrimoine bâti et des paysages.

Le territoire régional entend ainsi :

- Favoriser l'implantation de programmes d'EnRR dans les documents d'urbanisme.
- Accompagner la montée en compétences des professionnels sur les EnRR par la formation et le développement de centres d'expertise et de ressources.



- Accompagner la sortie progressive du nucléaire, en cohérence avec l'objectif national de la LTECV de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2035, et les mobilités professionnelles liées notamment au gisement d'emplois du secteur des EnRR.
- Valoriser les énergies fatales (récupération énergétique des sites de production).
- Accompagner les habitants dans leurs options d'efficacité énergétique grâce au Service Public Régional de l'Energie, sensibiliser largement et accompagner la mobilisation citoyenne (communication auprès des acteurs et des citoyens, formations des enseignants, production citoyenne d'EnRR...).
- Soutenir et encourager les initiatives citoyennes œuvrant pour les économies d'énergies et le développement des EnRR ; soutenir et encourager les initiatives de type « communautés énergétiques locales » et « boucle énergétique locale ».
- Optimiser et adapter collectivement les réseaux de transport et de distribution d'énergie (électrique, gaz) aux évolutions de consommation et de production d'EnRR en :
 - Développant les réseaux de chaleur ;
 - Identifiant les complémentarités à mettre en place avec la filière hydrogène (fonction de stockage pour faire coïncider l'offre EnRR avec la demande d'énergie verte) ;
 - Planifiant le déploiement des infrastructures de recharge électrique et gaz (GNV, bioGNV), en développant les connexions entre les réseaux, via le vecteur hydrogène notamment ;
 - Favorisant le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle
 - Accompagnant la transformation du parc de véhicules vers les nouvelles énergies (biogaz, hydrogène...);
 - Renforçant les connexions interrégionales, l'intermodalité et l'éco-mobilité.
- Promouvoir l'innovation, la recherche et le développement de produits, matériaux, procédés et techniques propres et économes en ressources et en énergies, et accompagner la mise en place de filières performantes et de professionnels compétents par la mise en place d'une filière d'excellence locale autour de la rénovation thermique et de l'éco-construction incluant :
 - le développement des outils de connaissance et d'actions à destination des collectivités, des particuliers et des entreprises dans le domaine de la sobriété ou de la rénovation énergétique : sensibilisation, accès aux financements, lisibilité des services publics d'accompagnement...);
 - la promotion de l'innovation à travers le Smart Electricity Cluster (S2E2) ;
 - la formation des professionnels ;
 - le développement de filières locales de production de matériaux bio-sourcés.
- Mieux prendre en compte l'objectif de préservation de la biodiversité dans la transition énergétique.

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat

Associations, entreprises et acteurs parapublics

Citoyens



OBJECTIF n°17. L'EAU : UNE RICHESSE DE L'HUMANITE A PRESERVER

Cibles pour le territoire régional

- Atteindre le bon état écologique en 2021 pour 62 % des masses d'eau de surface sur le bassin Seine Normandie (45 % en 2015) et 65 % sur le bassin Loire Bretagne (27 % en 2013).
- Atteindre le bon état chimique en 2021 pour 28 % des masses d'eau souterraines sur le bassin Seine Normandie (28 % en 2015) et 76 % sur le bassin Loire Bretagne (69 % en 2013).

L'eau, bien commun précieux, constitue une composante environnementale vitale pour l'humanité. La prise en compte de cette ressource et des milieux aquatiques représente un enjeu majeur de développement, de bien-être et de richesse pour les territoires. Les fleuves, rivières, canaux, lacs ou étangs constituent une ressource environnementale et économique majeure mise à mal par le changement climatique.

Le mode actuel de développement économique et d'aménagement du territoire ainsi que les activités humaines ont un impact sur la disponibilité de la ressource en eau et sur sa qualité. Les politiques d'urbanisme sont étroitement liées aux problématiques de l'eau : elles peuvent encourager des modes d'habiter plus ou moins économes en eau, moduler l'occupation des sols en fonction de la vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, influencer l'équilibre entre foncier agricole et urbain.

Par les problématiques quantitatives et qualitatives, par l'étendue du champ des usages, par la diversité des impacts (milieux naturels, santé, prévention des pollutions...), l'eau est une préoccupation transversale.

Contexte en Centre-Val de Loire

Notre région se caractérise par un important réseau hydrographique, principalement constitué de la Loire et de ses affluents. La présence importante de l'eau de surface comme souterraine constitue un atout de notre territoire.

Les tendances concernant l'état écologique des masses d'eau de surface des deux bassins hydrographiques Loire-Bretagne et Seine Normandie ont évolué favorablement, dans le sens des ambitions affichées dans les deux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Selon le SDAGE Seine Normandie l'état écologique des cours d'eau en 2015 a progressé pour atteindre 39 % de masses d'eau en bon ou très bon état écologique, soit 16 points de plus par rapport à l'état publié avec le SDAGE en 2009 (23 %). Le SDAGE Loire-Bretagne, en 2013, indique que 27 % des masses d'eau de surface (cours d'eau, plans d'eau, estuaires et eaux côtières) sont en bon état écologique.

En 2015, près de 98 000 personnes n'avaient pas accès à une eau conforme en pesticides. La présence de résidus de médicaments et de perturbateurs endocriniens est de plus en plus fréquemment constatée dans les eaux de surface et souterraines.

Les hydrosystèmes, comme le bassin de la Loire, sont également des réservoirs de biodiversité d'importance majeure et des corridors écologiques pour la faune aquatique (notamment les poissons migrateurs).

L'eau en Centre-Val de Loire doit aussi être associée à la question du risque inondation. Les vals de la Loire moyenne, entre Nevers et Angers, abritent aujourd'hui près de 300 000 personnes qui se situeraient sous des hauteurs d'eau de 1 à 4 m si la crue de 1856 venait à se reproduire. La région



n'est pas seulement exposée au risque de débordement de la Loire mais aussi au débordement de ses affluents, du ruissellement pluvial et des remontées de nappes.

Le changement climatique amplifiera, en région comme ailleurs, les phénomènes de sécheresse et les événements exceptionnels (crues, aléas...).

Ambitions régionales

La région Centre-Val de Loire est couverte par deux schémas de référence concernant la ressource en eau : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Loire-Bretagne et le SDAGE Seine-Normandie. Ces documents poursuivent des objectifs communs à savoir :

- la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides ;
- la réduction des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses ;
- la protection et la reconquête des captages d'alimentation en eau potable ;
- la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ;
- le développement des politiques de gestion locale.

Le Centre-Val de Loire fait siens ces objectifs. D'autres documents participent également à la prise en compte de cette thématique dans les politiques territoriales (les SAGE, les contrats de rivière...).

Le SRADDET intègre également des objectifs en matière de prise en compte des risques liés à l'eau et notamment le risque inondations. Le Centre Val de Loire entend ainsi contribuer à rendre les territoires plus robustes et en capacité de rebondir face à des événements exceptionnels. A ce titre, le SRADDET s'articule avec le Plan Loire IV 2014-2020 et les documents qui viendraient à lui succéder.

Le territoire régional réaffirme la nécessité de promouvoir une réflexion globale entre politique de l'eau et politiques d'urbanisme et d'aménagement. Cette réflexion doit permettre de s'interroger sur les finalités des activités et des comportements et d'imaginer de nouvelles pratiques, de nouveaux systèmes plus équilibrés et porteurs d'avenir. Les actions engagées par les territoires devront bien sûr tenir compte des problématiques sanitaires et être en concordance avec les orientations prises dans le cadre du troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE) défini par l'Agence Régionale de Santé. Une attention particulière devra être portée à la présence de substances émergentes et de polluants dans les eaux.

L'eau est une ressource abondante en Centre-Val de Loire tandis qu'elle véhicule à travers la présence de nombreux milieux aquatiques une image positive et forme des aménités essentielles au cadre de vie.

Dans un contexte de forte sollicitation et de changement climatique, le SRADDET en articulation avec les SDAGE affirme les choix stratégiques suivants :

- La préservation des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, zones humides, réseaux de mares) et de leurs fonctionnalités, notamment la valorisation des zones humides, la préservation des espèces halieutiques, la restauration des circuits de migration, et la gestion des espèces invasives.
- La préservation des cours d'eau et leur aménagement et plus particulièrement :
 - La prévention de la dégradation des milieux.
 - La restauration des capacités d'écoulement et d'expansion des crues.
 - La restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau (restauration du cycle d'infiltration naturel de l'eau en milieu urbain et péri-urbain par exemple).
 - La limitation et l'encadrement de la création de plans d'eau.



- L'amélioration de la qualité de la ressource en eau autour des points de captage en réduisant les pollutions notamment agricoles et industrielles (en particulier en réduisant la pollution par les nitrates et les pesticides), la pollution organique et bactériologique et les substances dangereuses.
- La réduction et la maîtrise des prélèvements d'eau en lien avec les effets du changement climatique, pour l'énergie et l'irrigation des cultures en particulier, en adoptant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau. Afin d'assurer la disponibilité et le partage de la ressource en eau, l'ensemble des acteurs doivent pouvoir contribuer à l'amélioration des outils de gestion de l'eau, mais également soutenir l'ensemble des démarches réalisées en faveur de l'économie d'eau et de la réutilisation des eaux usées.
- La prise en compte du risque inondation en renforçant la résilience du territoire régional par rapport aux risques inondations (réduction de la vulnérabilité du bâti, identification des secteurs de vigilance, diagnostic de vulnérabilité, préservation des zones d'expansion des crues...).
- La systématisation des aménagements et actions en faveur du ruissellement et de la perméabilité des sols, ainsi que de la récupération/réutilisation des eaux pluviales dans l'aménagement.
- Le développement de la connaissance et de l'information sur la thématique eau notamment en mobilisant les acteurs concernés, en favorisant la prise de conscience et les démarches de sensibilisation et en améliorant la connaissance.
- La mise en place, en agriculture, de politiques favorables à la qualité de l'eau (Agriculture Biologique, Ecophyto...) et le développement d'une politique zéro phyto volontaire par les collectivités territoriales par la mise en place de comités de pilotages locaux : réduire les quantités prélevées pour l'irrigation des cultures, notamment en période d'étiage, privilégier les pratiques et choix agricoles économes en eau, aller au-delà des ambitions du plan Ecophyto 2 d'ici 2025.

Les acteurs à mobiliser

	Collectivités territoriales et Etat
	Associations, entreprises et acteurs parapublics
	Citoyens



OBJECTIF n°18. LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, PREMIERE REGION A BIODIVERSITE POSITIVE

La crise majeure d'extinction des espèces observée dans le monde du vivant s'accélère et touche les espèces les plus communes de notre environnement. Or, chaque espèce est précieuse pour l'équilibre environnemental et le maintien des écosystèmes. La biodiversité joue également un rôle économique majeur, grâce aux fonctions qu'elle assure aujourd'hui ou qu'elle est susceptible d'assurer demain dans de nombreux domaines : alimentation, santé, industrie... La préservation de la biodiversité est ainsi un enjeu fort pour l'avenir.

Contexte en Centre-Val de Loire

Notre région est caractérisée par une grande variété de territoires assez aisément identifiables sur les plans paysagers et écologiques. Cette situation résulte de sa localisation à la rencontre de différentes influences climatiques (atlantique, continentale, méditerranéenne), d'une large gamme de conditions géologiques et pédologiques ainsi que de la présence d'axes fluviaux. Le Centre-Val de Loire dispose ainsi de milieux naturels riches et diversifiés accueillant un patrimoine naturel emblématique.

Cette biodiversité est toutefois fragilisée : 30% des habitats naturels (notamment en milieux ouverts et/ou humides), 16% des plantes, 35% des oiseaux nicheurs sont menacés en Centre-Val de Loire.

Sur le plan de l'occupation des sols, 17 370 hectares de milieux naturels ou semi-naturels/agricoles ont été artificialisés entre 2006 et 2015 à l'échelle de la région. Les impacts les plus négatifs concernent les grands types de milieux que sont : marais, tourbières et zones humides ponctuelles, mares et étangs, cours d'eau, pelouses remarquables sur sols calcaires ou acides, landes et fourrés, prairies, milieux boisés.

La région Centre - Val de Loire s'est dotée en 2011 d'une première Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB). Elle s'est concrétisée par la réalisation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE, 2014) qui est intégré dans le SRADDET (livret 5 des annexes), la réalisation de Trames Vertes et Bleues (TVB) à l'échelle des territoires de projets (Pays et Agglomérations/Métropoles) et d'Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC).

La déclinaison régionale des trames vertes et bleues paneuropéennes et nationales vise à préserver et restaurer les continuités écologiques pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Un réseau écologique organisé autour de dix sous-trames régionales

Finalisée en 2013, la cartographie à l'échelle du 1/100 000^e du réseau écologique régional s'appuie sur dix sous-trames, correspondant aux milieux naturels et semi-naturels les plus importants sur le plan écologique pour la région :

- les pelouses et lisières sèches sur sols calcaires ;
- les pelouses et landes sèches à humides sur sols acides ;
- les milieux prairiaux ;
- les espaces cultivés ;
- le bocage et autres structures ligneuses linéaires ;
- les boisements humides ;
- les boisements sur sols acides ;
- les boisements sur sols calcaires ;
- les milieux humides ;
- les cours d'eau.



A ces dix sous-trames s'ajoute une sous-trame complémentaire correspondant aux gîtes à chauves-souris d'importance régionale ou nationale.

Nota : les cartes par sous-trames à l'échelle régionale et à l'échelle du 1/100 000^e sont disponibles en annexe du SRADDET (livret 5).

Plus simplement, le réseau écologique régional distingue trois grands continuums :

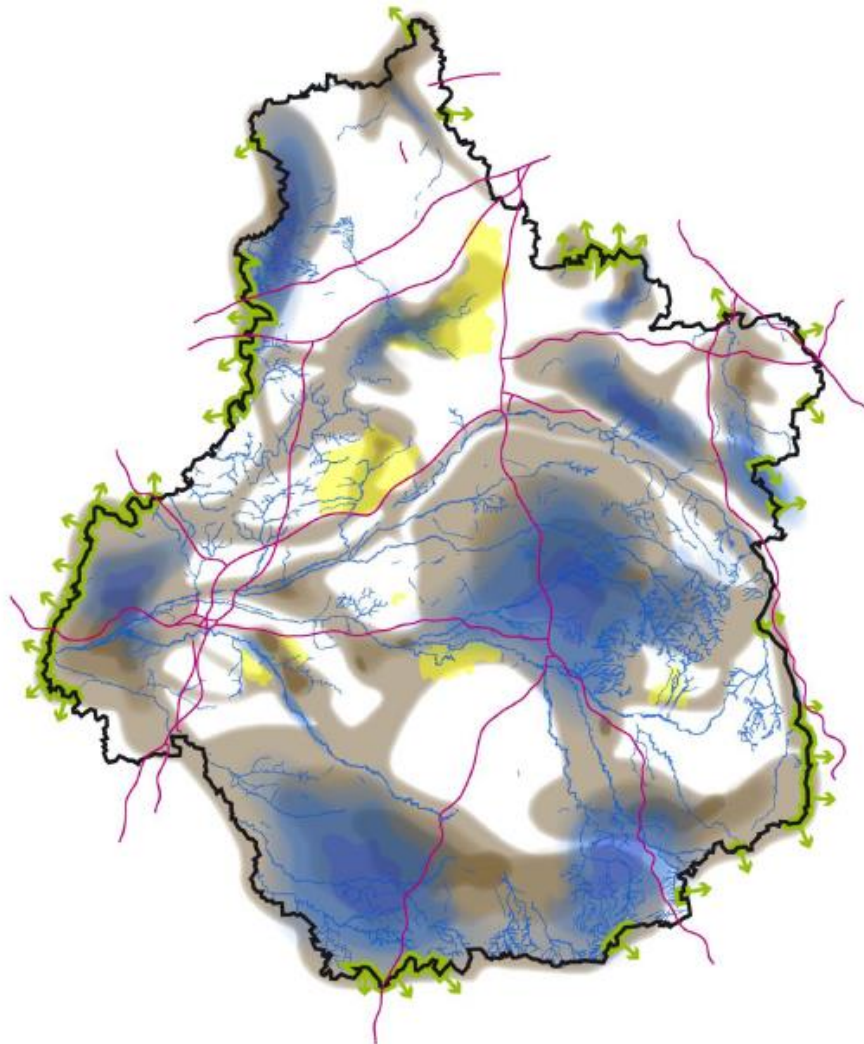
- le continuum des milieux boisés/forestiers ;
- le continuum des milieux ouverts/semi-ouverts ;
- le continuum des milieux humides/aquatiques.

La région Centre-Val de Loire réaffirme les enjeux et priorités suivants, identifiés en 2014 en préalable à son plan d'action (cf. livret 5 des annexes) :







- **des sous-trames prioritaires** qui rassemblent le plus grand nombre d'habitats naturels menacés, en forte régression sur le territoire régional :
 - les pelouses et lisières sèches sur sols calcaires ;
 - les pelouses et landes sèches à humides sur sols acides ;
 - les milieux prairiaux ;
 - les milieux humides (non boisés) ;
 - et la sous-trame bocagère.
- **des enjeux spatialisés**, secteurs de concentration du réseau écologique régional qui appellent à une attention particulière : vallées alluviales, secteurs forestiers majeurs et leur mosaïque de milieux, principaux secteurs de pelouses et ourlets calcicoles, principales régions bocagères et zones humides d'importance internationale.
- **des enjeux transversaux** de connaissance et de sensibilisation/communication.



Carte de synthèse des continuités écologiques en Centre – Val de la Loire



Carte de synthèse du SRCE du Centre

-  Éléments de la trame verte (réservoirs de biodiversité et corridors des sous-trames terrestres)
-  Éléments de la trame bleue (réservoirs de biodiversité et corridors de la sous-trame des milieux humides)
-  Éléments de la sous-trame des espaces cultivés
-  Réseau hydrographique inscrit au SRCE
-  Secteurs concernés par des corridors inter-régionaux
-  Principaux éléments fragmentants du territoire



Ambitions régionales

L'ambition régionale est de devenir une région à biodiversité positive d'ici 2030, soit :

- Une région sur laquelle l'ensemble des actions mises en œuvre par différents acteurs permet de générer plus de biodiversité qu'elle n'en détruit.
- Une région où la nature n'est pas perçue comme facteur de contraintes mais au contraire reconnue comme source de réinvention dans de nombreux secteurs (innovation scientifique et technologique, agriculture, nouveaux produits, tourisme, bien-être...).

Les quatre axes stratégiques identifiés en 2014 (cf. livret 5 des annexes) sont maintenus dans le SRADDET dans une forme actualisée ou consolidée pour donner suite aux concertations conduites dans le cadre de son élaboration :

- Préserver la fonctionnalité écologique du territoire

Cet axe vise à :

- Contribuer à la préservation des habitats naturels les plus menacés en région, ainsi qu'à celle des habitats fonctionnellement liés.
- Préserver la fonctionnalité écologique des paysages des grandes vallées alluviales.
- Maintenir la fonctionnalité des espaces boisés, de leurs lisières et des milieux ouverts qu'ils comprennent.
- Éviter toute fragilisation supplémentaire des corridors à restaurer.

De manière opérationnelle, il s'agira de :

- prendre en compte, dans les documents de planification, le réseau écologique régional tel que défini en annexe du SRADDET (livret 5 comportant la cartographie à l'échelle du 1/100 000ème) mais aussi les trames vertes et bleues et les autres éléments de connaissance locale (inventaires de biodiversité communaux...).
- consolider, à l'horizon 2025-2030, un réseau régional d'espaces naturels préservés durablement et/ou gérés de manière pérenne et représentatif des habitats naturels les plus menacés de la région Centre-Val de Loire. Ces habitats-cibles de la consolidation du réseau écologique sont les habitats les plus menacés (catégories « en danger critique » [CR], « en danger » [EN] et « vulnérable » [VU] de la liste rouge) en région Centre-Val de Loire. Ils se répartissent selon les grands types de milieux suivants : marais, tourbières et zones humides ponctuelles ; mares et étangs ; cours d'eau ; pelouses remarquables sur sols calcaires ou acides ; landes et fourrés ; prairies ; milieux boisés. La mise en œuvre de cet objectif ciblera prioritairement les espaces déjà reconnus pour leur richesse écologique, notamment les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et les réservoirs de biodiversité du réseau écologique régional (cf. livret 5), et comportant les habitats naturels visés.
- porter collectivement l'objectif 5 du SRADDET de réduction de la consommation de foncier.



- Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés

Cet axe vise à :

- aménager les « intersections » entre les corridors et les infrastructures de transports terrestres ;
- restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau ;
- restaurer la fonctionnalité écologique des zones humides ;
- envisager la compensation écologique (au titre du code de l'environnement) et/ou forestière (code forestier) des projets comme des outils possibles de restauration de la fonctionnalité écologique du territoire ;
- restaurer la fonctionnalité écologique en zones urbaines et périurbaines.

De manière opérationnelle, il convient de :

- favoriser la nature en ville
- accompagner la transition agro-écologique (zones sans pesticides...)
- réaliser les travaux de génie écologique nécessaires destinés à l'entretien et à la restauration du réseau écologique régional dans une logique de création d'emplois pérennes et non délocalisables et de formation des professionnels
- prévoir des dispositions et recommandations dans les documents de planification et d'urbanisme : plantations de haies, réhabilitation de zones humides, plantation de mellifères, mesures de lutte contre l'enrillagement des milieux boisés qui présente des effets néfastes tant pour la biodiversité que pour l'activité touristique, en particulier en Sologne...

- Développer et structurer une connaissance opérationnelle

Il s'agit ici d'encourager la production de données naturalistes dans un cadre cohérent et structuré, et de les rendre disponibles pour les acteurs du territoire. Cet axe s'est d'ores et déjà concrétisé sur le territoire régional par la réalisation en continu de Trames Vertes et Bleues (TVB) à l'échelle des territoires de projets (Pays et Agglomérations/Métropoles). Il se poursuit aujourd'hui par la réalisation, encouragée par le SRADDET, des Inventaires ou des Atlas de la Biodiversité Communale (IBC/ABC).

Sur cet axe, il s'agira :

- de réactualiser à l'horizon 2025 la connaissance naturaliste présente dans la liste rouge régionale des espèces menacées établie en 2014.
- de généraliser les inventaires ou les atlas de biodiversité communale (IBC/ABC).
- d'encourager la recherche en lien avec la biodiversité notamment pour permettre l'émergence d'innovations non impactantes sur les milieux et/ou s'inspirant de la nature.

- Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre

Cet axe vise à :

- sensibiliser le grand public ;
- sensibiliser / informer les élus et décideurs locaux ;
- former les concepteurs de l'aménagement du territoire et plus généralement l'ensemble des acteurs (cursus initiaux et continus).



De manière opérationnelle, les objectifs sont de :

- Faire vivre et faire connaître l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) qui a pour rôle de structurer la gouvernance régionale en faveur de la biodiversité. L'ARB vise à renforcer et ancrer durablement l'action publique et privée en faveur de la connaissance, la préservation et la restauration de la biodiversité (cf. objectif 3).
- Renforcer le dialogue avec les acteurs du monde économique, en particulier agricole, au travers d'actions fédératrices visant le maintien d'une biodiversité fonctionnelle et des paysages.
- Soutenir les initiatives favorisant une prise de conscience du grand public sur les enjeux de la biodiversité.

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat

Associations, entreprises et acteurs parapublics

Citoyens



OBJECTIF n°19. DES DECHETS SENSIBLEMENT DIMINUES ET VALORISES POUR UNE PLANETE PRESERVEE

Cibles pour le territoire régional

- Réduire, par rapport à 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant de 10% en 2020 et de 15% en 2025.
- Réduire le gaspillage alimentaire par rapport à 2013 de 50% en 2020 et tendre vers 80% en 2031.
- Favoriser le déploiement de la tarification incitative et atteindre 23% de la population régionale couverte en 2020, 38% en 2025 et tendre vers 68% en 2031.
- Généraliser le tri à la source des biodéchets résiduels pour les ménages d'ici 2025, et réduire la part des biodéchets résiduels en mélange dans les ordures ménagères résiduelles par rapport à 2015 de -50% en 2025 et tendre vers une réduction de -100% en 2031.
- Valoriser sous forme matière (notamment organique) a minima 55% des Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDI) en 2020, 65% en 2025 et tendre vers 76% en 2031.
- Envoyer 100% des encombrants en centre de tri ou sur-tri en 2025.
- Réduire les quantités de déchets du BTP par rapport à 2010 de 10% d'ici 2025.
- Tendre vers une réduction des quantités de déchets des activités économiques par rapport à 2010 de 10% d'ici 2031.
- Tendre vers une valorisation de 76% des déchets des activités économiques sous forme matière et organique d'ici 2031.
- Valoriser à minima 76% des déchets du BTP d'ici 2020.
- Orienter, en 2020, au moins 70% des déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers publics vers le recyclage ou d'autres formes de valorisation matière.
- Capturer 100% des déchets diffus en 2025.
- Orienter, dès 2020, 100% des mâchefers valorisables issus de l'incinération des déchets vers des filières de valorisation (dans les conditions prévues par la réglementation).
- Tendre vers l'atteinte de 100% de réduction des capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux non inertes par incinération sans valorisation énergétique en 2031 (avec un objectif de - 50% en 2025).
- Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage de déchets non dangereux non inertes en 2020 par rapport à 2010, puis de 50 % en 2025.

La loi NOTRe du 7 août 2015 attribue la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets aux Régions. Dans un cadre, un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a été adopté en octobre 2019. Le SRADDET l'intègre (livret 3 des annexes).



Par ailleurs, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a affirmé les principes de proximité et d'autosuffisance :

- le principe de proximité consiste à assurer la gestion des déchets aussi proche que possible de leur lieu de production. Le respect de ce principe, et notamment l'échelle territoriale pertinente, s'apprécie en fonction de la nature des déchets considérés, de l'efficacité environnementale et technique, de la viabilité économique des modes de traitement envisagés et disponibles à proximité pour ces déchets, des débouchés existants pour ces flux et des conditions techniques et économiques associées à ces débouchés, dans le respect de la hiérarchie de la gestion des déchets, des règles de concurrence et de libre circulation des marchandises.
- le principe d'autosuffisance consiste à disposer, à l'échelle territoriale pertinente, d'un réseau intégré et adéquat d'installations d'élimination des déchets ultimes.

Contexte en Centre-Val de Loire

Les principaux enjeux en matière de déchets sont les suivants (données 2015) :

- **la prévention des déchets** (c'est-à-dire les mesures et actions prises en amont pour réduire la production des déchets) : 60% de la population régionale est couverte par un Programme Local de Prévention des Déchets, et 12% dans des territoires labellisés « Zéro déchet, Zéro Gaspillage ». La région est ainsi marquée par un engagement important en faveur de la prévention qui se traduit par la mise en place de nombreuses actions : déploiement de recycleries et ressourceries, lutte contre le gaspillage alimentaire, déploiement du compostage... Certaines mesures de prévention restent peu déployées à l'échelle régionale, notamment la tarification incitative (6% de la population concernés par ce mode de tarification).
- **les déchets ménagers et assimilés** (DMA) : sur cette question, la région est marquée par des disparités territoriales fortes, notamment en matière d'accessibilité aux déchèteries et en termes de production d'ordures ménagères. Avec 1.4 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés produits en région (soit 552 kg par habitant et par an), le Centre-Val de Loire se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale (525 kg/habitant/an). En termes de traitement, 44% des DMA sont valorisés sous forme matière et organique. Des marges de progrès existent sur la collecte et le tri de certains déchets, notamment les emballages recyclables, le verre et les biodéchets.
- **les déchets du bâtiment et des travaux publics** (BTP) qui représentent l'ensemble des déchets produits par ces secteurs d'activités (construction, réhabilitation, démolition, ...). La grande majorité d'entre eux sont des déchets inertes, c'est-à-dire des déchets qui ne se décomposent ou ne se dégradent pas, ne brûlent pas, tels que les gravats, les terres non polluées, les matériaux rocheux.... La production et la gestion de ces déchets sont assez mal connues et peu suivies en région. La production de déchets du BTP a été estimée à 7,4 millions de tonnes, dont 90% produits par les activités de travaux publics. 76% de ces déchets suivent une filière de recyclage avec toutefois de fortes disparités départementales.
- Concernant le **réseau d'installations de collecte et de traitement des déchets**, il apparaît dense en Centre-Val de Loire avec 23 centres de tri des déchets des activités économiques, 15 centres de tri des DMA, 23 unités de méthanisation, 41 plateformes de compostage, 9 installations d'incinération de déchets non dangereux non inertes et de nombreuses installations de stockage de déchets non dangereux non inertes.

Ambitions régionales

Le SRADDET intègre des objectifs en matière de prévention, de gestion et de valorisation des déchets cohérents avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Détaillés dans le livret 3 figurant en annexe, ils tiennent compte des projections de population et d'activités aux horizons fixés.



Au regard du champ de compétences du document et en particulier sur les questions d'aménagement du territoire, les choix stratégiques suivants sont particulièrement mis en avant par le Centre-Val de Loire :

Sensibiliser et améliorer la connaissance

- Développer des démarches de mobilisation et de participation citoyenne sur le sujet.
- Améliorer l'observation par la mise en place d'un observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire.

Prévenir et réduire la production de déchets

- Réduire la production de déchets ménagers et assimilés par :
 - la mise en œuvre des actions de prévention avec tous les acteurs du territoire,
 - la réduction du gaspillage alimentaire,
 - la mise en œuvre d'un travail collectif pour réduire la production de déchets verts,
 - le déploiement de la tarification incitative sur le territoire.
- Améliorer la prévention des déchets des activités économiques, des déchets du BTP, secteur dans lequel les acteurs doivent se saisir pleinement des enjeux et des déchets dangereux.
- Développer le captage et la valorisation des déchets.
- Généraliser le tri à la source des biodéchets.
- Optimiser la valorisation matière des encombrants.
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du tri « 5 flux » selon le décret du 20 mars 2016.
- Mobiliser la commande publique pour favoriser le réemploi et le recyclage des déchets du BTP.
- Prévenir, réduire et valoriser les déchets numériques, alors que 75% des déchets d'équipements électriques et électroniques ne sont pas recyclés.

Améliorer et adapter la gestion des déchets

- Garantir le principe de proximité dans la gestion et le traitement des déchets, tout en veillant à limiter le transport des déchets.
- Développer les performances de collecte, de traitement et de valorisation des différents types de déchets produits (filières du verre, de l'emballage plastique, du métal léger, des encombrants ou des déchets de construction type amiante).
- Identifier et anticiper les risques liés à la gestion des déchets dans des situations exceptionnelles.
- Adapter le réseau des installations de gestion des déchets (déchèteries, centres de tri, installations de compostage, méthanisation, recyclage, incinération et stockage), afin de respecter la réglementation et répondre aux enjeux régionaux.

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat
Associations, entreprises et acteurs parapublics
Citoyens



OBJECTIF n°20. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UN GISEMENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE À CONFORTER

L'économie circulaire a pour ambition première de rendre la société, dans son ensemble, moins polluante et plus sobre dans l'utilisation des ressources tout en poursuivant un objectif de croissance économique et de création d'emplois. L'application de ce modèle permettrait de ne prélever qu'à hauteur de ce que la nature peut fournir et renouveler et de n'y rejeter que ce qu'elle pourrait absorber.

L'économie circulaire est donc centrée sur la notion de ressource et de boucle de matière. L'ADEME définit l'économie circulaire comme un système permettant de « limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits » et caractérise également les actions relatives à l'Économie Circulaire, structurés en trois champs :

- La production et l'offre de biens et de services ;
- La consommation au travers de la demande et du comportement du consommateur (économique ou citoyen) ;
- La gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage.

La Commission européenne a adopté en décembre 2015 une série de mesures dans le domaine de la production, de la consommation et de la gestion des déchets visant à faciliter la transition de l'Europe vers une Économie Circulaire pour renforcer sa compétitivité, sa croissance économique durable et la création de nouveaux emplois. Ce paquet « Économie Circulaire » a été voté et amendé par le Parlement en mars 2017, qui a renforcé certains objectifs adoptés par la Commission Européenne, en particulier dans le domaine des déchets. Par exemple, il fixe des objectifs de préparation en vue du réemploi et du recyclage de 70 % des déchets municipaux d'ici 2030, de recyclage de 80 % des déchets d'emballages d'ici 2030 et de réduction de la mise en décharge à 5 % de l'ensemble des déchets d'ici à 2030.

En France, avec l'adoption de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTEPCV) qui consacre son titre IV à la lutte contre le gaspillage et la promotion d'une Économie Circulaire, on constate une accélération de la transition vers un modèle intégrant plus de circularité, que ce soit au niveau des territoires comme au niveau des entreprises. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) demande un découplage entre la consommation de matières premières et la croissance économique, ainsi qu'un objectif de diminution de la consommation intérieure de matière par habitant.

Contexte en Centre-Val de Loire

La comptabilisation des flux de matières à l'échelle régionale montre que :

- La région Centre-Val de Loire est productive voire autosuffisante pour certaines ressources (notamment biomasse issue de l'agriculture et de la forêt),
- Mais elle reste une région de transit avec peu de transformation sur place et une importante activité logistique.



Les secteurs d'activités en présence sur le territoire offrent des opportunités diverses par rapport à l'économie circulaire. Cependant, les acteurs économiques connaissent encore peu les enjeux et les bénéfices de l'économie circulaire pour leur activité. 200 initiatives d'économie circulaire ont été recensées sur le territoire en 2017. Ce recensement montre qu'il existe de nombreuses opportunités de développement de l'économie circulaire en région et que certaines dynamiques sont déjà en cours. Cependant ces initiatives se caractérisent par une grande hétérogénéité des niveaux d'engagement, de maturité des acteurs et des secteurs d'activités. De plus, aucune dynamique globale n'est engagée et les acteurs manquent de visibilité pour impulser des coopérations transversales.

Enfin, de nombreuses études et travaux sont en cours sur l'économie circulaire et doivent être coordonnés pour améliorer la connaissance.

Ambitions régionales

Sur la base du diagnostic de l'économie circulaire en région Centre-Val de Loire, un plan d'actions a été élaboré en concertation avec les acteurs du territoire. Il est structuré autour de trois axes stratégiques déclinés en sept objectifs spécifiques et en 22 actions concrètes à mettre en œuvre (cf. livret 3, partie « plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire »). Ces trois axes sont les suivants :

- Mettre en mouvement les acteurs : engager une dynamique régionale de sensibilisation, de formation, de partage de connaissances et de bonnes pratiques.
- Conjuguer compétitivité et transition écologique : développer l'économie circulaire pour accroître la compétitivité et réduire l'empreinte écologique des secteurs clés de la région.
- Développer les projets collaboratifs des territoires : faciliter l'émergence et la pérennisation de projets locaux d'économie circulaire.

Il convient de noter les passerelles importantes avec le SRDEII, qui sont naturellement reprises par le SRADEET. Le SRDEII prévoit en effet d'accompagner les entreprises dans la transition énergétique et écologique notamment à travers :

- La promotion de la rénovation énergétique, de l'agro-écologie, de l'Economie Circulaire et du développement des énergies renouvelables et de récupération.
- L'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique.
- Le soutien à l'innovation et en particulier aux secteurs de l'ingénierie pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles : santé et cosmétique, conception de systèmes de stockage de l'énergie, efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments, TIC et services pour le tourisme patrimonial.
- Le développement des liens entre établissements de recherche et entreprises.
- Le soutien aux réseaux d'entreprises et aux clusters ainsi que le développement des contrats de filières agricoles.

Le SRDEII engage également un travail particulier sur la coordination des pôles de compétitivité (Cosmetic Valley, Elastopôle, ...).

Le SRADEET intègre les objectifs retenus en faveur de l'économie circulaire. Au regard du champ de compétences du document et en particulier sur les questions d'aménagement du territoire, les choix suivants sont particulièrement mis en avant en Centre-Val de Loire :

- Favoriser la formation, la recherche et l'innovation pour développer et partager les principes d'économie circulaire.
- Développer l'engagement des acteurs des territoires dans la dynamique de l'économie circulaire.



- Produire, capitaliser et diffuser la connaissance permettant la mise en œuvre de l'Economie Circulaire via la création d'un Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire.
- Renforcer les actions d'exploitation durable dans les secteurs agricole et forestier et les achats durables dans la commande publique.
- Renforcer l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité dans les secteurs industriels et les services.
- Renforcer le réemploi, l'allongement de la durée d'usage dans les filières économiques et dans les modes de consommation.
- Favoriser le développement de l'Ecologie Industrielle et Territoriale en région.
- Favoriser le développement des matériaux sourcés dans le secteur du bâtiment.
- Favoriser le développement du réemploi et pérenniser la dynamique des ressourceries, des points de réemploi et d'apport volontaire.
- Développer des actions de sensibilisation tous publics (élus, citoyens, entreprises) sur la mise en œuvre de l'économie circulaire et sur d'autres modes de consommation et de production.
- Multiplier la mise en place d'initiatives locales d'Economie Circulaire.

Les acteurs à mobiliser

Collectivités territoriales et Etat

Associations, entreprises et acteurs parapublics

Citoyens



Toute la région 360°

■ Le SRADDET complet et ses annexes

Rendez-vous sur le site :

www.region-centrevaldeloire.fr

■ Contact

Par courrier :

Hôtel de Région, 9 rue Saint-Pierre Lentin, CS 94 117
45041 Orléans Cedex 1

Par mail :

region360@centrevaldeloire.fr



Annexe 2 : Subventions du Département aux communes concernées
Tableau des subventions départementales attribuées aux communes concernées

Dispositif	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	coût du projet (HT €)	Subvention départementale accordée (€)
volet 3 ter - sécurité RD 2018	Sandillon	Aménagement de sécurité Place du 8 mai 1945 (RD13)	37 860,00 €	15 144,00 €
Crédits d'Etat 2018	Saint-Denis-de-l'Hôtel	Sécurisation des accès et abords de l'accueil périscolaire communal - RD960	9 936,00 €	
volet 3 ter - sécurité RD 2019	Sandillon	Aménagement de trottoirs route d'Orléans - parties 1 à 14	84 900,00 €	33 960,00 €
volet 3 AAP_2019	Sandillon	Aménagement de sécurité de la commune rue d'Allou RD13	46 150,00 €	18 460,00 €
volet 3 ter - sécurité RD 2019	Darvoy	Création d'un passage surélevé sur la RD 951 pour sécuriser la traversée des piétons et	13 662,00 €	6 831,00 €
volet 3 ter - sécurité RD 2019	Darvoy	Aménagement des bords de la piste cyclable en vu de sécurisation avec la RD 951	7 320,00 €	3 660,00 €
volet 3 AAP_2019	Marcilly-en-Villette	Avant-projet d'aménagement du carrefour central de la commune, de la rue de la Poste,	16 600,00 €	8 300,00 €
Crédits d'Etat 2019	Darvoy	Création d'un passage surélevé sur la RD 951 pour sécuriser la traversée des piétons et enfants se rendant à l'école	13 662,00 €	4 099,00 €
Crédits d'Etat 2019	Darvoy	Aménagement des bords de la piste cyclable en vu de sécurisation avec la RD 951	7 320,00 €	2 196,00 €
volet 3 AAP_2019	Sandillon	Aménagement de trottoirs route d'Orléans - parties 15 à 24	123 100,00 €	32 436,00 €
Crédits d'Etat 2019	Sandillon	Aménagement de sécurité de la commune rue d'Allou RD13	46 150,00 €	6 664,00 €
volet 3 ter - sécurité RD 2020	Marcilly-en-Villette	Création d'une écluse sur RD921 - Mise en conformité PMR de passages piétons RD 921	15 718,00 €	7 859,00 €
volet 3 ter - sécurité RD 2020	Sandillon	Aménagement de sécurité rue de la Villette	65 135,88 €	- €
Crédits d'Etat 2020	Marcilly-en-Villette	Création d'une écluse sur RD 921	8 780,04 €	4 390,00 €
volet 3 ter - sécurité RD 2020	Jargeau	Plateau surélevé	56 106,65 €	28 053,00 €

Annexe 3 : Travaux du conseil consultatif communal de Darvoy



COMMUNE
DE
DARVOY
45150

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL

PRESENTATION DES PROPOSITIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Lors de son lancement le 8 février 2021, le Conseil Consultatif Communal de Darvoy a répertorié les différentes thématiques sur lesquelles il souhaitait travailler au cours de son mandat. Parmi elles, il a choisi d'orienter ses réflexions sur les « déplacements doux », non seulement au sein de la commune, mais également entre Darvoy et les communes voisines.

Après plusieurs mois de concertation, pourtant rendue compliquée par les contraintes liées à la crise sanitaire, le Conseil Consultatif souhaite présenter au Conseil Municipal le fruit de son travail, sous la forme de vingt-quatre propositions.

Ces propositions se projettent aussi bien à court terme que dans une vision à plusieurs années. Elles sont regroupées selon plusieurs thèmes :

- Les déplacements en vélo au sein de la commune, dans l'idée d'un usage au quotidien
- Les déplacements en vélo vers ou depuis les communes voisines : Jargeau, Sandillon, Férolles, Saint-Denis de l'Hôtel. Ces déplacements relèvent aussi bien du loisir que de la nécessité de se rendre à un rdv, faire des achats, ou joindre à terme la gare TER de Saint Denis de L'hôtel ou l'aire de covoiturage de la déviation.
- Un focus sur la future déviation permet d'émettre des points de vigilance, afin de s'assurer que cet axe, clairement dédié aux voitures, n'entrave pas par ailleurs les déplacements doux, actuellement en plein essor. Ce focus tient compte également des interrogations concernant les exploitants agricoles.
- Les déplacements cyclistes orientés loisirs, notamment dans le cadre de « La Loire à vélo »
- Les déplacements piétons au sein de la commune, pour se rendre à l'école, aux commerces, etc
- Des propositions de parcours pédestres, aussi bien pour les Darvoisiens que pour les touristes désireux de découvrir notre commune

Les propositions du Conseil Consultatif sont détaillées dans le tableau suivant :

N°	Proposition
Vélo – trajets au quotidien	
1	<p>Rendre accessibles à contre-sens pour les vélos, les rues à sens unique (panneaux "sens interdit sauf vélos") :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rues communales concernées : rue des Tilleuls, rue de la Croix-Rouge, rue de la Chaise et rue du Clos Richard - rue CCL concernée : rue de la Pelle
2	<p>Panneau "Stop Vélo" et miroir en face de l'intersection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'angle rue des Tilleuls / rue des Ormeaux (sens église vers la rue des écoliers) - à l'angle rue de la Croix-Rouge / rue du Château d'eau (sens vers les Prouteaux)
3	<p>Aménager un tronçon de piste cyclable sur le trottoir Nord de la RD, de la rue de Puiseaux jusqu'au feu de la mairie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - raccordement à la piste cyclable qui longe la RD jusqu'à la sortie de Darvoy - permettrait de bénéficier de la traversée au feu ou sur le plateau surélevé - délésterait la piste partagée avec piétons et poussettes sur le trottoir de la mairie <p>En profiter pour sécuriser le croisement de la piste cyclable sur le trottoir Sud avec le plateau surélevé</p>
4	<p>Entretien / rénover / sécuriser la piste cyclable le long de la RD afin qu'elle reste praticable</p> <p>Lutter contre les stationnements sur la piste cyclable, sur l'ensemble du parcours. Point noir au niveau de la boulangerie, où circulent aussi beaucoup de piétons et de poussettes.</p> <p>=> appel au civisme => proposer des solutions de stationnement alternatives (créer des places de stationnement, ou faciliter l'accès à des places existantes) => panneaux + contrôles gendarmerie ? => plots</p> <p>Le Conseil Consultatif propose de favoriser le dialogue et de mettre en oeuvre des mesures de façon progressive, afin de miser sur une prise de conscience.</p>
5	<p>Baliser de façon permanente les parcours du vélobus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurisation des jeunes en vélo toute l'année - sensibilisation des automobilistes même hors période « officielle » du vélobus
6	<p>Sécuriser les accès en vélo des jeunes vers le stade. Apaiser la circulation rue du Bourg Neuf. Des discussions sont en cours avec la mairie mais les aménagements futurs doivent tenir compte des remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les chicanes ne seraient a priori pas judicieuses car elles entraveraient la circulation des gros matériels agricoles et du bus scolaire. - Pour les mêmes raisons, transformer le carrefour en rond-point ne semble pas une option pertinente - Mettre la rue en sens unique risque de compliquer la desserte des nouveaux lotissements et de déporter le trafic dans d'autres rues - Le rétablissement des stops à l'intersection avec la rue de la sente aux vaches pourrait réduire la vitesse et assurer la sécurité <p>A terme, une réfection de la rue semble nécessaire, en sécurisant ses côtés pour favoriser la circulation des cyclistes et des piétons</p>

Vélo – déplacements inter-communes	
7	<p>Quatre axes de communication avec Jargeau à valoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la levée (un seul point de connexion à Darvoy, rue de la Loire) - la rue de l'église : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ circulation à apaiser dans cette rue ⇒ traversée de la RD à revoir au niveau de Chérelle, surtout dans le sens Darvoy – Jargeau ⇒ pistes marquées au sol sur les côtés de la RD entre Chérelle et l'entrée de Jargeau, plutôt que l'espace marqué en milieu de voie - le chemin de Chamont : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ améliorer la jonction avec la RD car pour rejoindre Jargeau, il faut traverser sur simple passage piétons, ou revenir 150m en arrière (sur accotement non stabilisé) pour bénéficier du passage protégé par un feu tricolore - la RD951, avec une piste souvent encombrée (stationnements, poubelles) <p>⇒ Des Points noirs à traiter</p>
8	<p>Sécuriser la traversée du pont actuel de Jargeau/SDH</p> <p>Voie de communication importante entre les villages : accès au collège de Jargeau pour SDH, accès à la future gare de SDH pour Jargeau et Darvoy (voire pour d'autres communes voisines, notamment avec des Vélos à Assistance Electrique)</p> <p>Circulation en vélo dangereuse, beaucoup d'anciens et de collégiens renoncent à l'utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - abaisser les trottoirs ? - revoir le partage des voies ? (Chaussée partagée autos/vélos dans un sens, trottoir partagé piétons/vélos dans l'autre) <p>Selon le Conseil Consultatif, l'option la plus sécurisée et favorisant un usage piéton et cycliste maximum serait la construction d'une passerelle.</p>
9	<p>Profiter du remembrement pour élargir la route de Férolles, non pour favoriser la vitesse mais pour réaliser des aménagements spécifiques pour sécuriser les déplacements doux (chicane, voie dédiée ...)</p> <p>Prolonger la route de Férolles jusqu'au rond-point sur la RD</p>
10	<p>Trois axes de communication avec Sandillon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la levée - la RD951, à sécuriser : prolonger la piste cyclable de Darvoy vers Sandillon <ul style="list-style-type: none"> ⇒ accès de Darvoy jusqu'à la zone de covoiturage et au futur rond-point ⇒ raccordement à la levée via la route d'accès à La Ligérienne ⇒ traversée de Bel-Air et jonction avec la piste de Sandillon (au niveau du Super U) <p>Chemin de Champmarcou : accès à préserver une fois la déviation en service (traversée à la Croix d'Azon ; piste cyclable depuis/vers le rond-point)</p>
Focus déviation	
11	<p>Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle déviation, prévoir une possibilité de franchissement cyclable et agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du chemin de La Motte - Au niveau du chemin de Champmarcou <p>Au niveau de la RD (pistes aménagées)</p>
12	<p>Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle déviation, prévoir un parcours cyclable depuis le pont jusqu'au chemin de Champmarcou (et même au-delà)</p>

13	Prévoir un accès cyclable à la zone de covoiturage avec stationnement sécurisé (cage à accès contrôlé par badge par exemple)
14	Prévoir un mur antibruit avec végétalisation aux abords de la déviation, de La Motte jusqu'au pont, y compris au niveau du remblai entre la levée et le pont.
Vélo – loisirs, tourisme	
15	Atelier de réparation libre-service, à prévoir en centre-ville près des commerces et/ou des centres d'intérêt
16	Sur la levée, balisage « vers Darvoy » à compléter de « commerces », ou « points d'intérêt » ou « variante » au niveau de la rue de la Loire
Piétons et vélos – parcours loisirs	
17	Maintenir praticable le chemin en bord de Loire entre Jargeau et Sandillon, avant, pendant, et après les travaux du futur pont, y compris sous le pont et quelle que soit la hauteur de La Loire Revoir ce parcours avec la Maison de Loire (anciens panneaux à restaurer ?)
18	Créer un accès au bord de Loire depuis la rampe de "La Loire à vélo" qui passe sous le remblai (passage agricole en début de pont)
19	Passerelle au niveau de La Ligérienne pour permettre la traversée du chenal lorsque la Loire est haute (au niveau de la ballastière)
Piétons	
20	Profiter du remembrement pour créer un chemin d'accès à la levée au niveau du Clos Saint-André, avec une rampe d'accès à la levée. Cela permettra d'accéder à la Loire via la rampe qui sera construite dans le cadre du chantier du pont pour assurer la continuité de "La Loire à vélo".
21	Plusieurs parcours pédestres ont été envisagés au sein de la commune : <ul style="list-style-type: none"> - Le « grand tour » de Darvoy, suivant à peu de chose près les contours de la commune - Un grand parcours, empruntant notamment la « petite » levée - Deux petits parcours dans la partie nord de la commune église - Un petit parcours reliant toutes les venelles entr'elles - Une ou deux petites boucles au sud de la commune Leurs tracés ont été élaborés sur un plan selon une première ébauche. Il est envisagé d'afficher ces parcours au niveau de l'église, qui est le point de départ d'une majorité des parcours Les petits parcours situés au sud de la commune pourraient être affichés au niveau du stade, bien placé pour être un autre point de départ.
22	Monter une commission pour élaborer précisément les parcours : <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les points d'intérêt : mares, bîmes, ... - Dans le cadre du remembrement, saisir les opportunités de préserver des chemins communaux pour proposer plus de parcours - Thèmes des parcours à définir avec flore, ou géologie, activité agricole, faune - Circuits de découverte intra-Darvoy et en lien avec les communes voisines => à rapprocher de la commission de la CCL => Distinguer vélo/piétons

23	Positionner des bancs (ainsi que des poubelles, voire de petites aires de jeux) <ul style="list-style-type: none">- sur les trajets quotidiens : place de l'église, rue du château d'eau, rue de l'église, rue de la Loire, rue des écoliers- Dans les endroits visibles et bien éclairés (éviter le trafic / la consommation de drogue)- Au départ des boucles de promenade, notamment au stade
24	D'autres idées de parcours seront envisagées en relation avec les communes voisines, qui ont également des projets de cet ordre : Saint-Denis de l'Hôtel, Jargeau Points de diffusion à voir avec Jargeau d'une part, et sur Internet d'autre part (sites comme « visio-rando » ou de l'OT) Voir avec St Denis pour préparer un parcours entre les ponts

Le Conseil Consultatif Communal espère que le Conseil Municipal pourra prendre en compte ces propositions, et pourra, à la demande du Maire, travailler plus en détail celles qui le nécessiteraient.

A compter de septembre, le Conseil Consultatif orientera ses réflexions vers de nouvelles thématiques.

Annexe 4 : Consommation d'espaces – extrait dossier parcellaire enquête publique 2016

Extrait du volet parcellaire (pièce 16) du dossier d'enquête publique de 2016

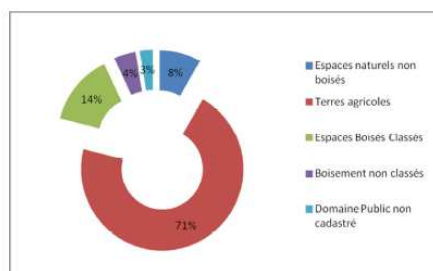
1. CONSOMMATION D'ESPACE DU PROJET

La surface finale consommée du projet est de **85,4 ha**.

Le tableau suivant présente la répartition de la consommation d'espace en fonction de l'usage des sols.

Tableau 1 : Estimation de la consommation d'espace par catégories d'usages des sols

Type d'usage des sols	Surface en ha
Espaces agricoles	40,3
Espaces boisés à défricher (dont EBC)	15,8
Espaces naturels non boisés	7,1
Espace non cadastré	2,2
TOTAL	85,4



Ci-dessous les nouvelles affectations des terrains acquis:

Nouvelle Affectation	Surface en ha
Emprise de la route et de ses équipements connexes (ouvrages, talus, bassins,...)	73,1
Espaces naturels compensatoires	7,0
Boisements compensatoires	5,3
Total	85,4

Tableau 2 : Estimation de la consommation d'espace par catégories d'usages des sols

Les espaces acquis pour les travaux puis restitués à l'agriculture sont les suivants:

Espaces restitués	Surface en ha
Modellé doux sous l'ouvrage de décharge	19,2
Talus de remblai faiblement pentu (1/6) dans le lit endigué de la Loire	1,9
Total	21,1

Le tableau ci-dessous permet de comparer les surfaces occupées par l'emprise initiale du projet sur les 6 communes concernées par rapport à l'emprise finale après restitution du modellé et des talus dans le lit endigué.

Tableau 3 : Emprise initiale par commune et type d'occupation du sol (emprise des travaux) en m²

	Emprise totale initiale	Espaces naturels non boisés	Terres agricoles	Espaces Boisés Classés	Boisement non classés	Domaine Public non cadastré
cumul	1064994	71259	813901	120176	37606	22050
total Marcilly	20401	2017	16224	0	2160	0
total Sandillon	267842	25134	234255	6158	9676	12619
total Darvoisy	126515	0	121962	0	0	4553
total Jargeau	243868	9816	234052	0	0	0
total Mardié	186673	17889	119617	46418	1885	864
total SDH	199695	16403	87791	67600	23885	4014

Tableau 4 : Emprise finale par commune et type d'occupation du sol (après restitution partielle à l'agriculture) en m²

	Emprise totale finale	Espaces naturels non boisés	Terres agricoles	Espaces Boisés Classés	Boisement non classés	Domaine Public non cadastré
cumul	854345	71259	603254	120176	37606	22050
total Marcilly	20401	2017	16224	0	2160	0
total Sandillon	267842	25134	234255	6158	9676	12619
total Darvoisy	126515	0	121962	0	0	4553
total Jargeau	33221	9816	23405	0	0	0
total Mardié	186673	17889	119617	46418	1885	864
total SDH	199693	16403	87791	67600	23885	4014

L'emprise finale porte principalement sur les terres agricoles avec 60,3 ha soit 71 % de la surface totale de l'emprise. Les espaces boisés notamment les EBC (Espaces Boisés Classés) sont également très concernés en particulier sur Mardié et Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Le Conseil Général a souhaité restituer 21,1 ha à l'agriculture après travaux.

Annexe 5 : Evolution de la démographie sur le secteur d'études entre 2008 et 2018 (source INSEE)
Tableau d'évolution de la population du secteur d'études entre 2008 et 2018

	2008	2018	Var. pop.	Var. moy. An. 2008-2018	Var. moy. An. 1999-2008
Saint-Denis-de-l'Hôtel	2826	3033	7,32%	0,7%	0,80%
Jargeau	4454	4606	3,41%	0,3%	1,30%
Sandillon	3738	4043	8,16%	0,8%	1,10%
Boigny/Bionne	2128	2111	-0,80%	-0,1%	1,30%
Bou	900	980	8,89%	0,9%	0,70%
Mardié	2593	2872	10,76%	1,1%	1,00%
Châteauneuf/Loire	7893	8176	3,59%	0,4%	1,30%
Chécy	8044	8636	7,36%	0,7%	1,20%
Darvoy	1864	1857	-0,38%	0,0%	0,80%
Donnery	2392	2861	19,61%	2,0%	1,90%
Fay-aux-Loges	3261	3755	15,15%	1,5%	0,80%
Férolles	1135	1146	0,97%	0,1%	0,60%
Marcilly-en-Vilette	1961	2131	8,67%	0,9%	0,40%
Marigny-les-Usages	1129	1627	44,11%	4,4%	-0,40%
Ouvrouer-les-champs	508	547	7,68%	0,8%	3,30%
Sigloy	635	672	5,83%	0,6%	2,00%
Trainou	3073	3393	10,41%	1,0%	1,10%
Vennecy	1380	1887	36,74%	3,7%	0,60%
Vienne-en-Val	1772	1941	9,54%	1,0%	1,50%
Vitry-aux-Loges	1811	2216	22,36%	2,2%	0,50%
LOIRET	650769	678587	4,27%	0,4%	
Moyenne secteur d'études			11,47%	1,15%	1,09%

L'évolution sur l'ensemble du Loiret s'élève à 0,4% en moyenne par an. Le tableau 37 de l'étude d'impact (page 175/396) présente les données pour chaque commune jusqu'en 2008. La démographie du secteur d'études en partie rurale est dynamisée par la proximité de la Métropole orléanaise.